



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, April 20, 2009

Issue No. 4

Second meeting on:

Issues of discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service, the extent to which targets to achieve employment equity are being met, and labour market outcomes for minority groups in the private sector

and

Second meeting on:

Issues relating to human rights and, inter alia, the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 20 avril 2009

Fascicule n° 4

Deuxième réunion concernant :

Des questions de discrimination dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale, la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés et l'évolution du marché du travail pour les groupes des minorités visibles dans le secteur privé

et

Deuxième réunion concernant :

L'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*
The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Brazeau	Lovelace Nicholas
* Cowan	Martin
(or Tardif)	Nancy Ruth
Goldstein	Peterson
Jaffer	Poy
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Pépin (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Munson (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Stratton (*March 31, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk
Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer
et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Lovelace Nicholas
* Cowan	Martin
(ou Tardif)	Nancy Ruth
Goldstein	Peterson
Jaffer	Poy
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 31 mars 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 20, 2009
(5)

[*English*]

The Senate Committee on Human Rights met this day at 6:34 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Jaffer, Lovelace Nicholas, Martin, Nancy Ruth, Peterson, and Poy (7).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 4, 2009, the committee continued its examination of the issues of discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service, the extent to which targets to achieve employment equity are being met, and labour market outcomes for minority groups in the private sector. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service (NCVM):

Igho Natufe, President;

Catherine Kizito, Chief Administrative Officer;

Marcel Kabundi, Chair of the NCVM Committee at the Correctional Service of Canada;

Waheed Khan, Member of the Visible Minority Advisory Committee at Environment Canada.

Mr. Natufe made a presentation and, with Ms. Kizito and Messrs. Kabundi and Khan, answered questions.

At 7:40 p.m., the committee suspended.

At 7:52 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 4, 2009, the committee continued its examination on issues relating to human rights and, inter alia, the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 3.*)

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 20 avril 2009
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 34, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Jaffer, Lovelace Nicholas, Martin, Nancy Ruth, Peterson et Poy (7).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 mars 2009, le comité examine les questions de discrimination dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale, la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés et l'évolution du marché du travail pour les groupes des minorités visibles dans le secteur privé. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale (CNMV) :

Igho Natufe, président;

Catherine Kizito, agente administrative principale;

Marcel Kabundi, président du Comité du CNMV au Service correctionnel du Canada;

Waheed Khan, membre du Comité consultatif sur les minorités visibles à Environnement Canada.

M. Natufe fait une déclaration puis, aidé de Mme Kizito et de MM. Kabundi et Khan, répond aux questions.

À 19 h 40, la séance est interrompue.

À 19 h 52, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 mars 2009, le comité surveille l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examine, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

*WITNESSES:**Canadian Coalition for the Rights of Children:*

Kathy Vandergrift, Chair.

Council of Canadians with Disabilities:

Steve Estey, Chair, International Development Committee.

Social Rights Advocacy Centre:

Bruce Porter, Executive Director.

Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA):

Nancy Baroni, Program Director.

Ms. Vandergrift, Messrs. Porter and Estey, and Ms. Baroni each made a presentation and together answered questions.

At 9:38 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Coalition canadienne pour les droits des enfants :*

Kathy Vandergrift, présidente.

Conseil des Canadiens avec déficiences :

Steve Estey, président, Comité de développement international.

Centre pour la défense de droits sociaux :

Bruce Porter, directeur exécutif.

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) :

Nancy Baroni, directrice de programme.

Mme Vandergrift, MM. Porter et Estey, et Mme Baroni font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 21 h 38, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :**Le greffier du comité,*

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 20, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:34 p.m. to examine issues of discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service, to study the extent to which targets to achieve employment equity are being met, and to examine labour market outcomes for minority groups in the private sector.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we have been studying the issue of the Public Service Commission and all other related employment agencies and groups in the federal government. We have tabled several reports, and we are ready to provide another.

I am pleased that we can broaden our debate this evening with witnesses from the National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service, NCVM. We have Dr. Igho Natufe, President; Ms. Catherine Kizito, Chief Administrative Officer; and Mr. Marcel Kabundi, Chair of the NCVM Committee at the Correctional Service of Canada. Mr. Waheed Khan is a member of the Visible Minority Advisory Committee at Environment Canada.

Igho Natufe, President, National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service (NCVM): Thank you very much for inviting us to deliberate with you this evening on the subject matter that you have identified. This is the second time that this committee has invited us. We were here 15 months ago and since then, we have engaged in activities that are of interest to this committee. We have sent copies of our first annual report to the Clerk of the Privy Council and to this committee, which touch on most of the issues that we will be talking about this evening.

You have recognized my colleagues who are here with me to make this presentation. I do not intend to read all I have here in the opening remarks because I think we need more time for meaningful engagement in questions and answers. I will skip two or three sections from this report, and I will focus on the workforce availability and other parts of the report.

Based on the results of a given national census, Statistics Canada and HRSDC provide estimates of workforce availability of the four groups in the Employment Equity Act. It excludes landed immigrants or permanent residents, an issue that NCVM finds problematic in the Federal Public Service, as opposed to the practice in the private sector where landed immigrants are factored in.

When we look at the 2006 Census, we find that the estimates for women include landed immigrants but surprisingly, do not include landed immigrants when it comes to visible minorities. We

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 20 avril 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 18 h 34 pour faire l'étude des questions de discrimination dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale, étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires soient réalisés et examiner l'évolution du marché du travail pour les groupes des minorités visibles dans le secteur privé.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous avons étudié la question de la Commission de la fonction publique et tous les autres organismes et groupes d'emploi du gouvernement fédéral. Nous avons déposé plusieurs rapports, et nous sommes sur le point d'en déposer un autre.

Je suis heureuse que nous puissions élargir notre débat ce soir avec des témoins du Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale, le CNMV. Nous accueillons M. Igho Natufe, président; Mme Catherine Kizito, agente administrative principale et M. Marcel Kabundi, président du Comité du CNMV au Service correctionnel du Canada. M. Waheed Khan est membre du comité consultatif des minorités visibles à Environnement Canada.

Igho Natufe, président, Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale (CNMV) : Merci beaucoup de nous avoir invités à délibérer avec vous ce soir sur le sujet que vous avez annoncé. Ceci est notre deuxième comparution devant le comité. Nous sommes venus il y a 15 mois, et depuis lors, nous avons entrepris une série d'activités en rapport avec le travail du comité. Nous avons envoyé des exemplaires de notre premier rapport annuel au greffier du Conseil privé et à ce comité, lequel rapport traite de la plupart des enjeux dont nous allons parler ce soir.

Vous avez reconnu mes collègues qui m'accompagnent pour faire cette présentation. Je n'ai pas l'intention de lire intégralement mon document d'observations préliminaires, parce que je pense que nous aurons besoin de plus de temps pour un débat rationnel à l'occasion de la période de questions et réponses. Je sauterai deux ou trois sections de ce document pour me concentrer sur la disponibilité au sein de la population active et d'autres parties du rapport.

À partir des résultats des recensements nationaux de Statistique Canada, RHNDC calcule la disponibilité dans la population active des quatre groupes visés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cela ne tient pas compte des immigrants reçus ou les résidents permanents, ce que le CNMV juge problématique dans la fonction publique fédérale, en regard de la pratique observée dans le secteur privé où les immigrants reçus sont pris en compte.

Par exemple, dans le cas du recensement de 2006, on constate que les chiffres concernant les femmes englobent les immigrantes reçues, mais, étonnant, pas celles qui font partie de minorités

ask why there is such a discrepancy. We know that several of the women who are factored into the women's category are also visible minorities. Therefore, the question arises as to whether they were included in women but excluded from the visible minority calculation. We have addressed this issue with the PSC and we believe that departments and agencies have to be more proactive in calculating the workforce availability, WFA.

Before the 2006 Census, they were using the 2001 Census, which was eight years old. Even eight years later, they were unable to comply with the old requirements.

We have proposed to the Privy Council and to the federal departments and agencies a method of forecasting that will save us the pain of waiting for 10 years. As it is, departments do not have to comply because every year we are behind in the calculation of how to meet the WFA targets. If we had a forecasting system, we would know the number for a given future year.

Federal departments and agencies are required to apply the WFA in the employment and promotion of members of the four groups under the act at all levels and categories in their respective institutions. Unfortunately, with regard to visible minorities, almost all departments and agencies have failed to comply with the key requirements of the Employment Equity Act.

As Kevin Lynch, the Clerk of the Privy Council, said in *The Sixteenth Annual Report to the Prime Minister on the Public Service of Canada*:

Achieving a fully representative workforce in the public service remains an important goal. Our objective is to create a public service workforce that is truly representative, at all levels, of the diversity of Canada's population. Many have argued that if we can make real progress with respect to gender representation, as we have, we can surely do the same for persons with disabilities, Aboriginal peoples and members of visible minority groups. We accept this challenge.

This is the fundamental issue with which the NCVM has been grappling since its inception 10 years ago, an issue that was underlined in the embracing change recommendations that were endorsed by the federal government and approved by the Parliament of Canada in 2000.

Our analysis of the annual reports of the PSC and Treasury Board, as well as the employment equity plans of most departments and agencies, consistently underline major gaps in the representation of visible minorities, especially at the middle management and senior executive levels.

visibles. Nous aimerions savoir pourquoi. Nous savons que certaines des femmes qui sont comptées dans la catégorie des femmes sont aussi membres de minorités visibles. Par conséquent, la question se pose à savoir si elles sont incluses dans les chiffres concernant les femmes, mais exclues du calcul des minorités visibles. Nous avons posé la question à la CFP et nous estimons que les ministères et organismes devraient avoir une méthode plus proactive de calcul de la disponibilité au sein de la population active.

Avant le recensement de 2006, ils se fondaient sur le recensement de 2001, qui avait déjà huit ans. Même huit ans plus tard, ils étaient incapables de respecter les anciens critères.

Nous avons proposé au Conseil privé et aux ministères et organismes fédéraux une méthode de projection qui nous épargnera la peine d'attendre 10 ans. Dans l'état actuel des choses, les ministères ne sont pas tenus de se conformer à la loi parce que chaque année, nous sommes en retard dans les calculs de la manière d'atteindre les cibles de représentativité de l'effectif. Si nous avons un système de projection, nous pourrions connaître le chiffre pour une année à venir donnée.

Les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'appliquer les règles de disponibilité de la population active dans l'emploi et la promotion des membres des quatre groupes visés par la loi à tous les niveaux et catégories dans leurs institutions respectives. Malheureusement, en ce qui concerne les minorités visibles, presque aucun ministère et organisme n'a pu se conformer aux exigences fondamentales de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Comme l'a dit Kevin Lynch, le greffier du Conseil Privé, dans le *Seizième rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada* :

L'atteinte d'une véritable représentativité de l'effectif dans la fonction publique demeure un objectif important. Notre objectif à cet égard est de doter la fonction publique d'un effectif qui soit véritablement représentatif de la diversité canadienne à tous les niveaux. Nombreux sont ceux qui estiment que si nous avons pu faire des progrès concrets sur le plan de la représentation des sexes — et c'est le cas —, nous pouvons sûrement en faire autant pour les personnes handicapées, les Autochtones et les membres des minorités visibles. C'est un défi que nous acceptons de relever.

C'est là l'enjeu fondamental avec lequel le CNMV se débat depuis sa création il y a dix ans, un enjeu qui a été souligné dans les recommandations d'ouverture au changement que le gouvernement fédéral a appuyées et auxquelles a souscrit le gouvernement du Canada en 2000.

Notre analyse des rapports annuels de la CFP et du Conseil du Trésor, ainsi que des plans d'équité en matière d'emploi de la plupart des ministères et organismes, fait constamment ressortir les importantes lacunes dans la représentation des minorités visibles, particulièrement dans les postes de cadres intermédiaires et supérieurs.

While some departments, such as Health Canada and NRCan, for example, have performed well, with much work still to be done, most departments and agencies, including PCO, CSC, Justice Canada, Heritage and ACOA, significantly lag behind. Barriers to the recruitment and promotion of visible minorities include the ethnocultural and racial attitudes of most hiring and senior managers irrespective of the laudable policies and programs that the departments have initiated.

After a period of denial, the Department of Justice was compelled to recognize this phenomenon by ordering its managers across the country to undertake mandatory anti-racism and cultural diversity courses.

The PSC is one of NCVM's key stakeholders. It plays a critical role in determining the policies and practices geared toward the identification and elimination of systemic barriers impacting on the employment and promotion of staff in the public service. This function has significant implications for visible minorities. Thus, the annual reports and statements of PSC on employment equity are of major concern to us in NCVM.

One of the barriers that the PSC unwittingly injected into the system is the "best-fit concept" in the PSEA. This has provided most managers with an opportunity to legally discriminate against visible minorities.

We find it disturbing that in its 2007-08 annual report to Parliament the PSC excluded data on visible minorities in the PSC, alleging that the figures for visible minorities in previous annual reports had been underestimated. I refer you to Annex 2, which you have in the attachment.

The PSC's presentation to this committee on March 23, 2009 raised fundamental questions bordering on its credibility and legality vis-à-vis the Employment Equity Act. Based on its alleged new device of calculating the numbers of applicants to externally advertised positions, the PSC claimed that "the recruitment rate for visible minorities was 15.6 per cent in 2006-07 and 17.3 per cent in 2007-08."

It is interesting to note that the Treasury Board report states that visible minorities constituted 9.2 per cent of all new hires in 2007-08. This is a 0.5 increase from 2006-07. We invite the PSC to provide a breakdown of the 17.3 per cent employed in 2007-08, indicating their employment status as well as their levels and categories in their respective departments and agencies.

The approach that the PSC used in calculating its numbers is based on questionable methodology. It introduced self-declaration into the calculation process vis-à-vis self-identification, as required by the Employment Equity Act.

Bien que certains ministères, comme Santé Canada et NRCan par exemple, s'en tirent relativement bien, mais qu'il reste encore beaucoup à faire, la plupart des ministères et organismes, dont le BCP, le SCC, Justice Canada, Patrimoine et l'APECA, traînent de la patte. On compte parmi les obstacles au recrutement et à la promotion des membres de minorités visibles les attitudes ethnoculturelles et raciales de la plupart des agents d'embauche et des cadres supérieurs, en dépit des politiques et programmes louables que les ministères ont adoptés.

Après une période de déni, le ministère de la Justice a été forcé de reconnaître ce phénomène et d'ordonner à ses gestionnaires dans tout le pays d'offrir des cours obligatoires de lutte contre le racisme et de sensibilisation à la diversité culturelle.

La CFP et l'un des principaux intervenants du CNMV. Elle joue un rôle déterminant en établissant les politiques et pratiques axées sur le recensement et l'élimination des obstacles systémiques qui influent sur l'emploi et la promotion du personnel dans la fonction publique. Ce rôle a d'importantes répercussions pour les minorités visibles. Ainsi, les rapports annuels et relevés de la CFP sur l'équité en matière d'emploi revêtent pour nous, au CNMV, un intérêt particulier.

L'un des obstacles que la CFP a involontairement intégré au système est le « concept de correspondance parfaite » de la LEFP. Il a permis à la plupart des gestionnaires de pratiquer légalement la discrimination à l'égard des candidats membres de minorités visibles.

Nous trouvons troublant que dans son rapport annuel au Parlement de 2007-2008, la CFP ait omis d'inclure les données sur la situation des minorités visibles dans la fonction publique, en faisant valoir que les chiffres concernant les minorités visibles que contenaient les rapports antérieurs avaient été sous-estimés. Je vous invite à voir l'Annexe 2, que vous avez dans la pièce jointe.

La présentation qu'a faite la CFP devant ce comité le 23 mars 2009 a soulevé des questions fondamentales relativement à sa crédibilité et à sa légalité en regard de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Elle prétend que son soi-disant nouvel outil de calcul du nombre de candidats aux postes affichés à l'externe, la CFP prétend que « le taux de recrutement des minorités visibles était de 15,6 p. 100 en 2006-2007 et 17,3 p. 100 en 2007-2008 ».

Il est intéressant que le Conseil du Trésor indique dans son rapport que les minorités visibles comptaient pour 9,2 p. 100 de tous les nouveaux employés en 2007-2008, soit une augmentation de 0,5 p. 100 comparativement à 2006-2007. Nous invitons la CFP à fournir une liste ventilée des 17,3 p. 100 de personnes embauchées en 2007-2008, en prenant soin d'indiquer leur statut d'emploi ainsi que leur niveau et catégorie professionnelle dans leurs ministères et organismes respectifs.

La méthode qu'a employée la CFP pour produire ces données est douteuse. Elle a intégré l'autodéclaration dans le processus de calcul par opposition à l'auto-identification prescrite par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

In a February 2007 document, PSC offered this explanation:

To differentiate the requirement between the EEA and the PSEA, the PSC is working on a new “self-declaration” form that will replace the current “self-identification” form in the internal application process. The PSC will prepare a tool to clarify the circumstances when it will be necessary for an applicant to self-declare.”

We question the right of the PSC to create a self-declaration form to replace the current self-identification form in the internal application system. Self-identification is a requirement of the Employment Equity Act.

In the absence of a revised Employment Equity Act, it is the view of NCVM that the use of self-declaration for employment equity purposes is illegal. Furthermore, since PSC claims that self-declaration is under its jurisdiction in the Public Service Employment Act, its use raises a measured concern regarding the Charter rights of Canadians. We want to know if all Canadians — including white male Canadians — are required to self-declare when they apply. If the answer is in the negative, then self-declaration is in violation of equality rights as defined in section 15.1 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

It is the view of NCVM that it is illegal for the PSC to employ self-declaration and cross-reference it with self-identification by using self-declared visible minority candidates to determine the number of those who self-identify. We invite the committee to investigate this question.

In its documents meant for discussion in February 2007, the PSC wrote:

The PSC is currently considering whether candidates who apply on external and internal appointment process targeted to Aboriginal peoples should be required to complete an “Aboriginal Self-Declaration Form” and to provide the relevant documentation and information to substantiate their Aboriginal status.

While self-declaration has specific historical and legal implications for Aboriginal Canadians, it has no material relevance to visible minorities. Thus, if the PSC is to extend self-declaration to include visible minorities for Federal Public Service jobs and all Canadians, it should indicate the relevant information and documentation under the law that they must provide to substantiate their status.

Dans un document de février 2007, la CFP offrait l'explication suivante :

Pour établir une distinction entre les exigences de la LEE et celle de la LEFP, la CFP prépare actuellement un nouveau formulaire d'autodéclaration qui remplacera le formulaire actuel dans le système de demande interne. Le formulaire peut aussi servir de modèle pour le système de demande automatisée externe. La CFP préparera un outil qui servira à éclaircir les circonstances lorsqu'un postulant ou une postulante devra faire une autodéclaration.

Nous mettons en doute le droit de la CFP de créer un formulaire d'autodéclaration pour remplacer celui d'auto-identification que contient actuellement le système de demande interne. L'auto-identification constitue une exigence de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Sans une modification de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le CNMV est d'avis que le recours à l'autodéclaration aux fins de l'équité en matière d'emploi est illégal. De plus, puisque la CFP prétend que l'autodéclaration relève de sa compétence en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, son utilisation suscite certaines préoccupations relativement à la Charte des droits des Canadiens. Nous voulons savoir si tous les Canadiens — y compris les hommes blancs d'origine canadienne, sont tenus de s'autodéclarer quand ils posent leur candidature à un poste. Dans la négative, l'autodéclaration est une violation du droit à l'égalité défini à l'article 15.1 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le CNMV estime qu'il est illégal de la part de la CFP d'employer l'autodéclaration et d'établir des correspondances avec l'auto-identification en partant du nombre de candidats membres de minorités visibles qui se sont autodéclarés pour déterminer le nombre de ceux qui s'auto-identifient. Nous invitons le comité à se pencher sur cette question.

Dans son document de discussion de février 2007, la CFP écrit :

La CFP examine actuellement la possibilité d'obliger les personnes qui posent leur candidature à des processus de nomination internes et externes à l'intention des Autochtones à remplir un « formulaire de déclaration pour leur participation au Programme d'emploi des Autochtones » et à fournir l'information et les documents pertinents pour attester leur statut d'Autochtones.

Bien que l'autodéclaration ait des ramifications historiques et juridiques particulières pour les Canadiens d'origine autochtone, elle ne revêt aucune pertinence concrète pour les minorités visibles. Ainsi, si la CFP devrait étendre l'emploi de l'autodéclaration pour englober les membres de minorités visibles et tous les Canadiens posant leur candidature à des emplois dans la fonction publique fédérale, il faudrait indiquer les renseignements pertinents et la documentation qu'ils doivent fournir en vertu de la loi pour étayer leur statut.

In conclusion, we recognize the good work of the PSC in facilitating the increase of visible minorities in the public service through the development and promotion of pre-qualified visible minority executives, the career advancement program and the management trainee program.

NCVM will continue to collaborate with all stakeholders, including the PSC and Treasury Board, in enhancing the employment retention and promotion of visible minorities based on an open, just and transparent hiring system in the public service. However, as a major partner in this venture, the PSC should be ready to share its methodology with NCVM and all other stakeholders. This will underline the transparency, legality and credibility of its methodology. We propose that the Privacy Commissioner be asked to audit the legality and methodological approach employed by the PSC in this regard.

The suspicion and cloud of legitimacy surrounding the 2007-08 annual report and the March 23 statement of the PSC before this committee lends credence to NCVM's demand for an independent body to evaluate public service performance regarding the Employment Equity Act implementation. We hereby reiterate this demand by calling for the appointment of an employment equity commissioner with full powers to monitor and report to Parliament on the progress of departments and agencies vis-à-vis their compliance with the Employment Equity Act.

We would be pleased to respond to your questions.

Senator Jaffer: I understand that the goal is to have one visible minority in five employees. How far away are we from that goal?

Mr. Natufe: We are far; it is near one in 10.

Senator Jaffer: Can you explain what "best fit" means?

Mr. Natufe: "Best fit" as used in the Public Service Employment Act, is to give the manager the right to determine who would best fit in his or her organization. The best-fit concept has been used to indicate cultural suitability or otherwise.

Senator Jaffer: I am sure you have read the testimony given by Ms. Barrados to this committee. It concerned me when she spoke of non-advertised jobs. She sounded frustrated in saying that non-advertised jobs explain why there is a policy. There is no accountability with non-advertised jobs. Perhaps, I am putting words in her mouth. Can you expand on your organization's opinion on non-advertised jobs?

Mr. Natufe: I am happy that Ms. Barrados owns up to the issue of non-advertised jobs, which have caused a lot of grief. The 2006-07 annual report of the PSC made reference to this question, saying that most managers use non-advertised positions via acting

Pour terminer, nous reconnaissons le bon travail que fait la CFP pour favoriser la représentation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale au moyen du perfectionnement et de la promotion de cadres préalablement qualifiés membres de minorités visibles, du Programme d'avancement professionnel et du Programme de stagiaire en gestion.

Le CNMV continuera de collaborer avec tous les intervenants, y compris la CFP et le Conseil du Trésor, pour augmenter l'emploi, le maintien en poste et la promotion des membres de minorités visibles grâce à un système de dotation ouvert, juste et transparent dans la fonction publique. Cependant, en sa qualité de partenaire important dans notre quête, la CFP doit être prête à faire part des méthodes qu'elle emploie au CNMV et l'ensemble des intervenants. Ainsi elle démontrera la transparence, la légalité et la crédibilité de sa méthodologie. Nous proposons que le commissaire à la protection de la vie privée soit invité à vérifier la légalité et la méthodologie employées par la CFP pour parvenir à ses conclusions.

Les doutes et l'incertitude quant à la légitimité entourant le rapport annuel de 2007-2008 et la présentation qu'a faite la CFP le 23 mars devant ce comité viennent appuyer la demande que fait le CNMV d'un organe indépendant pour évaluer le rendement de la fonction publique dans l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous réitérons ici cette demande en demandant la nomination d'un commissaire à l'équité en matière d'emploi investi de pleins pouvoirs pour assurer le suivi des progrès réalisés par les divers ministères et organismes pour ce qui est de satisfaire aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et d'en rendre compte au Parlement.

Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

Le sénateur Jaffer : Je crois que le but visé est d'avoir un membre de minorités visibles sur cinq employés. Dans quelle mesure sommes-nous proches de cet objectif?

M. Natufe : Nous en sommes loin; c'est près d'un sur dix.

Le sénateur Jaffer : Pouvez-vous expliquer ce qu'est la « correspondance parfaite »?

M. Natufe : L'expression Dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, permet au gestionnaire de décider qui convient le mieux pour son organisation. Le concept a été utilisé pour déterminer la pertinence d'un candidat au plan culturel ou autres.

Le sénateur Jaffer : Je suis sûre que vous avez lu le témoignage de Mme Barrados devant ce comité. Je me suis inquiétée quand elle a parlé des postes non annoncés. Elle semblait frustrée en disant que les postes non annoncés justifient l'existence d'une politique. Il n'y a pas de reddition des comptes, relativement à ces postes. Peut-être est-ce que j'interprète ses propos. Pouvez-vous nous dire ce que pense votre organisation des postes non annoncés?

M. Natufe : Je suis heureux que Mme Barrados admette le problème des postes non annoncés, qui ont posé bien des problèmes. Le rapport annuel de 2006-2007 de la CFP traite de cette question, en disant que la plupart des gestionnaires ont

appointments. This accounts for 41.3 per cent of all promotions. These non-advertised jobs are being used in a way that discriminates against visible minorities.

This is not NCVM's statement. This is reflected in the 2006-07 annual report of the PSC. It is a major concern to us as an organization as our members are denied — most of the time — of acting opportunities. Most of these non-advertised jobs are filled on an acting basis. After a time, the incumbent is given the right to compete and, of course, will get the job.

Senator Jaffer: Is that when “best fit” comes into play?

Mr. Natufe: Best fit comes into that also.

Senator Jaffer: I have a question on self-identification and self-declaration. I appreciated your explanation and we will be looking at the recommendation you made.

When I speak to many people who work in the Public Service Commission, they do not want to self-identify because they are concerned they will not get the job. What has your organization's experience been regarding why people do not want to self-identify?

Mr. Natufe: We have asked the Public Service Commission and the employer — Treasury Board — to explain to employees, and to Canadians, the benefits of self-identification. If an employer cannot explain the benefits of self-identification to its employees, the onus lies with the employer. NCVM has engaged with senior management. We met with them on September 12 last year where this issue was discussed extensively.

When people ask this question, managers will say they would fill the gap if only the employees would self-identify. However, the question is do they need to self-identify before the managers recognize their quality, expertise and what they bring into play? It is really an excuse used by several managers to avoid the delicate question.

Senator Jaffer: The last time you appeared before the committee you spoke compellingly about how visible minority women are doubly discriminated against. They are not hired because they are part of a visible minority and because they are women. Do you have any statistics to support that comment? Has any further work been done on the issue?

Mr. Natufe: We have the statistics but I do not have them with me today, although I can provide them to the committee. Two major issues underlined the movement toward employment equity. The first issue, with which I am sure you are familiar, is whether she is a francophone. By definition, “francophone” excluded visible minority francophones from Haiti, Senegal, Vietnam or other places. Women are excluded as women when

recours aux postes non annoncés au moyen de nominations intérimaires. Celles-ci comptent pour 41,3 p. 100 de toutes les promotions. Cette pratique est discriminatoire à l'égard des minorités visibles.

Ce n'est pas le CNMV qui le dit. C'est dans le rapport annuel de 2006-2007 de la CFP. C'est une source de grandes préoccupations pour nous, en tant qu'organisation, puisque nos membres se font refuser — la plupart du temps — des possibilités de nomination intérimaire. La plupart de ces postes non annoncés sont comblés à titre provisoire. Après un bout de temps, le titulaire intérimaire a la possibilité de participer au concours et, bien entendu, obtient le poste.

Le sénateur Jaffer : Es-ce que c'est là qu'entre en jeu le concept de la « correspondance parfaite »?

M. Natufe : La correspondance parfaite en est un élément.

Le sénateur Jaffer : J'ai une question sur l'auto-identification et l'autodéclaration. J'apprécie votre explication et j'étudierai la recommandation que vous avez faite.

Quand je parle à bien des employés de la Commission de la fonction publique, ils ne veulent pas s'auto-identifier parce qu'ils craignent de ne pas obtenir le poste. Quelle a été l'expérience de votre organisation relativement aux gens qui ne veulent pas s'auto-identifier?

M. Natufe : Nous avons demandé à la Commission de la fonction publique et à l'employeur — le Conseil du Trésor — d'expliquer aux employés, et aux Canadiens, les avantages que présente l'auto-identification. Si un employeur ne peut expliquer ces avantages à ses employés, c'est à l'employeur qu'il incombe de le faire. Le CNMV dialogue avec la haute direction. Nous l'avons rencontrée le 12 septembre l'année dernière et avons amplement discuté de ce problème.

Quand les gens posent la question, les gestionnaires répondent qu'ils ne peuvent combler l'écart que si les employés s'auto-identifient. Cependant, ce qu'il faudrait savoir, c'est s'ils ont besoin de s'auto-identifier pour que les gestionnaires reconnaissent leur qualité, leur expertise et ce qu'ils ont à offrir? C'est en fait un prétexte qu'emploient les divers gestionnaires pour éviter la question délicate.

Le sénateur Jaffer : La dernière fois que vous avez comparu devant le comité, vous avez parlé avec beaucoup de conviction de la manière dont les femmes membres de minorités visibles font l'objet d'une double discrimination. Elles ne sont pas embauchées parce qu'elles font partie d'une minorité visible et parce qu'elles sont des femmes. Avez-vous des statistiques pour étayer cette affirmation? Est-ce que la question a été étudiée plus en profondeur?

M. Natufe : Nous avons les statistiques, mais je ne les ai pas avec moi aujourd'hui, bien que je puisse les faire parvenir au comité. Deux grands problèmes sous-tendent le mouvement vers l'équité en matière d'emploi. Le premier, que je suis sûr que vous connaissez, est si c'est une francophone. Par définition, « francophone » exclut les francophones membres de minorités visibles d'Haïti, du Sénégal, du Vietnam et d'ailleurs. Les femmes

the count is made. If you look at the list of directors, deputy directors, ADMs and DMs in the federal government, you will see that visible minority women are grossly under-represented.

Senator Poy: You mentioned that the Public Service Commission has questionable methodology. When Ms. Barrados appeared before the committee, I tried to obtain an explanation from her on how they suddenly changed the percentage, but her explanation was not clear. Do you know how they derived the different percentage? What is the difference between self-declaration and self-identification?

Mr. Natufe: We all know that the Employment Equity Act requires members of the four groups to self-identify. The EEA already defines visible minorities as Canadians who are not Aboriginal or not white in colour or Caucasian. By definition, visible minorities are people from Asia, the Middle East, Africa, the Caribbean, South America or the Hispanics. When you apply, you are asked to self-identify by ticking a box to indicate that you are Southeast Asian, Filipino, Black, Chinese, Japanese, or other. That is self-identification.

Self-declaration arose from the movement of the Aboriginals because they had reason to believe that certain individuals in government, falsely in their view, self-identify and, therefore, received the benefits of Aboriginal status. They asked that the test include self-declaration such that if you are Aboriginal, you have to declare which nation you belong to and which treaty binds you. In that way, historical fact is used to substantiate your status in self-declaration, making it different from self-identification. I can self-identify as an Aboriginal but I would be asked to self-declare.

Senator Poy: Self-declaration concerns Aboriginals.

Mr. Natufe: No, self-declaration began with Aboriginals. The PSC has used that as a base to introduce self-declaration. In the document for discussion purposes in February 2007, the PSC used self-declaration to replace self-identification. We have the documents if you wish to see them.

How can you introduce a new concept that you have not defined clearly to the stakeholders and use it to replace an existing concept required by the Employment Equity Act?

Senator Poy: You mentioned people from Asia and Africa. What happens to someone who is of mixed heritage? For example, I talked to a woman who has an Asian father and a European mother. She told me that she was afraid she would not get a job and dyed her hair blond. She looked Caucasian — more like her mother. She is a francophone. How do you self-identify? Do you have to look like a visible minority to be a visible minority?

Mr. Natufe: That is a very good question. Many of our members have Caucasian mothers. One of them proposed that there be a group for mixed-race people. It depends on the society.

sont exclues comme femmes quand le compte est fait. Si vous regardez la liste des directeurs, sous-directeurs, sous-ministres adjoints et sous-ministres au gouvernement fédéral, vous verrez que les femmes membres de minorités visibles y sont largement sous-représentées.

Le sénateur Poy : Vous avez dit que la Commission de la fonction publique avait une méthodologie douteuse. Quand Mme Barrados a comparu devant ce comité, j'ai essayé d'obtenir d'elle une explication sur la manière dont le pourcentage est soudainement changé, mais son explication n'était pas claire. Savez-vous comment ils parviennent à ce pourcentage différent? Quelle est la différence entre l'autodéclaration et l'auto-identification?

M. Natufe : Nous savons tous que la Loi sur l'équité en matière d'emploi exige des membres des quatre groupes de s'auto-identifier. La LEE définit aussi les minorités visibles comme étant des Canadiens qui ne sont pas Autochtones ou de couleur blanche ou euro-poïde. Par définition, les membres de minorités visibles sont des gens de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Afrique, des Caraïbes, de l'Amérique du Sud ou les hispanophones. Quand on présente sa candidature, on doit s'auto-identifier en cochant une case pour indiquer qu'on est un Asiatique du Sud-Est, Philippin, Noir, Chinois, Japonais ou autre. C'est cela, l'auto-identification.

L'autodéclaration est née du mouvement des Autochtones parce qu'ils avaient des motifs de croire que certaines personnes au gouvernement, à tort selon eux, s'auto-identifiaient et, ainsi, tiraient parti du statut d'Autochtones. Ils ont demandé que le test englobe l'autodéclaration de manière à ce que si on se déclare Autochtone, il faut indiquer à quelle nation on appartient et quel traité nous lie. Ainsi, le fait historique est employé pour étoffer le statut dans l'autodéclaration, ce qui fait la différence avec l'auto-identification. Je peux m'auto-identifier comme Autochtone, mais on me demanderait de m'autodéclarer.

Le sénateur Poy : L'autodéclaration inquiète les Autochtones.

M. Natufe : Non, l'autodéclaration a commencé avec les Autochtones. La CFP s'en est servie pour instituer l'autodéclaration. Dans le document de discussion de février 2007, la CFP s'appuie sur l'autodéclaration pour remplacer l'auto-identification. Nous avons ces documents, si vous voulez les voir.

Comment peut-on instituer un nouveau concept qui n'a pas été clairement défini pour les intervenants et s'en servir pour remplacer un concept existant qui est prescrit par la Loi sur l'équité en matière d'emploi?

Le sénateur Poy : Vous avez parlé des gens originaires de l'Asie et de l'Afrique. Qu'en est-il de ceux qui ont des origines mixtes? Par exemple, j'ai parlé à une femme dont le père était Asiatique et la mère Européenne. Elle m'a dit qu'elle craignait de ne pas trouver d'emploi et elle teignait ses cheveux en blond. Elle avait l'allure euro-poïde — elle tenait plus de sa mère. Elle est francophone. Comment s'auto-identifier? Faut-il ressembler à un membre de minorité visible pour en être un?

M. Natufe : C'est une excellente question. Bon nombre de nos membres ont des mères euro-poïdes. L'un d'eux a proposé qu'il y ait un groupe pour les personnes au sang mêlé. Ça dépend de la

Certain societies are patrilineal, whereby a person whose father is East Indian and mother is from England or France, will say that he or she is East Indian.

Senator Poy: In Canada, if that person looks English, how does he or she self-identify? It is up to the individual.

Mr. Natufe: Yes. Self-identification is voluntary. It is not mandatory in law. That was why the Aboriginal group raised the issue of self-declaration. Someone could say that he or she is Aboriginal and receive all the benefits so it was to protect their own interests. The PSC has borrowed that concept to inject into the hiring system without offering a clear definition to stakeholders.

Senator Poy: You mentioned that you would like a transparent hiring process. Have you proposed that to the PSC? How can it be accomplished?

Mr. Natufe: The PSC has complained to this committee about the non-advertised positions, which are not transparent. We are asking that these positions be advertised and that members of an interview board understand the cultural sensitivities of all applicants. For example, if I do not look members of a panel in the eyes when I address them, it is out of respect. However, if I were to do that in an environment where panel members do not understand such a culture, they might conclude that I am timid and unsuitable for the position.

An open and transparent process would include cultural awareness of all applicants. As well, panel members would be from the various groups who understand peculiarities.

Senator Poy: Are you saying that currently, no such group exists to look at this aspect of hiring and promotion in the PSC?

Mr. Natufe: In the PSC, the hiring is always done online, but departments and agencies have the face-to-face interview process. It is at the departmental agency level that this is more pronounced.

Senator Poy: Even if the hiring is online, you still have to have interviews.

Mr. Natufe: That is correct, yes. We are selected from the online applications.

The Chair: You want to eliminate the best-fit doctrine in the Public Service Employment Act.

Mr. Natufe: Yes.

The Chair: Does that mean that the best-fit doctrine, meaning fit for the job within a department, et cetera, takes away the merit principle?

Mr. Natufe: No.

société. Certaines sociétés sont patrilinéaires, et les personnes dont le père est originaire des Indes orientales et la mère de l'Angleterre ou de la France diront être des Indiens d'Asie.

Le sénateur Poy : Au Canada, si cette personne a une apparence anglaise, comment peut-elle s'auto-identifier? Cela dépend de chacun.

M. Natufe : Oui. L'auto-identification est volontaire, elle n'est pas prescrite par la loi. C'est pourquoi le groupe autochtone a proposé l'autodéclaration. Quelqu'un pourrait se dire Autochtone et en tirer tous les avantages, alors c'était pour protéger leurs propres intérêts. La CFP a emprunté ce concept pour l'intégrer au système d'embauche sans offrir de définition claire aux intervenants.

Le sénateur Poy : Vous avez dit que vous aimeriez un processus d'embauche qui soit transparent. L'avez-vous proposé à la CFP? Comment cela peut-il se faire?

M. Natufe : La CFP s'est plainte à ce comité des postes non annoncés, un processus qui manque de transparence. Nous demandons que ces postes soient annoncés et que les membres d'un comité de sélection soient sensibilisés aux sensibilités culturelles de tous les candidats. Par exemple, si je ne regarde pas les membres d'un comité dans les yeux quand je leur parle, c'est par respect. Cependant, si je devais agir ainsi dans un contexte où les membres du comité ne comprennent pas cette culture, ils pourraient en conclure que je suis timide et que je ne réponds pas aux besoins du poste.

Un processus ouvert et transparent prévoirait la sensibilisation aux cultures de tous les candidats. De plus, les membres du comité représenteraient les divers groupes qui comprennent les particularités de chacun.

Le sénateur Poy : Est-ce à dire qu'actuellement, il n'existe pas de tel groupe pour se pencher sur cet aspect de l'embauche et de la promotion à la CFP?

M. Natufe : À la CFP, l'embauche se fait toujours en ligne, mais les ministères et organismes ont un processus d'entrevue en personne. C'est au niveau de l'organisme ministériel que le problème est plus prononcé.

Le sénateur Poy : Même si l'embauche se fait en ligne, il faut quand même passer des entrevues.

M. Natufe : C'est exact. Nous sommes sélectionnés d'après les candidatures présentées en ligne.

La présidente : Vous voulez supprimer le concept de la correspondance parfaite de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

M. Natufe : Oui.

La présidente : Est-ce que cela signifie que ce concept de correspondance parfaite, c'est-à-dire de correspondance pour un poste particulier dans un ministère, et cetera, supprime le principe du mérite?

M. Natufe : Non.

The Chair: We would like you to put on the record how you differentiate between the merit system and the best-fit doctrine.

Mr. Natufe: Before the introduction of the best-fit concept, “merit” was defined as the qualities that are required to perform a given job. You determine if candidate A or B is more qualified based on the job description and the applicant’s experience and qualifications and education, and you say that he or she is more qualified.

The best-fit concept was introduced in 2005, on top of merit, and, in fact, it now supersedes merit. Even though he is more qualified than she is, because of best fit, the employer can say that the woman will fit into the environment better than the man will, even though she is less qualified.

We are saying that we want to be given the chance to compete on the merit principle, not on the best-fit principle. We want best fit to be thrown away and merit to be brought back as the paramount criterion to determine a candidate’s suitability to do the job.

The Chair: Are you for or against self-identification? I ask that very seriously, because this country was founded on many basic values, one being that I could determine, to the greatest extent, my own future, if I may say so. We are hesitant to have governments intrude and speak for us. We are mindful of other countries where governments have identified groups and where that identification has led.

Self-identification is something I grew up with, saying that I will determine whether I want to be seen as Caucasian, a Black person, a yellow person, a woman, a man, a lawyer or a sailor. In other words, I will determine, to the greatest extent possible, how I am defined.

We do not live in a perfect world, and it is very difficult. It is a judgmental world in many ways, particularly at the point of employment. If we did not leave you the discretion to say, “I want to either compete all over the place or I want to be seen as a visible minority,” how would we go about supporting visible minorities if we did not use the self-identification mode? What concept would we use?

As I understand the evidence before this committee and from my own studies, albeit flawed, self-identification is a greater measure of freedom for the individual than anything else we have been able to come up with. We have not been selling it well, and we have not pointed out why it is a better model and how it benefits all, but that is why I am asking you. Do you agree that, at the moment, the best thing we have is self-identification?

I am putting aside the self-declaration because you have made yourself clear on that and we need to look at that. On self-identification, though, if we were just to stay there, is that the best we can do and we had better perfect that model and make sure

La présidente : Nous aimerions que vous disiez aux fins du compte rendu comment vous faite la distinction entre le concept du mérite et celui de la correspondance parfaite.

M. Natufe : Avant l’instauration du concept de la correspondance parfaite, le « mérite » était défini comme les qualités nécessaires pour exécuter les fonctions d’un poste donné. On détermine si le candidat A ou B est plus qualifié à la lumière de la description du poste et de l’expérience, des qualifications et des études du candidat, et on décide s’il est plus qualifié.

La correspondance parfaite est un concept instauré en 2005 et elle n’a pas préséance sur le mérite. Un employeur peut déterminer qu’une candidate, même si elle est moins qualifiée, s’intégrera mieux à un environnement qu’un autre candidat.

Nous disons que nous voulons avoir la possibilité de nous mesurer aux autres candidats selon le principe du mérite, et non selon celui de la correspondance parfaite. Nous voulons abandonner le concept de la correspondance parfaite et rétablir celui du mérite comme étant le critère déterminant de la capacité d’un candidat d’exécuter les fonctions du poste.

La présidente : Est-ce que vous êtes pour ou contre l’auto-identification? Je vous pose la question avec le plus grand sérieux, parce que ce pays a été fondé sur de nombreuses valeurs fondamentales, dont l’une fait que je pourrais déterminer, dans une très large mesure, mon propre avenir, pour ainsi dire. Nous ne voyons pas d’un très bon œil que les gouvernements interviennent et s’expriment pour nous. Nous n’oublions pas que des gouvernements d’autres pays ont identifié des groupes, et ce que cette identification a engendré.

L’auto-identification est un principe avec lequel j’ai grandi, selon lequel je déterminerai si je veux être perçue comme une personne européenne, noire, jaune, une femme, un homme, un avocat ou un marin. Autrement dit, je déterminerai, dans la plus large mesure possible, ce qui me définit.

Nous ne vivons pas dans un monde idéal, et c’est très difficile. C’est un monde qui juge, à bien des égards, particulièrement au plan de l’emploi. Si nous ne vous laissons pas la discrétion de dire « je veux soit participer aux concours partout, soit être perçu comme membre d’une minorité visible », comment pourrions-nous aider les minorités visibles si ce n’est au moyen de l’auto-identification? Quel principe appliquerait-on?

D’après ce que je comprends des témoignages présentés devant ce comité et de mes propres recherches, bien qu’elle ait ses défauts, l’auto-identification est une mesure plus importante de la liberté pour l’individu que tout ce qu’on a pu trouver d’autres. Nous ne l’avons pas bien fait comprendre, et nous n’avons pas expliqué pourquoi c’est un meilleur modèle et en quoi il est avantageux pour tous, mais c’est pourquoi je vous le demande. Êtes-vous d’accord sur le fait qu’actuellement, notre meilleur outil, c’est l’auto-identification?

Je laisse de côté l’autodéclaration parce que vous vous êtes bien fait comprendre sur le sujet, et nous devons nous pencher sur la question. À propos de l’auto-identification, toutefois, si nous ne faisons qu’en rester là, est-ce vraiment ce que nous pouvons faire

that everyone understands why it helps all of us, or do we find another model? If so, has your group come up with another way of supporting visible minorities and the target groups other than by self-identification?

Mr. Natufe: That is a very good question. We have no alternative to self-identification. Even though it may be flawed, it serves an historical purpose. For most of us around this table, when we were employed, there was no Employment Equity Act. I did not have to self-identify when I joined the government in 1970 in Indian Affairs. I applied; I was qualified to do the job as an expert on the Soviet North. There was no self-identification at the time.

I think self-identification came because of the necessity of the time. As a child of historical necessity, it has a function, but perhaps during the course of reviewing the act, we may come up with an alternative.

One of the problems that we are having today with that concept is the difficulty in selling the concept to Canadians. What are the benefits? To give you an example, when my elder son came back to Canada after working for about eight years in St. Lucia, he told me, "Dad, I went to fill in a form with the PSC, and they said I should self-identify. What is this?" It was the same thing with his younger brother. The younger generation is having difficulty understanding self-identification, so we need to sell it. I do not know how to sell it.

The Chair: We put in self-identification as the best model we had to assist in getting the proper proportions of visible minorities, and I will just take that target group, into the Public Service Commission. The general free application forms did not produce the correct proportions of visible minorities, women, Aboriginals and disabled, so we had to find a mechanism. Are you now saying that should we forget about the four target groups?

Mr. Natufe: No.

The Chair: That is what I am trying to get at. If you believe that the target groups are necessary within the Employment Equity Act, is self-identification the best methodology? Have the fine minds sitting at this table come up with some other alternative or fine-tuning to make it better, fairer, more just?

Mr. Natufe: Self-identification, as we both said, was brought in to rectify historical wrongs in the hiring process, so it has a function. That is the best we can have for now. When we have to review the act, we should be able to come up with two things. One is how to make it more meaningful, and if not, what we can propose as an alternative. In the absence of the system complying with the hiring processes, self-identification seems to be the most valuable instrument to use.

de mieux et nous avons intérêt à perfectionner ce modèle et à nous assurer que tout le monde comprenne en quoi il nous avantage tous, ou est-ce que nous devons trouver un autre modèle? Dans ce dernier cas, est-ce que votre groupe a trouvé un autre moyen à nous proposer pour appuyer les minorités visibles et les groupes ciblés autrement que par l'auto-identification?

M. Natufe : C'est une très bonne question. Nous n'avons pas d'autre solution que l'auto-identification. Malgré ses défauts, ce modèle remplit une fonction historique. Pour la plupart d'entre nous, autour de cette table, quand nous faisons carrière, il n'existait pas de loi sur l'équité en matière d'emploi. Je n'ai pas eu à m'auto-identifier quand je suis entré au gouvernement en 1970, au ministère des Affaires publiques. J'ai posé ma candidature; j'étais qualifié pour le poste comme expert sur le Nord soviétique. Il n'y avait pas d'auto-identification à l'époque.

Je pense que l'auto-identification a été une nécessité imposée par l'époque. En tant que fruit de la nécessité historique, elle a une fonction, mais peut-être qu'en faisant l'examen de la loi, nous pourrions trouver une autre solution.

L'un des problèmes que nous pose ce concept de nos jours, c'est la difficulté de le faire accepter aux Canadiens. Quels en sont les avantages? Pour vous donner un exemple, quand mon fils aîné est revenu au Canada après avoir travaillé pendant environ huit ans à Ste-Lucie, il m'a dit : « Papa, je suis allé remplir un formulaire à la CFP, et ils m'ont dit que je devrais m'auto-identifier. Qu'est-ce que c'est? ». La même chose est arrivée à son plus jeune frère. La plus jeune génération a du mal à comprendre l'auto-identification, alors nous devons lui faire comprendre le concept. Je ne sais pas comment y parvenir.

La présidente : Nous présentons l'auto-identification comme le meilleur modèle dont nous disposons pour contribuer à établir les proportions appropriées de minorités visibles, et je prendrai l'exemple de ce groupe cible au sein de la Commission de la fonction publique. Les formulaires généraux de candidature n'engendraient pas les proportions visées de minorités visibles, de femmes, d'Autochtones et de personnes handicapées, alors il nous fallait trouver un mécanisme. Est-ce que vous dites maintenant que nous devrions laisser tomber les quatre groupes cibles?

M. Natufe : Non.

La présidente : C'est là où je veux en venir. Si vous croyez qu'il faut que ces quatre groupes cibles soient désignés dans la Loi sur l'assurance-emploi, est-ce que l'auto-identification est la meilleure méthode qui soit? Est-ce que les grands esprits assis à cette table ont trouvé d'autres solutions ou un moyen de peaufiner le système pour qu'il soit mieux, plus équitable et plus juste?

M. Natufe : L'auto-identification, comme nous l'avons tous deux dit, a été adoptée pour rectifier les erreurs historiques du processus de dotation, donc le concept a une fonction. C'est ce que nous pouvons avoir de mieux pour l'instant. Quand nous devons revoir la loi, il faudrait pouvoir proposer deux choses. L'une est comment faire pour que le concept soit plus logique et, si ce n'est pas possible, quelle autre possibilité peut-on proposer? En l'absence du système qui respecte les processus de dotation, l'auto-identification semble être l'outil le plus approprié.

The Chair: In your studies, analyses and pondering, if you come up with recommendations of how to improve the self-identification, please provide them to the clerk so that we can study them and include them in our report. You are the people we look to as the experts. Please let us know if you come up with a better process than self-identification. We do not need to wait for an amendment process. That is why we are here. We are studying whether this act is adequate. The time is now, not at a later date. If you have some models, bring them.

Mr. Natufe: Thank you for offering us that opportunity. We will do that within a couple of months.

Senator Lovelace Nicholas: My question concerns Aboriginal people.

I live in a community surrounded by a non-Native community, and there are quite a few Aboriginal communities like that. I have visited these places, and I find the Aboriginal people cannot get jobs in the nearby non-Native communities because of racism and stereotyping. I think many First Nations people do not apply for available jobs just for the fact that they are still being discriminated against.

I know for a fact that non-Native people get promoted before First Nations people, especially if she is a First Nations woman. They just skim by them and do not even pay attention. Sometimes they do not even realize she is there.

I also find that there are not many people working in these sectors. I live around these communities and towns and I visit them. What do you think the solution would be or could be, or can we come up with a solution?

Mr. Natufe: With respect to Aboriginal people?

Senator Lovelace Nicholas: Yes.

Mr. Natufe: First, I cannot speak for the National Aboriginal Council. To answer as a Canadian, I think we can make broad statements, if that is permitted. I have no jurisdiction to speak about Aboriginal people.

Senator Lovelace Nicholas: I thought one of your studies included Aboriginal people.

Mr. Natufe: Not exactly. I was making reference to what the PSC had referred to, injecting the concept of self-declaration.

Senator Lovelace Nicholas: This is my first day and I want to state the fact that Aboriginal people are always overlooked and not hired.

The Chair: Your point was well made and well taken by all of us.

Senator Jaffer: You have kindly said that you will provide the committee with information with respect to women. Please send that information to our chair.

La présidente : Dans vos études, vos analyses et votre réflexion, si vous pouvez formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'auto-identification, n'hésitez pas à les communiquer au greffier pour que nous puissions les étudier et les intégrer à notre rapport. Nous nous fions à vous comme experts. Nous comptons sur vous pour trouver un meilleur outil que l'auto-identification. Il n'est pas nécessaire d'attendre une procédure de modification. C'est pourquoi nous sommes ici. Nous étudions cette loi pour voir si elle est adéquate. C'est maintenant qu'il faut agir, pas plus tard. Si vous avez des modèles, présentez-les.

M. Natufe : Je vous remercie de nous offrir cette possibilité. Nous le ferons d'ici un ou deux mois.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ma question concerne les peuples autochtones.

Je vis dans une collectivité entourée de collectivités non autochtones, et il existe pas mal de collectivités autochtones comme celle-là. J'ai visité ces endroits, et je constate que les Autochtones ne peuvent pas trouver des emplois dans les collectivités non autochtones à cause du racisme et des stéréotypes. Je pense que bien des membres des Premières nations ne postulent pas aux emplois disponibles rien que parce qu'ils sont encore des cibles de discrimination.

Je sais qu'il est un fait que les non-Autochtones se font promouvoir avant les membres des Premières nations, et surtout avant les femmes membres des Premières nations. On passe tout simplement à côté, sans même les voir. Parfois, on ne se rend même pas compte de leur existence.

Je trouve aussi qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui travaillent dans ces secteurs. Je vis près de ces collectivités et de ces villes, et j'y vais en visite. Quelle serait la solution, selon vous, ou pouvons-nous trouver une solution?

M. Natufe : En ce qui concerne les peuples autochtones?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Oui.

M. Natufe : Tout d'abord, je ne peux pas m'exprimer au nom du Conseil national autochtone. Pour répondre en ma qualité de Canadien, je pense que nous pouvons faire des déclarations d'ordre général, si c'est permis. Je n'ai pas compétence pour parler des peuples autochtones.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je pensais que l'une de vos études concernait les peuples autochtones.

M. Natufe : Pas exactement. Je parlais de ce dont avait parlé la CFP, en instaurant le concept de l'autodéclaration.

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est mon premier jour, et j'aimerais dire que les Autochtones sont toujours laissés pour compte et ne sont pas embauchés.

La présidente : Votre message a bien passé et nous l'avons tous entendu.

Le sénateur Jaffer : Vous avez aimablement proposé de fournir au comité des données sur les femmes. Nous apprécierions que vous fassiez parvenir ces renseignements à notre présidente.

The last time you were here, you said that you had established 25 committees, departments and agencies. What is happening with those committees? Are you establishing an action plan to promote visible minority hiring within the department? What is happening there? How are you educating the different departments about hiring minorities?

Mr. Natufe: Departments and agencies establish action plans to employ the four target groups. The National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service in each department and agency has visible minority committees that help work with superiors, deputy heads and senior managers in order to ensure that those agencies comply with the Employment Equity Act.

My colleague Mr. Khan, for example, is with Environment Canada Visible Minority Advisory Committee. That committee works internally within the department equal to what we do nationally. My other colleague, Mr. Kabundi, does the same thing for CSC.

These various departments and agencies have committees of visible minorities that articulate the views of our members and work with senior managers to ensure that departments execute their own action plan. As you may know through your own research, departments produce action plans that fail to meet the target.

Waheed Khan, Member of the Visible Minority Advisory Committee at Environment Canada, National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service (NCVM): At Environment Canada, we have founded an advisory committee of employment equity groups, and visible minorities are part of that. We are developing work plans and methods of how to promote an inclusive workforce within the department.

A visible minority community, as you know, is not a certain community at all. It is a group of people who come from all over the world. Just because they are not in this group or that group, we call them the visible minority committee. When we left one country and came to Canada, we came here as Canadians. We did not know that we would be visible minorities.

In that context, what we are trying to achieve is finding out how we can have a fair system, where people are able to contribute according to their talent and their ability to contribute. How can we make the public service a service of excellence? How can we provide best services to Canadians? I am speaking about Canadians of all origins, as well as new Canadians and all Canadians. Obviously, when we provide services to Canadians, we do not take into consideration how long it took them to arrive to this country. We take into consideration how good of a citizen they are and how they are working and contributing.

La dernière fois que vous êtes venu ici, vous avez dit que vous aviez mis sur pied 25 comités, ministères et organismes. Qu'en advient-il? Est-ce que vous dressez un plan d'action pour promouvoir l'embauche des minorités visibles au sein du ministère? Qu'arrive-t-il? Comment procédez-vous pour sensibiliser les divers ministères à l'embauche de membres de minorités visibles?

M. Natufe : Les ministères et organismes dressent des plans d'action pour employer les membres des quatre groupes visés. Le Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale de chaque ministère et organisme a des comités des minorités visibles qui collaborent avec les supérieurs, les administrateurs généraux et les cadres supérieurs pour faire en sorte que ces organismes respectent la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Mon collègue, M. Khan, par exemple, est membre du comité consultatif des minorités visibles d'Environnement Canada. Ce comité travaille à l'interne avec le ministère de la même manière que nous le faisons à l'échelle nationale. Mon autre collègue, M. Kabundi, en fait autant au SCC.

Ces divers ministères et organismes ont des comités des minorités visibles qui expriment clairement les points de vue de nos membres et qui collaborent avec la haute direction afin que les ministères puissent réaliser leurs propres plans d'action. Comme vous l'ont appris peut-être vos propres recherches, les ministères ont des plans d'action qui n'atteignent pas les cibles établies.

Waheed Khan, membre du Comité consultatif sur les minorités visibles à Environnement Canada, Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale (CNMV) : À Environnement Canada, nous avons mis sur pied un comité consultatif de groupes visés par l'équité en matière d'emploi, dont font partie les minorités visibles. Nous établissons des plans de travail et des méthodes visant à favoriser l'inclusivité de l'effectif du ministère.

Un comité des minorités visibles, comme vous le savez, n'est pas du tout composé que d'une certaine communauté. C'est un groupe de personnes qui viennent de partout dans le monde. Parce qu'elles ne font pas partie d'un groupe ou d'un autre, nous l'appelons le comité des minorités visibles. Quand nous avons quitté un pays pour venir au Canada, nous sommes venus ici pour être Canadiens. Nous ne savions pas que nous serions des minorités visibles.

Dans ce contexte, ce que nous essayons de faire, c'est de trouver le moyen d'avoir un système équitable, auquel tout le monde peut contribuer en fonction des talents et des capacités de chacun. Comment faire de la fonction publique un service d'excellence? Comment fournir les meilleurs services qui soient aux Canadiens? Je parle des Canadiens de toutes les origines, autant que des néo-Canadiens. De toute évidence, quand nous fournissons des services aux Canadiens, nous ne nous fondons pas sur le temps qu'il leur a fallu pour venir dans ce pays. Ce dont nous tenons compte, c'est du fait qu'ils sont de bons citoyens, de leur contribution et de leur travail.

When we look at that, in that spirit, then we see self-identification, for instance, as a temporary means. It is working currently, but as our president has elaborated, when we focus too much on those kinds of things — and now it seems we are graduating from self-identification to self-declaration and making it more and more bureaucratic and complicated — we lose sight of the ultimate objective.

Today's visible minority could be tomorrow's visible majority. All these things are temporary. What we are trying to aim for is how to build an inclusive society in Canada, not just in the public service, but also in Canada. The public service can provide an example. We can live that example and provide that leadership. This is an opportunity for the public service to provide that leadership.

We do find and encourage that some private sector employers have actually taken the lead. Even though they are profit-driven, sometimes they may question how they can invest in the long-term growth of a company because we all know companies need their quarterly and annual results. We see that many good corporations in Canada have been able to invest because they see these employees as an investment in the future.

In the public service, the key is what self-identification tells us. It helps us identify the problem, and it can help us identify the barriers that exist. We know those barriers. Those are I think the issues that we need to address.

The Chair: What are the barriers?

Mr. Khan: First, in the government, we say we need to do strategic staffing. That is what we want to do. We do not want to be staffing just because someone has left and now we have to put someone in the acting position to fill that gap. The HR department is so busy that they cannot complete the whole process and they use a shortcut instead, an unadvertised process.

I think we must keep in mind that strategic staffing, long-term vision, staffing for positions that become vacant in the future and preparing employees so they can take over when employees retire is the key. That is what we need to do to make the public service a service of excellence.

All of these shortcut processes, the non-advertised processes, are not easy processes either. You must spend a lot of time. What happens is you spend a lot of time fighting emergencies as opposed to HR departments working hard to hire and to staff people who will be productive next year and in the years after that.

This is a rat race; we need to get out of it. We need to focus not on firefighting for today, but doing strategic staffing and dedicating resources so that we can build the future of the public service. That is where we need to focus.

Dans cette optique, alors, nous voyons l'auto-identification, par exemple, comme un outil temporaire. C'est efficace actuellement, mais comme l'a expliqué notre président, quand on insiste trop sur ce genre de chose — et maintenant il semble que nous passons de l'auto-identification à l'autodéclaration et rendons les choses encore plus bureaucratiques et compliquées — nous perdons de vue l'objectif ultime.

Une minorité visible d'aujourd'hui pourrait être la majorité visible de demain. Tout cela est temporaire. Ce que nous essayons de trouver, c'est comment constituer une société inclusive au Canada, pas seulement dans la fonction publique, mais aussi au Canada. La fonction publique peut être un exemple. Nous pouvons vivre cet exemple et assurer ce leadership. C'est une occasion pour la fonction publique d'assurer ce leadership.

Nous trouvons néanmoins que certains employeurs du secteur privé sont devenus des chefs de file en la matière, et nous en sommes encouragés. Même si leurs activités ont un but lucratif, ils peuvent parfois se demander comment ils peuvent investir dans la croissance à long terme d'une compagnie parce que nous savons tous que les compagnies ont besoin de résultats trimestriels et annuels. Nous constatons que bien de bonnes compagnies du Canada ont pu investir parce qu'elles considèrent leurs employés comme un investissement dans l'avenir.

À la fonction publique, la clé c'est ce que nous dit l'auto-identification. Elle nous aide à circonscrire les problèmes et elle peut nous aider à recenser les obstacles qui existent. Nous connaissons ces obstacles. Ce sont, je pense, les problèmes qu'il nous faut régler.

La présidente : Quels sont ces obstacles?

M. Khan : Tout d'abord, au sein du gouvernement, d'après nous, il faut un processus stratégique de dotation. C'est ce que nous souhaiterions. Nous ne voulons pas doter un poste rien que parce que quelqu'un est parti et maintenant il faut y mettre quelqu'un à titre intérimaire pour combler le poste vacant. Le ministère des Ressources humaines est tellement occupé qu'il ne peut exécuter tout le processus, alors il prend un raccourci, le processus des postes non annoncés.

Je pense que nous ne devons pas oublier que la clé, c'est la dotation stratégique, la vision à long terme, la dotation de postes qui deviendront vacants et la préparation des employés pour qu'ils puissent assurer la relève de ceux qui prennent leur retraite. C'est ce qu'il faudra pour faire de la fonction publique un service d'excellence.

Tous ces raccourcis, les processus de dotation de postes non annoncés, ne sont pas non plus faciles. Ils prennent beaucoup de temps. Alors on passe beaucoup de temps à régler les urgences alors que les services de ressources humaines devraient s'efforcer d'embaucher et de doter des postes avec des gens qui seront productifs l'année prochaine et les années suivantes.

C'est une course forcenée; nous devons nous en sortir. Il nous faut nous concentrer non pas sur l'extinction de petits incendies aujourd'hui, mais sur la dotation stratégique et l'affectation des ressources de manière à pouvoir façonner l'avenir de la fonction publique. C'est là-dessus que nous devons nous concentrer.

Senator Poy: Mr. Natufe, did you say that self-identification was brought in because the existing situation was not working for visible minorities?

Mr. Natufe: No, it was brought in by those who framed the act as a way of bridging the gaps. Women do not have to self-identify as women, of course; we know that they are women. However, if you are an Aboriginal woman, a woman from another visible minority or a woman with a disability, the act requires that you self-identify.

It is voluntary; it is not mandatory. That is part of the problem now.

Senator Poy: The important thing is that hiring and promotion should be based on ability, not on the way one looks.

Mr. Natufe: I agree.

Senator Poy: How do we ensure that ability and affability are the only components?

Mr. Natufe: That is the main thesis of NCVM. We want to go back to the merit principle. We want merit to be the main determinant for every one of us. We want to have an equal opportunity to compete for jobs.

Senator Poy: We know that some organizations in the private sector are doing extremely well. They have hired many visible minorities because it is good business.

I do not understand why the government cannot do that because it is good for the government.

Mr. Natufe: We have told departments and PCO about the business case for employment equity in the Federal Public Service. We are a huge country, and we need expertise in science, technology, language and diplomacy in various parts of the world. You will find from your own research that Canadian companies fail when they go abroad to compete because they do not have people in their delegations who understand the country they are going to.

The business case is there. The Royal Bank recognizes that, as does the Bank of Montreal, the TD Bank and Bombardier. Why can the public service not recognize that?

Senator Martin: It is a pleasure to meet with and listen to such insightful information. As you said, a visible minority can sometimes become a visible majority. That is definitely the case in Vancouver. About 85 per cent of the students at my daughter's school are Asian or visible in colour. In a presentation at school, each student was asked to identify his or her heritage or culture, and the one Caucasian boy said, "I'm just Canadian."

I am concerned that with self-identification or focusing on visible minorities, at times it can be the reverse. However, if self-identification becomes an accepted standard question like

Le sénateur Poy : Monsieur Natufe, avez-vous dit que l'auto-identification a été instaurée parce que la situation actuelle ne fonctionnait pas pour les minorités visibles?

M. Natufe : Non, elle a été instaurée par ceux qui ont formulé la loi dans le but de combler les lacunes. Les femmes n'ont pas à s'auto-identifier comme des femmes, bien entendu; nous savons que ce sont des femmes. Cependant, pour une femme qui est autochtone, membre d'une autre minorité visible ou handicapée, la loi exige l'auto-identification.

C'est volontaire; ce n'est pas obligatoire. C'est un élément du problème, en ce moment.

Le sénateur Poy : Ce qui est important, c'est que l'embauche et la promotion devraient être fondées sur la capacité, et non pas sur l'apparence d'une personne.

M. Natufe : J'en conviens.

Le sénateur Poy : Comment pouvons-nous nous assurer que la capacité et l'affabilité soient les seules composantes?

M. Natufe : C'est le principal thème du CNMV. Nous voulons revenir au principe du mérite. Nous voudrions que le mérite soit le principal déterminant pour tout le monde. Nous voulons avoir des chances égales de participer aux concours pour des postes.

Le sénateur Poy : Nous savons que certaines organisations du secteur privé se débrouillent extrêmement bien. Elles ont embauché des minorités visibles parce que c'est bon pour les affaires.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne peut en faire autant parce que c'est bon pour le gouvernement.

M. Natufe : Nous avons parlé aux ministères et au BCP du dossier de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale. Notre pays est immense, et il nous faut de l'expertise scientifique, technologique, linguistique et diplomatique dans diverses régions du monde. Vous constaterez dans les conclusions de vos propres recherches que les compagnies canadiennes échouent quand elles vont à l'étranger faire concurrence à d'autres parce qu'elles n'ont pas, dans leurs délégations, des gens qui comprennent le pays où elles se rendent.

C'est ça, le bilan de rentabilité. La Banque Royale le reconnaît, de même que la Banque de Montréal, la Banque TD et Bombardier. Pourquoi la fonction publique ne le peut-elle pas?

Le sénateur Martin : C'est un plaisir que de vous rencontrer et d'entendre un exposé aussi perspicace. Comme vous l'avez dit, une minorité visible peut parfois devenir une majorité visible. C'est certainement le cas à Vancouver. Environ 85 p. 100 des étudiants de l'école de ma fille sont asiatiques ou de couleur visible. Dans une présentation à l'école, chaque étudiant devait parler de ses ancêtres ou de sa culture, et un garçon européen a dit « Je ne suis que Canadien. »

Je crois que l'auto-identification, ou l'accent sur les minorités visibles, parfois, peut avoir l'effet contraire. Cependant, si l'auto-identification devient une question standard acceptée,

date of birth, and if everyone is clear about their own heritage and background, it will be something that we can all talk about, whether we are multi-generational Canadian or of other heritages.

Your sons say, “Why do we have to do this?” I know my daughter would say the same, and I have felt that at times in my career path.

Have you done any studies of the young generation of public servants of different backgrounds asking them about barriers they have seen? Perhaps they have not personally felt them, but perhaps they have observed them with others.

When I say “young,” I mean younger than us. I refer to the second generation.

Mr. Natufe: We define young as below 35. We have not done that study, but it is a good idea that we may want to consider.

Catherine Kizito, Chief Administrative Officer, National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service (NCVM): I am from Natural Resources Canada and was loaned to NCVM. We hear often from young visible minorities coming into the Federal Public Service that some of their colleagues think they were hired not on merit but because they are a visible minority. They talk about a quota system.

The young visible minority employees have found ways of dealing with this. For example, at NRCan we have a young professionals network that is not made up of visible minorities; everyone belongs to that group. They lobby differently. In addition, there is the issue of saying, “I am not going to self-identify because I want to come into a job based on my merit.”

As Mr. Natufe was saying, how do we sell self-identification as not choosing one at the moment? Those are some of the issues.

Senator Peterson: Does the PSC share your vision for a centre of excellence in hiring practices?

Mr. Natufe: I do not understand the question.

The Chair: Mr. Khan indicated that we want the best and the brightest to serve Canadians. Senator Peterson wants to know whether the Public Service Commission shares that philosophy or ideology.

Mr. Natufe: I hope they do, because in our discussions with Ms. Barrados she made us believe that. The clerk has repeatedly stated that they want the best and the brightest Canadians in the Federal Public Service.

In their own report, they have identified visible minorities as the most educated group of Canadians. Therefore, our question for the clerk and Ms. Barrados is why would you exclude the brightest and the most educated from employment opportunities? They share the concept, but we do not see the result.

comme la date de naissance, et si tout le monde connaît bien son propre héritage et ses antécédents ancestraux, ce sera quelque chose dont on pourra tous parler, qu'on soit Canadien depuis plusieurs générations, ou d'ailleurs.

Vos fils disent « Pourquoi devons-nous faire ceci? » Je sais que ma fille en dirait autant, et je me suis posé la même question au cours de ma carrière.

Avez-vous fait des études de la jeune génération de fonctionnaires issus de diverses cultures en les interrogeant sur les obstacles qu'ils ont connus? Peut-être ne les ont-ils pas connus personnellement, mais ils ont pu observer d'autres qui ont dû en surmonter.

Quand je dis « jeune », je veux dire plus jeune que nous. Je parle de la deuxième génération.

M. Natufe : Nous définissons les jeunes comme ayant moins de 35 ans. Nous n'avons pas fait cette étude, mais c'est une bonne idée à laquelle nous pourrions réfléchir.

Catherine Kizito, agente administrative principale, Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale (CNMV) : Je travaille pour Ressources naturelles Canada et j'ai été prêtée au CNMV. Nous entendons souvent parler de jeunes membres de minorités visibles dont certains collègues pensent qu'ils ont été embauchés non pas en raison de leur mérite, mais parce qu'ils sont des membres de minorités visibles. Ils parlent de système de quota.

Les jeunes employés membres de minorités visibles ont trouvé des moyens de composer avec cela. Par exemple, à RNCAN, nous avons un réseau de jeunes professionnels qui n'est pas composé de minorités visibles; tout le monde peut y adhérer. Ils ont d'autres méthodes de lobbying. Il y a aussi le problème de dire « je ne vais pas m'auto-identifier parce que je veux obtenir le poste pour mon mérite ».

Comme le disait M. Natufe, comment faire accepter l'auto-identification comme n'étant pas un choix du moment? Ce sont certains des problèmes.

Le sénateur Peterson : Est-ce que la CFP partage votre vision d'un centre d'excellence en matière de méthodes de dotation?

M. Natufe : Je ne comprends pas votre question.

La présidente : M. Khan a dit que nous voulons les meilleurs et les plus brillants pour servir les Canadiens. Le sénateur Peterson voudrait savoir si la Commission de la fonction publique partage cette philosophie ou cette idéologie.

M. Natufe : Je l'espère, parce que dans nos discussions avec Mme Barrados, elle l'a affirmé. Le greffier a dit à maintes reprises qu'on voulait pour la fonction publique fédérale les Canadiens les meilleurs et les plus brillants.

Dans leur propre rapport, ils ont déclaré que les minorités visibles forment le groupe de Canadiens les plus instruits. La question que nous posons au greffier et à Mme Barrados, alors, c'est pourquoi ont excluait les plus brillants et les plus instruits des possibilités d'emplois? Ils sont d'accord sur le concept, mais nous n'en voyons pas le résultat.

The Chair: I wish to thank you all for sharing your experiences, ideas and information with us.

Mr. Natufe, please send us any information and recommendations that you wish to share with us.

The Public Service Commission indicated that one in five was the target for visible minorities, and you say the present ratio is one in ten. We are trying to get away from anecdotal evidence and into research-based evidence.

For example, we spoke about how the banks employ. The statistics I have read indicate that banks are employing, but that they are employing tellers. Let us talk about the banks at their executive levels and see how reflective they are of Canadian society.

Mr. Natufe: In the Royal Bank, 24.5 per cent of senior managers are visible minorities.

The Chair: I think we can take each example and dissect the strengths and weaknesses. I would not want to leave the impression that the Public Service Commission has not been trying. I think you have stated that they are making an effort. We want to do better, a lot better.

Mr. Natufe: That is correct.

The Chair: That is why I am asking if you can provide us with information. You said the ratio of visible minorities is now one in ten.

Mr. Natufe: Yes.

The Chair: If you have some basis for those numbers, could you provide us with the research, surveys, questionnaires or other means by which how you have come to that assessment? We would also appreciate anything else you may provide that would strengthen the Public Service Commission to make it truly reflective of Canadians.

Mr. Natufe: We can do that. If you look at Annex 1 of our document, for example, you will see that the PCO does not have any visible minorities at the "EX" level. That is zero. They have 81 positions and there are no visible minorities. That will give you a picture of what it will be in various other departments.

We will provide you with that data.

The Chair: That would be helpful from your perspective.

Mr. Natufe: We will do that.

The Chair: I want to thank you again for coming this evening and sharing your perspectives and knowledge with us.

This committee selected and provided a report last June on the United Nations Human Rights Council. In particular, we are looking forward to the Universal Periodic Review to determine how that process enabled and assisted human rights in general and affected the Human Rights Council.

La présidente : Je tiens à vous remercier tous d'avoir partagé avec nous vos expériences, vos idées et ces renseignements.

Monsieur Natufe, je vous invite à nous envoyer les données et recommandations dont vous voulez nous faire part.

La Commission de la fonction publique a affirmé qu'une personne sur cinq était membre d'une minorité visible, et vous dites que la proportion actuelle est de un sur dix. Nous nous efforçons de laisser de côté les données anecdotiques et de nous fier sur les données fondées sur les recherches.

Par exemple, nous avons parlé du mode de dotation des banques. D'après les statistiques que j'ai lues, les banques emploient, mais elles emploient des caissières et des caissiers. Parlons des postes de direction dans les banques, et voyons en quoi ils reflètent la composition de la société canadienne.

M. Natufe : À la Banque Royale, 24,5 p. 100 des cadres supérieurs sont membres d'une minorité visible.

La présidente : Je pense que nous pouvons prendre chaque exemple et en disséquer les points forts et les points faibles. Je ne voudrais pas donner l'impression que la Commission de la fonction publique n'a pas fait d'efforts. Je pense que vous avez dit qu'elle en fait. Nous voulons faire mieux, beaucoup mieux.

M. Natufe : C'est exact.

La présidente : C'est pourquoi je vous demande de nous faire parvenir de l'information. Vous avez dit que la proportion de minorités visibles est d'un employé sur dix.

M. Natufe : Oui.

La présidente : Si vous tirez ce chiffre de quoi que ce soit, pourriez-vous nous communiquer les recherches, sondages, questionnaires ou autres moyens par lesquels vous l'avez obtenu? Nous apprécierions tout ce que vous pourriez nous fournir qui pourrait aider la Commission de la fonction publique à devenir le reflet véritable de la société canadienne.

M. Natufe : Nous le pouvons. Vous verrez à l'annexe E de notre document, par exemple, que le BCP n'a pas de membres de minorités visibles au niveau EX. C'est zéro. Ils ont 81 postes, et aucun de leurs titulaires n'est membre d'une minorité visible. Vous aurez ainsi une idée de ce que ce sera dans divers autres ministères.

Nous vous communiquerons ces données.

La présidente : Ce serait très utile, à ce que vous laissez entendre.

M. Natufe : Nous n'y manquerons pas.

La présidente : Je tiens à vous remercier encore d'être venus ce soir et de nous avoir fait part de vos perspectives et de vos connaissances.

Ce comité a rédigé et déposé un rapport en juin dernier sur le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Nous sommes particulièrement impatients de voir les conclusions de l'Examen périodique universel pour déterminer en quoi ce processus a favorisé les droits de la personne en général et contribué à leur respect, et influé sur le Conseil des droits de l'homme.

We have heard from witnesses and have had a debriefing from the representative of the government on Canada's time before the Human Rights Council in its Universal Periodic Review.

Our witnesses this evening are from the Canadian Coalition for the Rights of Children, the Social Rights Advocacy Centre and the Canadian Feminist Alliance for International Action. We are interested in hearing your constructive comments on the process of the Universal Periodic Review and the Human Rights Council in general. Some of you have testified previously before this committee. As we prepare another report, we hope to hear some positive recommendations for government on how to proceed in the future with the Human Rights Council. We will begin with opening statements, followed by questions and answers.

Kathy Vandergrift, Chair, Canadian Coalition for the Rights of Children: It is indeed a privilege to appear to discuss again the interface between how Canada implements the conventions and our role on the Human Rights Council.

When Canada was appointed to the Human Rights Council, it pledged to, "Uphold the highest standards in promotion and protection of human rights." If we look at this UPR process in the light of that pledge, we have some conclusions to draw. Over 50 NGOs registered their concerns, and the common theme was the failure to meet minimum standards. Nations across the spectrum tabled similar concerns about the basics of implementation of human rights treaties.

One would expect that the session might lead to prompt action instead of continuing a posture that Canada is a leader and better than others. We have yet to hear one substantive proposal for improvement. My concern is that if Canada is to continue to be a leader in human rights, now is the time when Canada needs to step up to the plate and significantly improve how it is implementing international human rights treaties. With regard to the consultation with civil society organizations, let me add one point to what you heard from others at the last session.

I have read all the documentation before the NGO meeting presentations at the UPR session, documents afterward and the presentation to this committee. I could not find one change that had been made as a result of the consultations. It is hard to take the promise of more talk seriously. I would submit that it is time for some action. I would like to suggest three proposals for your consideration. They have impacts for your role as overseers of how this occurs in Canada as well as for those of us on the ground.

The first proposal would be to move to reform or replace the Continuing Committee of Officials on Human Rights as the leading body in Canada. It is obvious from the UPR process that the current structure does not work. Your committee came to that

Nous avons entendu des témoins et avons reçu des renseignements d'un représentant du gouvernement sur le rôle qu'a joué le Canada au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de son examen périodique universel.

Nos témoins, ce soir, représentent la Coalition canadienne pour les Droits des Enfants, le Social Rights Advocacy Centre et l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale. Nous sommes intéressés à entendre vos commentaires constructifs sur le processus de l'Examen périodique universel et le Conseil des droits de l'homme en général. Certains d'entre vous avez déjà témoigné devant ce comité. Puisque que nous préparons un autre rapport, nous espérons entendre certaines recommandations positives à l'intention du gouvernement sur la manière de procéder à l'avenir avec le Conseil des droits de l'homme. Nous commencerons avec les déclarations préliminaires, qui seront suivies des questions et réponses.

Kathy Vandergrift, présidente, Coalition canadienne pour les Droits des Enfants : C'est réellement un privilège pour nous que de comparaître pour discuter encore une fois de l'interface entre la manière dont le Canada met en œuvre les conventions et notre rôle au Conseil des droits de l'homme.

Quand le Canada a été nommé au Conseil des droits de l'homme, il a prêté serment d'appliquer les normes les plus rigoureuses qui soient en matière de promotion et de protection des droits de la personne. Si on regarde ce processus d'examen universel périodique à la lumière de ce serment, nous avons des conclusions à en tirer. Plus de 50 ONG ont exprimé leurs préoccupations, et le thème commun était l'échec à respecter les normes minimales. Les pays de partout ont exprimé des préoccupations similaires relativement aux fondements de l'application des traités sur les droits de la personne.

On pourrait s'attendre à ce que la démarche engendre une action prompte plutôt que le maintien de l'affirmation que le Canada est un leader et mieux que d'autres. Nous n'avons pas encore entendu la moindre proposition concrète d'amélioration. Ce que je pense, c'est que si le Canada veut rester un leader en matière de droits de la personne, c'est le moment pour lui d'agir et d'améliorer nettement la manière dont il applique les traités internationaux sur les droits de la personne. En ce qui concerne la consultation des organisations de la société civile, permettez-moi d'ajouter une chose à ce que vous avez entendu d'autres témoins lors de la dernière législature.

J'ai lu toute la documentation avant les présentations des ONG lors de la dernière législature, les documents qui ont suivi et les témoignages devant ce comité. Je n'ai pu trouver aucun changement qui ait été fait en conséquence des consultations. Il est difficile de prendre au sérieux la promesse de poursuite du dialogue. Je vous dirais qu'il est temps d'agir. J'aimerais suggérer trois propositions pour votre examen. Elles ont une incidence sur votre rôle d'observateurs de ce qui se passe au Canada, ainsi que pour ceux d'entre nous qui sommes sur le terrain.

La première proposition serait d'entreprendre de réformer ou remplacer le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne comme l'organe dirigeant au Canada. Le processus d'examen universel fait ressortir l'évidence que la

conclusion in 2007 in its report on children's rights, entitled *Children: The Silenced Citizens*. The government response stated that this committee did take its responsibility to implement children's rights seriously. The Canadian Coalition for the Rights of Children took that to heart, and we wrote them a letter with a simple request to tell us what they had done with the recommendations on children's rights received in 2003. What answer did we get? They would not tell us anything. They would not meet with us; trust us.

After considerable effort, we were finally given copies of old agendas that simply listed all the conventions. That was in 2008. Now, it is 2009. Canada's report on children's rights is overdue. It was due in January. There has been no consultation. We still do not know what was done with the recommendations received in 2003, some of which were repeats from 1995. This does not serve Canada's children well; it does not serve the Human Rights Council well; and it does not serve you well. A committee that meets infrequently in secret, refuses to tell anyone what it has done and refuses to meet with people affected by its decisions is a contradiction of the very essence of human rights and good government. Ending the secrecy and requiring public accountability will have a transforming effect on the whole system, and I would submit that it is essential for Canada to continue to be a leader.

The second proposal is that Canada's reports be based on outcomes for people. The current reports catalogue government programs, but they tell little about the situation of people they are supposed to help. Let me give one example: The one initiative for children cited in Canada's report to the UPR was the National Child Benefit. The program description sounded good; but what is the reality? In December, the same month in which the report was submitted, the National Council of Welfare released a detailed report on that same program, and the conclusions paint a different picture. Most of the families with children on welfare, composed of one parent and one child or families composed of two parents and two children, are worse off than they were 10 years ago.

The report went on to say, "This was a big step backward in the fight against child poverty." This is not an NGO talking; this is a government advisory body talking. Yet, that was not reported at all in this overview of the situation of Canada's children.

This is the information you need to understand the impact of programs and policies. You need to know the truth about the situation of people, not public relations reports.

structure actuelle n'est pas efficace. Votre comité est parvenu à cette conclusion en 2007 dans son rapport sur les droits des enfants, intitulé *Les enfants : Des citoyens sans voix*. Dans sa réponse, le gouvernement affirmait que ce comité prenait très à cœur ses responsabilités de faire respecter les droits des enfants. La Coalition canadienne pour les droits des enfants l'a pris très au sérieux et nous lui avons écrit une lettre demandant simplement de nous dire ce qu'il avait fait des recommandations sur les droits des enfants qui lui avaient été faites en 2003. Quelle réponse avons-nous reçue? On ne nous dit rien. On ne veut pas nous rencontrer; croyez-nous.

Au bout d'énormes efforts, nous avons finalement reçu copies de vieux ordres du jour qui contenaient simplement la liste de toutes les conventions. C'était en 2008. Nous sommes maintenant en 2009. Le rapport du Canada sur les droits des enfants aurait dû être déjà déposé. Ce devait être en janvier. Il n'y a pas eu la moindre consultation. Nous ne savons toujours pas ce qui est advenu des recommandations faites en 2003, dont certaines étaient repiquées de 1995. Cela n'aide pas beaucoup les enfants du Canada; cela n'aide beaucoup le Conseil des droits de l'homme; et cela ne vous aide pas beaucoup. Un comité qui se réunit rarement en secret, qui refuse d'expliquer à qui que ce soit ce qu'il a fait et qui refuse de rencontrer les gens qui sont touchés par ses décisions va à l'encontre des principes même des droits de la personne et d'un bon gouvernement. Le fait de mettre fin au secret et d'exiger une reddition publique des comptes aura un effet transformateur sur l'ensemble du système, et je vous dirais que c'est cela qui permettra au Canada de rester un leader.

Deuxièmement, nous proposons que les rapports du Canada soient établis à partir des résultats connus de la population. Les rapports actuels énumèrent les programmes gouvernementaux, mais ils nous renseignent très peu sur la situation des gens que les programmes sont censés aider. Je vous en fournis un exemple : le seul programme destiné aux enfants cité dans le rapport du Canada pour l'EPU, c'était la Prestation nationale pour enfants. La description du programme est avantageuse, mais qu'en est-il dans la réalité? En décembre, soit le mois auquel le rapport a été soumis, le Conseil national du bien-être social a diffusé un rapport détaillé sur ce même programme, dont les conclusions nous brossent un tout autre tableau. La plupart des familles ayant des enfants et bénéficiant de l'assistance sociale, soit des familles constituées d'un parent et d'un enfant ou encore de deux parents et de deux enfants, se trouvent dans une situation qui est pire qu'elle ne l'était il y a 10 ans.

Dans le rapport, on indique : « Cela représentait donc un grand pas en arrière dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants. » Il ne s'agit pas d'une ONG, mais bien d'un organisme consultatif du gouvernement. Cependant, les conclusions de ce rapport n'ont pas paru dans l'aperçu global de la situation des enfants canadiens fourni par le gouvernement.

Ce sont les renseignements dont vous avez besoin pour comprendre l'incidence des programmes et des politiques. Vous devez connaître la vérité sur la situation des gens, et non lire des rapports de relations publiques.

Officials continually tell us that federalism is the challenge, but I suggest to you that rights-based reporting of outcomes for affected peoples is part of the solution because it would provide useful information on outcomes for beneficiaries across the country. It would allow you to assess programs, to see if they are benefiting people and to make adjustments as needed.

The third major change I suggest is to move to a continuous improvement model for monitoring and implementation. That is preferable to the current approach, which is a defensive report once every five years and an adversarial relationship between government and civil society. If implementation is something being worked on regularly, with a sharing of information and a discussion of strategies, there is less need to be afraid of accountability and adopt a defensive posture. It would also lead to early response and more preventive approaches, which is consistent with human rights.

Again, I will just give you one quick example. In January, the House of Commons unanimously endorsed Jordan's principle: The common sense notion that the best interests of Aboriginal children should be given priority over jurisdictional disputes between federal and provincial governments. Jordan's principle says that if an Aboriginal child needs health care, the care will be provided, and then the officials will sort out payment, rather than the child falling through the cracks between federal and provincial services, as so often happens. Since then, the federal government was provided with solid evidence about discrimination against Aboriginal children in the provision of child welfare services in a complaint filed with the Canadian Human Rights Commission. Was Jordan's principle applied? No. The case is being put through the courts on jurisdictional and technical grounds, not the substantive merits of the case. The affected children will be adults before all the court challenges are over. This is definitely not in the best interests of children. Instead of taking a problem-solving approach, we took a jurisdictional dispute approach. A continuous improvement model would focus on resolving issues at the lowest level rather than escalating issues through lengthy and costly court processes.

I submit that changes in these three directions would percolate through the system and transform it into useful tools for implementing what Canada has adopted. If Canada wants to be a leader in human rights, it needs to show a start to substantive change before it appears again in June at the Human Rights Council.

Nancy Baroni, Program Director, Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA): I would like to thank the chair and committee members for inviting me here tonight to speak to you on behalf of the Canadian Feminist Alliance for International Action, also known as FAFIA.

On nous répète que c'est le fédéralisme qui est en cause, mais je vous dirais que nous aurions avantage à produire des rapports justes sur les résultats connus par les populations cibles, car on disposerait alors de renseignements utiles concernant les prestataires du pays. Cela vous permettrait d'évaluer les programmes, afin de voir s'il y a réellement des avantages et s'il y a lieu d'apporter des changements.

Troisièmement, nous vous proposons d'adopter un modèle d'amélioration continue à des fins de surveillance et de mise en œuvre. Un tel modèle serait préférable à l'approche actuelle, qui consiste en un rapport de justification quinquennal et en des tensions entre le gouvernement et la société civile. Si on veille régulièrement à la conformité aux obligations, en assurant des échanges de renseignements et en discutant de stratégies, il n'y a aucune raison alors de fuir ses responsabilités et d'avoir à se justifier. Le gouvernement serait en mesure de réagir plus rapidement et d'utiliser des approches préventives, conformément aux droits de la personne.

Je vais vous fournir rapidement un autre exemple. En janvier, la Chambre des communes a appuyé, de façon unanime, le principe de Jordan. Ce principe est fondé sur le gros bon sens, c'est-à-dire que les intérêts des enfants autochtones devraient primer sur les querelles juridictionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces. Selon le principe de Jordan, si un enfant autochtone a besoin de soins de santé, ces soins lui seront fournis et on réglera les frais par la suite, plutôt que de voir l'enfant abandonné par les services fédéraux et provinciaux, comme c'est trop souvent le cas. Depuis, une plainte a été déposée auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, qui a fourni au gouvernement fédéral de solides preuves de discrimination à l'égard des enfants autochtones par les services d'assistance sociale. Le principe de Jordan a-t-il été appliqué? Non. La plainte sera entendue pour des motifs juridictionnelles et techniques, et non pour le mérite de l'argument. Les enfants concernés seront adultes avant que toutes les contestations judiciaires ne soient entendues. On ne tient pas compte des intérêts des enfants. Plutôt que de chercher à régler le problème, nous nous sommes lancés dans une querelle juridictionnelle. Un modèle d'amélioration continue permettrait de résoudre les problèmes à l'échelon le plus bas, plutôt que de laisser le problème s'amplifier par des procédures juridiques qui coûtent cher et qui prennent beaucoup de temps.

Je vous affirme que nos trois propositions se feraient ressentir partout dans le système et donneraient lieu à des outils utiles pour le respect des obligations canadiennes. Si le Canadien souhaite réellement être chef de file au chapitre des droits de la personne, il doit commencer à apporter des changements de fond avant de comparaître à nouveau en juin devant le Conseil des droits de l'homme.

Nancy Baroni, directrice de programme, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) : J'aimerais remercier la présidente et les membres du comité de m'inviter ici ce soir pour vous parler au nom de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, ou l'AFAI.

FAFIA is a dynamic coalition of over 75 Canadian women's equality-seeking organizations, and its mandate is to further women's equality in Canada through domestic implementation of its international human rights commitments.

As you are aware, the United Nations Human Rights Council under the Universal Periodic Review, recently assessed Canada's human rights record. The recommendations from this review have been presented to Canada. At the upcoming June 2009 session of the Human Rights Council, Canada will be asked to indicate publicly which of the recommendations that emerged during that review it is prepared to implement.

What happened at the UPR and what is happening with UPR process is not new, but it does provide Canada with a new opportunity. The recommendations are similar to what we saw with the CEDAW Review, Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women, but we hope that what will be different will be the implementation of recommendations.

United Nations treaty bodies have expressed consistent concerns about Canada's failure to uphold women's human rights. Canada has, for the most part, ignored these concerns.

FAFIA asserts that this review process and the recommendations put forward by the Human Rights Council present Canada with a key opportunity to implement domestic human rights mechanisms. This process marks a time for Canada to move beyond rhetoric.

Several recommendations made by the Human Rights Council speak specifically to the domestic implementation of the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women in Canada. In 1981, Canada reviewed this convention, also known as CEDAW. Despite this commitment and ratification, Canadian governments have not adopted policies and laws in compliance with our international obligations under CEDAW, policies that are necessary to address social and economic inequality among women and girls, and particularly among the most vulnerable, including Aboriginal women, racialized women, women with disabilities and single mothers.

In October of 2008, Canada's compliance to this convention was reviewed by the UN CEDAW committee. The committee urged Canada, as it did during the 2003 and earlier reviews, to establish a mechanism to ensure "accountability and the transparent, coherent and consistent implementation of the convention throughout its territory in which all levels of government can participate."

In many cases, as outlined in the government's report to the CEDAW committee, many articles of the convention could not be implemented due to jurisdictional issues within the federation, as Ms. Vandergrift mentioned in her presentation. During Canada's review, the government consistently stood behind jurisdictional

L'AFAI est une coalition dynamique de plus de 75 organisations canadiennes œuvrant pour l'égalité des femmes, dont le mandat est de faire progresser l'égalité des femmes au Canada par l'application des traités internationaux sur les droits de la personne.

Comme vous le savez, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dans le cadre de son Examen périodique universel, a récemment dressé le bilan du Canada au chapitre des droits de la personne. Les recommandations découlant de l'examen ont été soumises au Canada. Lors de la séance de juin 2009 du Conseil des droits de l'homme, le Canada devra indiquer publiquement quelles sont les recommandations découlant de l'examen qu'il est en mesure de mettre en œuvre.

L'Examen périodique universel n'est pas un phénomène nouveau, mais il fournit au Canada une occasion nouvelle. Les recommandations sont semblables à celles qui sont ressorties de l'examen de la CEDAW, soit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais nous espérons qu'il y aura une différence dans la mise en œuvre des recommandations.

Les organismes onusiens qui veillent à l'application des traités expriment régulièrement leurs préoccupations quant au manquement du Canada au chapitre des droits des femmes. Le Canada a fait fi de ces préoccupations pour la plupart.

L'AFAI est d'avis que l'examen et les recommandations du Conseil des droits de l'homme offrent au Canada une belle occasion de mettre en œuvre des mécanismes pour le respect des droits de la personne au pays. L'heure est venue pour que le Canada joigne le geste à la parole.

Plusieurs recommandations avancées par le Conseil des droits de l'homme visent tout particulièrement l'application au Canada de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Canada a ratifié la convention en 1981. En dépit de la signature et de la ratification de la convention, les gouvernements canadiens n'ont pas adopté de politiques ni de projets de loi conformément aux obligations internationales prévues par la CEDAW. Il s'agit notamment des politiques qui seraient nécessaires pour faire disparaître l'inégalité sociale et économique des femmes et des filles, dont les plus vulnérables, comme les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes handicapées et les mères seules.

En octobre 2008, le comité onusien responsable de la CEDAW s'est penché sur la conformité du Canada vis-à-vis de la convention. Le comité a recommandé au Canada, comme il l'a fait en 2003 et lors d'examen antérieurs, d'établir un mécanisme pour assurer « l'application responsable, transparente, cohérente et homogène de la Convention sur tout son territoire, avec la participation des administrations à tous les niveaux. »

Dans bien des cas, comme il a été indiqué dans le rapport du gouvernement au comité responsable de la CEDAW, de nombreux articles de la convention ne pouvaient pas être respectés en raison de problèmes de conflit de compétences au sein de la fédération, comme l'a indiqué Mme Vandergrift dans

arguments when describing inaction or on specific articles of the convention. This is more so now, but it has happened at previous reviews with previous governments.

The position of the committee was clear during the review and in its recommendations issued to Canada in November 2008. The committee emphasized that the federal government must take into account its legal responsibility and leadership role in implementing the convention in all levels of government. This recommendation was later reiterated in the UPR recommendations. States reviewing Canada's human rights record called on the federal government to take further measures to ensure effective implementation of CEDAW at the federal, provincial and territorial levels, while paying particular attention to vulnerable groups, including Aboriginal women and girls.

The reporting for CEDAW is every four years. However, in an unprecedented move for Canada during the 2008 review, the CEDAW committee called on the Government of Canada to report back in one year on steps taken to address two main concerns that the committee had about Canada's lack of compliance of the CEDAW convention. These issues were the dire situation of missing and murdered Aboriginal women, and also the inadequacy of social assistance rates across Canada. We have no evidence that any steps have been taken to address these issues or that the government is even preparing a report for the committee to be presented this fall.

The UPR recommendations so clearly illustrate the Human Rights Council's serious concerns regarding poverty and Aboriginal women's human rights. FAFIA submits that Canada, by both government action and inaction, has failed to comply with its obligations to women's human rights. Whereas Canada has no national mechanism for monitoring or ensuring that Canadian governments comply with their treaty obligations, FAFIA recommends that the Government of Canada, with the governments of the provinces and territories, develop a coordinated and accountable process for monitoring implementation of Canada's international human rights obligations. This process should involve input and consultation with Aboriginal peoples and civil society.

As part of this process, there should be a high-level focal point for implementation of Canada's international obligations rooted in regular public reporting and transparency; ongoing engagement with civil society organizations, including women's organizations; public response to concluding observations from UN treaty body reviews; and other UN-level recommendations within one year of receipt.

son exposé. Lors de l'examen du bilan du Canada, le gouvernement s'est régulièrement retranché derrière des arguments d'ordre juridictionnel lorsqu'il devait justifier son manque d'action relativement à des articles particuliers de la convention. Le gouvernement actuel en est particulièrement coupable, mais les gouvernements antérieurs se sont comportés de la même façon.

Le comité a clairement exprimé sa position lors de l'examen et dans les recommandations faites au Canada en novembre 2008. Le comité a insisté sur le fait que le gouvernement fédéral doit respecter ses responsabilités juridiques et assumer son rôle de leader dans la mise en œuvre de la convention à tous les échelons gouvernementaux. Cette recommandation a été réitérée dans les recommandations découlant de l'EPU. Les États qui ont examiné le bilan du Canada au chapitre des droits de la personne ont recommandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures supplémentaires afin de faire respecter réellement la CEDAW aux échelons fédéral, provincial et territorial, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, dont les femmes et filles autochtones.

Le comité responsable de la CEDAW émet des rapports tous les quatre ans. Toutefois, le comité responsable de la CEDAW a agi d'une façon sans précédent à l'égard du Canada pendant l'examen de 2008. Il a exigé que le gouvernement du Canada fasse rapport un an plus tard sur les mesures prises à l'égard des deux grandes préoccupations exprimées par le comité quant au manquement aux obligations du Canada. Il était question notamment du triste sort des femmes autochtones disparues et assassinées et de l'insuffisance de l'assistance sociale au Canada. Rien n'indique que le gouvernement ait fait quoi que ce soit pour répondre à ces préoccupations ou rédige même le rapport qui doit être présenté au comité cet automne.

Les recommandations découlant de l'EPU expriment clairement les graves préoccupations du Conseil des droits de l'homme à l'égard de la pauvreté et des droits des femmes autochtones. L'AFAI est d'avis que le Canada, à la fois par ses actions et son inaction, a manqué à ses obligations envers les droits des femmes. Puisque le Canada ne dispose pas de mécanisme national de surveillance du respect des obligations découlant des traités, notre organisation recommande que le gouvernement du Canada, de même que les provinces et les territoires, élaborent un processus coordonné et responsable pour la surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales du Canada au chapitre des droits de la personne. Il devrait y avoir des consultations auprès des peuples autochtones et de la société civile.

Dans le cadre de ce processus, il devrait y avoir un responsable à un échelon élevé veillant à la mise en œuvre des obligations internationales du Canada, ainsi qu'à la transparence du processus et à la publication régulière de rapports. Il devrait également y avoir des consultations régulières auprès d'organisations de la société civile, y compris des organisations de défense des droits des femmes. Le Canada devrait répondre publiquement, dans un délai d'un an, aux observations émanant des examens de la conformité aux traités de l'ONU ainsi qu'aux recommandations avancées par des organisations onusiennes.

The fact that women's organizations were not supported to participate in the UPR process meant that the Human Rights Council had to rely heavily on the work of the CEDAW committee. Again, many women's organizations were not supported to participate in the CEDAW process either.

The Government of Canada has an opportunity to implement human rights mechanisms domestically with every bill, policy decision, budget and treaty body review that takes place. Just days before the UPR, Budget 2009 was introduced with no mention of Aboriginal women's human rights, an anti-poverty strategy, the advancement of women's equality, or any mention of the advancement of women's equality. This was again another lost opportunity.

I respectfully implore this committee to bring recommendations put forward by the Human Rights Council to a parliamentary committee for review. Canada is under a tight deadline and must respond in June regarding which recommendations to implement.

I ask on behalf of FAFIA and our member organizations that this not be yet another lost opportunity to implement rights mechanisms and advance equality rights in Canada.

The Chair: Thank you. I would like to clarify that we are a committee of Parliament in the Senate. Therefore, are you recommending that another committee study it, or are you asking us to incorporate it into our study?

Ms. Baroni: Ideally, our recommendation is for this committee to study the UPR, as are you doing right now. However, we often recommend an all-party study be done in a House of Commons committee, which has a little bit of a different set-up.

The Chair: I think I made my point about the Senate committee, which is made up of parties, maybe not all parties.

Steve Estey, Chair, International Development Committee, Council of Canadians with Disabilities: Good evening. I think perhaps before I start I should explain about the computer here in front of me. People are probably wondering why I am the only person at this big table who has one. The reason is that I am deaf. I cannot hear what people are saying. I am reading the transcript as things are going along. There is also a bit of a delay with that, and I just ask you to understand.

On behalf of the Council of Canadians with Disabilities, CCD, a national human rights organization working for an inclusive and accessible Canada, I want to thank you for inviting us here to present today. We welcome the opportunity to discuss human rights and the Universal Periodic Review because the issues of 4 million Canadians who have disabilities are broad and overarching.

Comme les organisations de défense des droits des femmes n'ont pas pu participer à l'EPU, le Conseil des droits de l'homme a dû se fier largement au travail du comité responsable de la CEDAW. Mais là encore, de nombreuses organisations de défense des droits des femmes n'ont pas pu participer au travail lié à la CEDAW.

Le gouvernement du Canada peut prévoir des mécanismes de respect des droits de la personne au pays lorsqu'il adopte un projet de loi ou un budget, prend une décision en matière de politique et participe aux examens menés par les organismes responsables des traités. Quelques jours avant l'EPU, le budget 2009 a été déposé sans aucune mention des droits des femmes autochtones, ni d'une stratégie pour lutter contre la pauvreté ou promouvoir l'égalité des femmes. Ce fut, là encore, une belle occasion de perdue.

Je demande respectueusement au comité de soumettre les recommandations émanant du Conseil des droits de l'homme à un comité parlementaire à des fins d'examen. Le Canada dispose de très peu de temps avant de donner sa réponse en juin quant aux recommandations qu'il mettra en œuvre.

Au nom de l'AFIA, ainsi que de nos membres, je vous prie de ne pas laisser filer cette occasion de mettre en œuvre des mécanismes de défense des droits et de faire avancer l'égalité au Canada.

La présidente : Merci. J'aimerais vous signaler que nous sommes un comité sénatorial du Parlement. Demandez-vous qu'un autre comité soit saisi de l'étude, ou souhaitez-vous que notre comité ajoute ce dossier à son étude?

Mme Baroni : Idéalement, nous aimerions que votre comité étudie l'EPU, comme vous le faites maintenant. Cependant, nous recommandons souvent qu'une étude soit faite par tous les partis réunis dans un comité de la Chambre des communes, ce qui entraîne une structure un peu différente.

La présidente : Je crois que j'ai déjà dit que les comités sénatoriaux sont constitués de plusieurs partis, mais ne réunissent pas tous les partis.

Steve Estey, président, Comité de développement international, Conseil des Canadiens avec déficiences : Bonsoir. Avant de commencer, j'aimerais vous parler un peu de l'ordinateur que j'ai devant moi. Les gens se demandent peut-être pourquoi je suis la seule personne assise à cette table qui en a un. C'est parce que je suis sourd. Je n'entends pas ce que disent les gens. Je lis la transcription au fur et à mesure que les délibérations avancent. Je vous demande d'être compréhensifs, car il y a un léger décalage.

Au nom du Conseil des Canadiens avec déficiences, le CCD, une organisation nationale de défense des droits de la personne œuvrant pour l'avènement d'un Canada accessible et inclusif, j'aimerais vous remercier de la possibilité de comparaître ici aujourd'hui. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de discuter des droits de la personne et de l'Examen périodique universel, car les problèmes connus par 4 millions de Canadiens handicapés sont vastes et bon nombre de ces problèmes les concernent tous.

If we take a quick look at some statistics show that Canadians with disabilities are twice as likely to live in poverty as compared to other Canadians. Over two million adults with disabilities in Canada report lacking one or more supports required for a full participation in their community. At the same time, globally, the International Labour Office, ILO, reports an annual loss of worldwide GDP due to exclusion of people with disabilities in excess of 1.37 trillion U.S. dollars every year. So indeed, our issues are universal, and we are very happy to be here at this table.

As we well know, this Universal Periodic Review process is a new one, and our work here is to seek ways to make it a robust and useful process.

What is also new is the inclusion of people with disabilities at the table. Over the past few years, we people with disabilities have been increasingly invited to table our discussions on human rights issues. This is a very welcome development, and we have very high hopes.

People with disabilities have long faced challenges in our efforts to realize our basic human rights. The movement to include disability issues in the mainstream of human rights discourse is a huge step for us. We have long recognized that our basic human rights are not on the mainstream agenda, and we welcome the Universal Periodic Review process as one more opportunity to make our voices heard.

There are many specific disability issues, comments and recommendations that have emerged as part of this process, and I hope we have a chance later to discuss them in more detail.

The single key issue that we heard in discussions with Canadians all across the country, and particularly Canadians with disabilities in preparation for the UPR meetings in Geneva a few weeks ago relate back to this idea of the shifting view of disabilities, the shifting understanding of disability as a human rights issue.

Connecting back to this idea, as an increased sense, disability issues are human rights issues. What we heard often is that the single most important thing that Canadians with disabilities were seeking from this Universal Periodic Review process was a commitment from the Government of Canada to ratify swiftly the new Convention on the Rights of Persons with Disabilities.

The recognition of disability as a human rights issue has come to be symbolized by the CRPD and Canada's slow and somewhat mysterious ratification process is beginning to eat away at the tremendous goodwill that had developed over the course of the negotiations on the convention between 2002 and 2006. Canada signed the convention in March of 2007, and we are still in a process around ratification. When we talk to Canadians with disabilities about this, they consistently asked why it is taking so long.

Il suffit de consulter rapidement des statistiques pour constater que les Canadiens handicapés ont deux fois plus de chances de vivre dans la pauvreté relativement aux autres Canadiens. Plus de 2 millions d'adultes handicapés au Canada indiquent qu'il leur manque un moyen ou plus pour participer pleinement à la vie communautaire. Parallèlement, l'OIT, l'Organisation internationale du Travail, fait état de pertes annuelles mondiales de plus de 1,37 billion de dollars américains au chapitre du PIB, en raison de l'exclusion de personnes handicapées. Nos problèmes sont donc universels et nous sommes très heureux de participer aujourd'hui.

Comme nous le savons, l'Examen périodique universel est un nouveau processus et nous cherchons des façons de le rendre plus performant et plus utile.

Ce qui est nouveau également, c'est l'inclusion de personnes handicapées aux discussions. De fait, les personnes handicapées sont plus fréquemment invitées à participer aux discussions sur les droits de la personne depuis quelques années. Nous sommes heureux de le constater et nous avons énormément d'espoir.

Les personnes handicapées luttent depuis longtemps pour faire reconnaître leurs droits élémentaires. C'est déjà un énorme pas de l'avant, que de faire inclure au dialogue sur les droits de la personne des questions liées aux déficiences. Nous savons depuis longtemps que nos droits élémentaires ne figurent pas dans le dialogue habituel, et nous accueillons l'Examen périodique universel comme une autre occasion de nous faire entendre.

Il y a de nombreux commentaires, questions et recommandations liés aux déficiences qui ont découlé du processus, et j'espère que nous aurons le temps plus tard d'en discuter plus longuement.

Un constat surtout est ressorti de nos discussions avec les Canadiens de toutes les régions du pays, notamment les Canadiens handicapés, lorsque nous nous préparions aux rencontres de l'EPU à Genève il y a quelques semaines : la perception changeante des gens à l'égard des déficiences, le fait que les déficiences soient de plus en plus perçues comme une question liée aux droits de la personne.

Les questions liées aux déficiences sont de plus en plus perçues comme étant liées aux droits de la personne. On nous a dit que la plus grande attente des Canadiens handicapés à l'égard de l'Examen périodique universel, c'était que le gouvernement du Canada s'engage à ratifier rapidement la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La convention symbolise la reconnaissance des déficiences comme une question apparentée aux droits de la personne, et le processus de ratification lent et plutôt mystérieux du Canada commence à gruger l'énorme bonne volonté issue des négociations sur la convention qui ont eu lieu entre 2002 et 2006. Le Canada a signé la convention en mars 2007, et nous en sommes toujours à l'étape de la ratification. Lorsque nous parlons aux Canadiens handicapés de l'état des choses, ils nous demandent toujours pourquoi le processus prend tellement de temps.

We understand it needs some time, but over 50 countries around the world have ratified this convention. It has entered into force. China has ratified the convention, as well as many European countries, Australia and New Zealand. There is ample precedent.

Some states at the UPR meetings actually made recommendations calling on Canada to ratify quickly, and our community would look very favourably on a commitment to a firm timetable and to a transparent implementation process which of course would include recognition of the importance of the optional protocol in the treaty.

From the base of a new treaty, in connection with the ongoing work of the UPR, we are confident that further discussion about the specifics needed to realize the rights to Canadians with disabilities can evolve. Indeed, when we get to that point, CCD has developed a national action plan which broadly calls for new initiatives to increase access to disability related supports, new initiatives to address the poverty of people with disabilities and unemployment, and new initiatives to improve access and inclusion and full citizenship of Canadians with disabilities.

These fit very well into the many specific recommendations that have come up from the UPR process to date. Again, I hope we have opportunity later on to discuss them.

Bruce Porter, Executive Director, Social Rights Advocacy Centre: Honourable senators, it is a privilege for me to be here. Along with Leilani Farha who presented the last time you were dealing with the UPR, I had the privilege of coordinating, with some funding provided by Canadian Heritage, the series of five meetings you have heard about across the country on issues that civil society. During those meetings, NGOs and indigenous organizations identified the key human rights issues that needed to go before the Universal Periodic Review.

Leilani Farha, Alex Neve and I went to Geneva and presented the key issues that came out of those meetings. They are summarized in a paper that you now have before you in English, and very kindly the clerk was able to arrange for the translation into French after the chair generously offered that last time. We thank you very much for that. It is called *The Universal Periodic Review of Canada: An overview of a select number of Canadian NGO concerns and recommendations*.

When you have a chance to look at it, you will find it is an impressive document. I work in many different countries around social rights, poverty and homelessness. I was very energized and moved, in reconnecting with civil society in Canada, by the incredible commitment to human rights and social rights that exists in this country.

When I go to Geneva and deal with these issues in the UN, I cannot tell you how often colleagues from other organizations in the human rights community ask how it is that Canada has

Nous comprenons qu'il faille prévoir un certain temps, mais plus de 50 pays ont déjà ratifié la convention. Elle est déjà entrée en vigueur. La Chine a ratifié la Convention, ainsi que de nombreux pays européens, tout comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il y a de nombreux précédents.

Certains États présents aux réunions de l'EPU ont recommandé au Canada de ratifier rapidement la convention, et notre communauté recherche vivement un engagement de la part du Canada pour que celui-ci prévoit un calendrier fixe et un processus de mise en œuvre transparent, ce qui comprendrait, bien sûr, la reconnaissance de l'importance du protocole facultatif du traité.

En nous appuyant sur le nouveau traité ainsi que sur les travaux entourant l'EPU, nous sommes confiants que nous pourrions entamer des discussions quant aux mesures nécessaires à la promotion des droits des Canadiens handicapés. Lorsque nous serons rendus à cette étape, le CCD aura un plan d'action national appelant de nouvelles initiatives visant à améliorer l'accès au soutien pour les personnes handicapées, à lutter contre la pauvreté et le chômage chez les personnes handicapées, et à améliorer l'accès et l'inclusion, afin que les Canadiens handicapés deviennent des citoyens de plein droit.

Ces projets cadrent très bien avec les nombreuses recommandations qui ont découlé de l'EPU jusqu'à maintenant. Là encore, j'espère que nous pourrions en discuter plus longuement plus tard.

Bruce Porter, directeur exécutif, Centre pour la défense de droits sociaux : Chers sénateurs, je suis honoré de me retrouver ici devant vous. Moi-même, ainsi que Leilani Farha, qui a comparu devant vous la dernière fois que vous étiez saisis de l'EPU, avons le privilège de coordonner, grâce au financement accordé par Patrimoine canadien, la série de cinq rencontres qui ont eu lieu au Canada sur des questions qui touchent la société civile. Pendant ces rencontres, les ONG et des organisations autochtones ont relevé les sujets clés liés aux droits de la personne qui doivent être soumis à l'Examen périodique universel.

Leilani Farha, Alex Neve et moi-même sommes allés à Genève pour présenter les sujets clés qui sont ressortis de ces rencontres. Vous en trouverez le sommaire dans le document dont vous disposez en anglais. Le greffier a très gentiment offert de faire traduire le document en français, comme l'a offert la présidente la dernière fois. Nous vous remercions. Le document s'appelle : *The Universal Periodic Review of Canada : An overview of a select number of Canadian NGO concerns and recommendations*.

Si vous avez l'occasion d'y jeter un coup d'œil, vous constaterez qu'il s'agit d'un document impressionnant. J'ai travaillé dans de nombreux pays, m'intéressant aux questions liées aux droits sociaux, à la pauvreté et au sans-abrisme. Lorsque j'ai repris contact avec la société civile au Canada, je me suis rendu compte qu'on prend beaucoup à cœur les droits de la personne et les droits sociaux au Canada, ce qui m'a enthousiasmé et touché considérablement.

Lorsque je me rends à Genève et que je traite de ces questions aux Nations Unies, je ne saurais vous dire le nombre de fois où des collègues d'autres organisations de défense des droits de la

become such an opponent of social rights like the right to housing and the right to freedom from poverty and so on. It is such a shame.

The UN High Commissioner for Human Rights, Louise Arbour, spoke eloquently on the importance of social and economic rights. She fought hard for this amazing historic development in the last year of the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights to allow a complaints procedure equivalent to civil and political rights. She described this historic achievement as “human rights made whole.”

Whenever these kinds of issues come up at the UN, Canada’s position is that while we certainly recognize that poverty and homelessness are serious issues, Canada does not support these as full human rights for which people should have effective remedies, either internationally through a complaints mechanism or domestically through access to human rights commissions, courts or ombudspersons. In Canada we have 300,000 homeless people, people who are experiencing hunger and deprivation. These are widely recognized as violations of human rights, and these people have no place to go to hold governments to account for their obligations under international human rights law.

When we travelled from city to city, our experience was the same as that of the Canadian Human Rights Act Review Panel in 2000. You may remember that Chief Justice La Forest was appointed by the Minister of Justice to chair a panel to look at what changes needed to be made to the Canadian Human Rights Act.

The panel reported that when they went across the country they heard more about poverty than about any other single issue. Canadians see poverty and homelessness as human rights issues. The gap between the way our governments treats these issues and the way people see them has become quite a serious matter for Canada internationally.

Canada’s position with respect to the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights is that it is up to Canada to decide whether homeless people should have any place to seek a remedy. When the UN Special Rapporteur on the right to adequate housing was here recently and suggested that the right to housing needs to be properly protected in Canadian law and Canadian human rights institutions, Canada responded negatively, saying, no, it is within our margin of discretion to decide whether or how to protect the right to adequate housing.

The Universal Periodic Review is a critical opportunity for us to review the way in which we see these critical rights. You have heard from Ms. Vandergrift, Mr. Estey and Ms. Peckford how poverty is the critical issue for women, people with disabilities and children in Canada. What does it mean for Canada to recognize

personne me demandent comment il se fait que le Canada s’oppose dorénavant aux droits sociaux, notamment le droit au logement et le droit de se libérer de la pauvreté. C’est tellement déplorable.

Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, a parlé avec éloquence de l’importance des droits sociaux et économiques. Elle a défendu bec et ongles la remarquable percée historique survenue à la dernière année du Protocole facultatif accompagnant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels lorsqu’on a établi un système de dépôt de plaintes équivalent à celui existant pour les droits civils et politiques. Elle a dit que, grâce à cette percée historique, les droits de la personne faisaient bloc dorénavant.

Toutes les fois que ces questions sont soulevées aux Nations Unies, le Canada reconnaît que la pauvreté et le sans-abrisme sont des problèmes graves, mais ne considère pas qu’ils sont inhérents aux droits de la personne et qu’il faudrait trouver des solutions efficaces à ces problèmes, soit sur le plan international dans le cadre de mécanismes de dépôt de plaintes, soit au Canada par l’entremise des commissions, des tribunaux ou des ombudsmans responsables du respect des droits de la personne. Le Canada compte 3 000 sans-abri, qui souffrent de la faim et qui sont privés de droits. On reconnaît généralement qu’il s’agit là d’une violation des droits de la personne, et ces sans-abri n’ont aucun recours pour tenir les gouvernements responsables de leurs obligations en vertu du droit international en matière de droits de la personne.

Dans nos déplacements de ville en ville, nous en sommes arrivés aux mêmes constatations que le Comité de révision de la Loi canadienne sur les droits de la personne en 2000. Vous vous souviendrez peut-être que le ministre de la Justice a nommé le juge en chef La Forest président de ce comité qui devait examiner les changements qu’il fallait apporter à cette loi.

Le comité a indiqué que la pauvreté était le problème qui lui a été signalé le plus souvent lorsqu’il a tenu ses audiences d’un bout à l’autre du pays. Selon les Canadiens, la pauvreté et le sans-abrisme sont des questions relevant du respect des droits de la personne. L’écart entre la politique adoptée par le gouvernement à cet égard et l’opinion de la population sur ces questions pose un grave problème au Canada sur la scène internationale.

Par rapport au Protocole facultatif accompagnant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Canada est d’avis qu’il lui incombe de décider si les sans-abri doivent avoir un recours pour obtenir réparation. Lorsque le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement convenable est venu ici récemment et a fait valoir que ce droit doit être protégé correctement par la loi canadienne et les organisations responsables du respect des droits de la personne, le Canada a répondu qu’il lui appartient de décider de l’opportunité et des moyens de protéger ce droit.

L’Examen périodique universel nous donne une excellente occasion de faire le point sur la façon dont nous envisageons ces droits cruciaux. Mme Vandergrift, M. Estey et Mme Peckford vous ont expliqué comment la pauvreté porte préjudice aux femmes, aux personnes handicapées et aux enfants du Canada.

this as a human rights issue and to respond constructively and effectively to the recommendations that emerge from the Universal Periodic Review?

Some of the key recommendations that I would highlight are the adoption and implementation of an effective national strategy to eliminate poverty. The key to the recommendation that you will see in the Universal Periodic Review report is not simply that it is to be a strategy, but that it is to be a strategy based on social and economic rights, a strategy to treat housing, homelessness, poverty and hunger within a human rights framework. That means accountability mechanisms. It means that you have measurable goals and timetables and that the government holds itself accountable to people who can identify problems and go some place to get a hearing and have these problems remedied.

It is a reframing of our notion of how we approach these issues, and it is the only way we will again achieve a leadership role for Canada internationally. There is quite a discrepancy now between Canada's position and the emerging consensus internationally. Whether on disability issues, the optional protocol, or the right to water or food, Canada has become quite regressive in fighting against any mechanism to hold governments accountable to these rights.

There are clear recommendations in the Universal Periodic Review that Canada has to either reject or accept and develop an implementation plan. It would be incredibly important to adopt a strategy for eliminating poverty and adopt a national housing strategy, but part of that has to be the adoption of a human rights framework. It has to respond to the recommendations to implement a human rights framework.

All of this, of course, relates back to what Ms. Vandergrift was pointing out, that is, the implementation gap. The UN Human Rights Committee said, for the first time to any country, that to not take positive measures to address homelessness in a country with a cold climate and with the resources to deal with it, considering the severe health consequences of homelessness here, is a violation of the right to life.

We have to have mechanisms that prompt governments to action after a human rights finding of that magnitude, and these have to exist domestically. We cannot rely on a five-year process, going to treaty monitoring bodies or the Universal Periodic Review process to remedy these problems.

Many of the recommendations, particularly the ones from Portugal, talk about an overall plan to review the status of social and economic rights in Canada and to ensure access to hearings and to effective remedies. That overall review has to be part of the strategy to come back to these issues and reconceive of them as critical human rights issues. We have to reconnect the sense of

Qu'arriverait-il si notre pays reconnaissait que cette question relève des droits de la personne et réagissait d'une façon constructive et efficace aux recommandations émanant de l'Examen périodique universel?

Je recommanderais avant tout notamment d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale efficace visant à éliminer la pauvreté. Dans le cadre de l'Examen périodique universel, les auteurs du rapport préconisent non seulement d'adopter une telle stratégie, mais également d'y intégrer les droits sociaux et économiques pour aborder les questions du logement, du sans-abrisme, de la pauvreté de la faim sous l'angle des droits de la personne. Il faut donc des mécanismes de reddition des comptes. Il faut donc avoir des objectifs mesurables et des échéanciers. Il faut donc que le gouvernement puisse rendre des comptes à ceux qui ont cerné les problèmes et auxquels il faut donner un forum pour que ceux-ci soient entendus et que les problèmes soient réglés.

C'est une nouvelle façon d'envisager ces questions, c'est le seul moyen qui permettra au Canada de jouer encore un rôle de premier plan sur la scène internationale. L'écart est assez appréciable à l'heure actuelle entre la position du Canada et le consensus qui se dégage des autres pays. Qu'il s'agisse des questions liées aux personnes handicapées, du protocole facultatif ou encore du droit à l'eau ou à la nourriture, le Canada est rétrograde en s'opposant à ce que les gouvernements soient assujettis à un mécanisme de reddition des comptes par rapport à ces droits.

L'Examen périodique universel compte des recommandations claires exhortant le Canada soit à rejeter, soit à accepter et à élaborer un plan de mise en œuvre. Il serait terriblement important d'adopter une stratégie visant à éliminer la pauvreté et une stratégie nationale du logement, tout cela sous l'angle des droits de la personne. Le Canada doit donner suite aux recommandations préconisant de mettre en œuvre un cadre théorique sur les droits de la personne.

Et cela nous ramène naturellement à ce à quoi Mme Vandergrift faisait allusion, en l'occurrence l'écart dans la mise en œuvre. Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a dit pour la première fois à un pays qu'il violait le droit à la vie en ne prenant pas les mesures positives pour s'attaquer au sans-abrisme, qui a de graves répercussions sur la santé, surtout que le pays est doté d'un climat froid, mais possède les ressources lui permettant de régler ce problème.

Il faut avoir des mécanismes pour inciter les gouvernements à réagir lorsqu'un diagnostic de cette ampleur est posé en matière des droits de la personne, et ces mécanismes doivent être internes. Nous ne pouvons pas compter sur un processus quinquennal, sur les organismes surveillant l'application des traités ou sur l'Examen périodique universel pour résoudre ces problèmes.

De nombreuses recommandations, particulièrement celles du Portugal, préconisent un examen exhaustif de la situation des droits sociaux et économiques au Canada ainsi que la tenue d'audiences à cet égard et l'adoption de solutions efficaces. Cet examen exhaustif doit, entre autres, tenir compte du fait qu'il s'agit là de problèmes graves en matière de droits de la personne.

what human rights is all about that we got from civil society when we travelled across Canada with the position that Canada is advancing internationally. We have to reconnect so that we can once again hold our head high internationally and say that Canada believes in the broad range of human rights. Those rights include the right to housing; the right to dignity; the right to security in all of its manifestations, whether it involves issues of housing, homelessness and access to health care; or whether it involves respecting more traditional civil and political rights. These are all part of the UN human rights system and Canada has to be prepared domestically to start to repair some of the damage that has been done in the last few years with respect to those human rights.

Senator Jaffer: Ms. Vandergrift, when I was the Special Envoy to the Sudan, you were a great support to me. I am sorry you are not continuing in that work now but rather are doing this work.

This committee was given a chart by either the Department of Justice or the Department of Heritage. From it, I see that the Continuing Committee reports to the core departments.

Ms. Vandergrift, you made some reference to the Continuing Committee. You said you do not want the Continuing Committee. Is that because of the makeup of the committee, because of its secrecy or perhaps because of its decision-making power? What are the challenges of the Continuing Committee?

Ms. Vandergrift: I will try to clarify that.

The reports all refer to the Continuing Committee as the final point of authority for implementing and preparing the next report. That is why we are focused on it. This has nothing to do with the individuals involved.

The committee meets maybe twice a year, maybe not. Since some of us pushed, including through the Access to Information Act, we now get old agendas, which are just a list of all the conventions, so that is not very helpful. They will not tell us what they have done, even with recommendations from previous reviews.

If they cannot have a better mandate as officials, then do not locate the responsibility to report there.

It has to be located somewhere else, where someone can at least disclose publicly what has happened to the recommendations Canada received five years ago. For children, five years is a long time.

It is not the individual people for sure. However, if that is not the wrong location, give them a mandate to talk to us or tell us what they have done.

After the excellent report this committee did on children's rights, we thought we would try to make the system work. We started writing the ministers responsible. We keep getting back responses that we cannot tell you or we cannot talk to you. That is

Nous devons rapprocher la position adoptée par le Canada sur la scène internationale de ce dont nous a fait part la société civile à propos des droits de la personne d'un bout à l'autre du pays. Ce rapprochement est nécessaire pour que le Canada puisse de nouveau s'afficher fièrement sur la scène internationale en affirmant qu'il appuie toute la gamme des droits de la personne : le droit au logement, le droit à la dignité et le droit à la sécurité dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse du logement, des sans-abri ou de l'accès aux soins de santé ou encore qu'il s'agisse des droits civils et politiques plus traditionnels. Ces droits ont tous été reconnus par les Nations Unies, et le Canada doit être prêt à prendre les mesures pour commencer à réparer les torts qui ont été causés chez lui au cours des dernières années, à ce chapitre.

Le sénateur Jaffer : Madame Vandergrift, vous m'avez beaucoup appuyée lorsque j'étais l'envoyée spéciale du Canada au Soudan. Je trouve dommage que vous ayez cessé ce travail et que vous occupiez votre poste actuel.

Le ministère de la Justice ou celui du Patrimoine canadien nous a remis un organigramme, selon lequel le comité permanent relève des ministères respectifs.

Madame Vandergrift, vous avez fait allusion au comité permanent. Vous avez dit que vous n'en vouliez plus. Est-ce en raison de sa composition, du secret qu'il s'impose ou de son pouvoir décisionnaire? Quels sont les problèmes à cet égard?

Mme Vandergrift : Je vais essayer de préciser mes propos.

Le comité permanent est responsable de la rédaction et de la mise en œuvre du prochain rapport. C'est ce qui nous intéresse particulièrement. Nous ne nous préoccupons nullement des personnes composant ce comité.

Le comité se réunit peut-être deux fois par année, mais ce n'est peut-être pas le cas. Certains parmi nous exercent des pressions, notamment dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information, et n'obtiennent que des documents désuets qui ne font qu'énumérer toutes les conventions, ce qui n'est pas très utile. Il ne nous révélera pas les mesures qu'il a prises, ni même les recommandations émanant des examens antérieurs.

Si ce comité ne peut obtenir un meilleur mandat étant donné que ses membres sont fonctionnaires, il ne faut donc pas lui confier la responsabilité des rapports.

Il faut la confier à un organe qui peut au moins divulguer les mesures que le Canada a prises à la suite des recommandations qu'il a reçues il y a cinq ans. Pour un enfant, cinq ans, c'est long.

Cela n'a certes rien à voir avec les membres composant le comité. C'est plutôt que le comité devrait avoir le mandat de pouvoir nous indiquer les mesures qu'il a prises.

Nous avons cru que nous pouvions essayer de mettre le tout en branle, après l'excellent rapport que le comité avait rédigé sur les droits des enfants. Cependant, il continue de nous répondre qu'il ne peut pas nous parler et qu'il ne peut rien divulguer. Ce n'est pas

not a way to go about implementing rights. If you think that is the right place for the final authority, I am not sure it is. If it is, they need to have a mandate for accountability and transparency.

Senator Jaffer: Where do you think the responsibility should be? Who should be making those decisions besides the ministers?

Ms. Vandergrift: There has not been a meeting of federal and provincial ministers on human rights for a long time. If you are to keep saying federalism is the problem, we need that. I would simply like to see the federal government step up to the plate and do a number of things.

In the area of children's rights, if they did the outcome reporting in the way I discussed to show discrepancies across provinces and what is happening, you would see change start to happen. I can tell you what we are seeing at the provincial level where they have effective children's advocates. I just received an email message from Saskatchewan where the children's advocate did an outcome-based report and the government is promising significant change. In New Brunswick, the children's advocate did an outcome-based report about children in care and significant change is starting to happen. It is the same in British Columbia. Those are three provinces where children's advocates do outcome-based reports. They start to make change happen, because the reports expose the reality. That is what the federal reports should do.

I will let you speak to the usefulness of the reports and let you decide if the programs actually benefit the people they are supposed to benefit. I submit that if the federal government did those outcome-based reports starting with children, you would see change happen.

Senator Jaffer: I hear you.

All of you spoke about the issue of Aboriginal children, which is a federal government responsibility. If there are only provincial reports, perhaps Aboriginal children would fall through the gaps again. Am I correct that this would be a federal government responsibility?

Ms. Vandergrift: The issue with Aboriginal children is one of the reasons we have been a strong advocate for a national children's commissioner who might have a mandate, particularly, to look at children who fall under federal responsibility.

In the case of Aboriginal children, the sad thing is that you now have a report before the federal government that documents some pretty serious and significant issues. It is not being addressed.

All parties in Parliament passed a resolution saying they would put the best interests of Aboriginal children first. That is where we have trouble; we see such significant contradictions. I read the transcript of the last meeting where the officials stood here and still pretend that Canada is a leader and doing a good job

ainsi que ces droits seront mis en œuvre. Vous pensez peut-être que le comité doit avoir un tel pouvoir, mais je n'en suis pas certaine. S'il devait l'avoir, il faudrait l'astreindre à un mécanisme de reddition des comptes et de transparence.

Le sénateur Jaffer : Qui devrait avoir un tel pouvoir selon vous? Qui devrait prendre ces décisions à part les ministres?

Mme Vandergrift : Il n'y a pas eu de réunion des ministres fédéraux et provinciaux sur la question des droits de la personne depuis longtemps. Si vous persévérez à dire que c'est le fédéralisme qui pose problème, il faut convoquer une réunion. Je souhaiterais simplement que le gouvernement fédéral montre l'exemple et prenne quelques initiatives à cet égard.

Si, dans le domaine des droits des enfants, le rapport avait montré, comme je l'ai expliqué, les écarts entre les provinces et les résultats respectifs, vous auriez constaté l'amorce de changements. Je peux vous faire part de ce qui se passe dans les provinces où l'on retrouve un bureau du protecteur des enfants efficace. Je viens de recevoir un courriel de la Saskatchewan où l'on a publié un rapport sur les résultats et où le gouvernement promet d'apporter des changements importants. Au Nouveau-Brunswick, le bureau du protecteur des enfants a également publié un tel rapport sur les enfants pris en charge, et des changements importants ont commencé à se produire. C'est le même scénario en Colombie-Britannique. Dans ces trois provinces, le bureau du protecteur des enfants a rédigé un rapport sur les résultats, et les choses ont commencé à changer parce qu'on y exposait la réalité, ce qui devrait être le propre des rapports fédéraux.

Je vous laisserai aborder l'utilité des rapports et décider si les programmes profitent vraiment aux personnes visées. Je pense que vous verriez l'amorce de changements si les rapports du gouvernement fédéral sur les enfants portaient sur les résultats.

Le sénateur Jaffer : J'en prends bonne note.

Vous avez tous abordé la question des enfants autochtones, ce qui relève du gouvernement fédéral. Si seuls les gouvernements provinciaux abordent cette question, peut-être que les enfants autochtones seront de nouveau laissés pour compte. Est-ce que je me trompe en disant qu'il s'agit là d'une responsabilité du gouvernement fédéral?

Mme Vandergrift : Cette question des enfants autochtones est l'une des raisons pour lesquelles nous avons préconisé vivement la création d'un poste de commissaire national des enfants qui serait particulièrement responsable des enfants relevant de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Ce qui est déplorable dans le cas des enfants autochtones, c'est que le gouvernement fédéral est saisi d'un rapport qui montre des problèmes assez graves auxquels on ne s'attaque pas.

Au Parlement, tous les partis ont adopté une résolution affirmant la priorité des intérêts des enfants autochtones. C'est ce qui nous pose problème, car nous voyons là une contradiction importante. J'ai lu le compte rendu de la dernière réunion où les fonctionnaires ont prétendu que le Canada était une figure de

compared to everyone else. I think they need to be asked some very hard questions. Why are they taking this approach on Aboriginal children's issues? Who is holding them accountable? Maybe it has to be our elected officials given more resources than you probably have as a committee. I am not sure. However, they have to be held accountable somewhere. Right now, it is a joke.

Senator Jaffer: You and others also spoke about the treaty processes, transparency and accountability. In our report, I would like it if we were able to say this is what we mean by transparency. Mr. Porter spoke a little about what was meant by accountability. Can you please expand on that?

Ms. Vandergrift: A good place to start is when you get the recommendations from a review. For example, we tried. Let us deal constructively with the recommendations from 2003 before we receive the next report, which was supposed to be due in January 2009.

Admittedly, the government may have good reasons to not implement a few of them. Can you not tell us that? Then we could talk about it. If that is the case, maybe we might agree. What are you doing with the recommendations you received in 2003?

Those recommendations say you need to look at the situation across the country. One of them related to homelessness. Canada did not acknowledge in its report that there were homeless children. Surely, we could document and begin to look at that. We do not need to wait five years. I expect we will still see the same report.

You could do a number of those things. Start when you get those recommendations and work with the communities. That way, when you reach the next five-year period, you can say where you are within the notion of progressive realization.

We are not saying you will solve everything in five years, obviously. However, we could begin to show benchmarks. Now, we simply go around in circles.

Senator Jaffer: Mr. Porter, you spoke eloquently about housing. If I understand you correctly, you were talking in the context of human rights of a right to housing, especially in a prosperous country like ours. There are some Scandinavian countries, such as Finland, that have a right to housing as a human right. The argument against this will be the resources necessary, especially at this time. How would you defend that?

Mr. Porter: There has been increasing recognition of the importance of recognizing these as rights which governments can be held accountable to in some meaningful way whether courts or human rights institutions, et cetera, may become involved.

proue par rapport aux autres pays. Je pense qu'il faut leur poser des questions très pointues. Pourquoi adoptent-ils une telle solution par rapport aux questions des enfants autochtones? À quel mécanisme de reddition des comptes sont-ils assujettis? Il faudrait peut-être, je ne sais pas, accorder davantage de ressources à nos élus plutôt qu'aux membres de ce comité permanent. Toutefois, ces fonctionnaires doivent avoir des comptes à rendre. Actuellement, c'est tout à fait ridicule.

Le sénateur Jaffer : Les autres témoins et vous avez évoqué les traités, la transparence et la reddition des comptes. J'aimerais que nous soyons en mesure de définir dans notre rapport ce que nous entendons par transparence. M. Porter a survolé ce qu'on entend par reddition des comptes. Auriez-vous l'amabilité de préciser votre pensée?

Mme Vandergrift : S'attaquer aux recommandations d'un examen constitue un bon point de départ. C'est ce que nous avons essayé notamment. Il aurait fallu donner un suivi constructif aux recommandations de 2003 avant de recevoir le rapport qui devait être présenté en janvier 2009.

Le gouvernement avait peut-être, il faut en convenir, de bonnes raisons pour ne pas mettre en œuvre quelques-unes des recommandations. Si vous pouviez nous préciser lesquelles, nous pourrions alors en discuter et peut-être trouver un terrain d'entente. Quelles mesures avez-vous prises dans la foulée des recommandations que vous avez reçues en 2003?

Ces recommandations préconisaient qu'il fallait examiner la situation dans l'ensemble du pays, notamment en ce qui concerne le sans-abrisme. Dans son rapport, le Canada ne reconnaissait pas qu'il y avait des sans-abri chez les enfants. Nous pourrions certes nous renseigner et nous pencher sur la question. Il n'est pas nécessaire d'attendre cinq ans. Je crois que le prochain rapport sera similaire.

Vous pourriez prendre plusieurs mesures. Assurez le suivi dès que vous recevez les recommandations et travaillez de concert avec les collectivités. Ainsi, à l'expiration de la prochaine période quinquennale, vous pourrez indiquer les résultats positifs que vous avez obtenus.

Naturellement, nous ne prétendons pas que vous réglerez tous les problèmes en cinq ans. Par contre, nous aurions des points de référence. À l'heure actuelle, nous ne faisons que piétiner.

Le sénateur Jaffer : Monsieur Porter, vous avez été éloquent lorsque vous avez parlé du logement. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que le droit au logement faisait partie des droits de la personne, particulièrement dans un pays prospère comme le nôtre. Dans certains pays scandinaves, notamment en Finlande, le droit au logement est intégré aux droits de la personne. On pourrait s'y opposer en faisant valoir les ressources que cela nécessiterait, particulièrement dans la conjoncture actuelle. Quelle est votre position à cet égard?

M. Porter : On admet de plus en plus l'importance de reconnaître que les gouvernements peuvent être tenus responsables d'une manière significative du respect de ces droits, notamment devant les tribunaux ou les organismes de défense des droits de la personne.

It is important to realize that the international standard is not that the government has to provide everyone with adequate housing. Countries like South Africa have a very large homelessness problem. They have recognized the right to housing and they have some of the leading jurisprudence on the issue.

In the wording of the new complaint mechanism to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the standard of review was taken from an important decision on the right to housing from South Africa. Essentially, that standard is what they call “reasonableness”: The government needs to have taken reasonable measures within the available resources to implement the right to adequate housing.

There is nothing that prevents governments within this framework from saying they have an HIV-AIDS crisis or the needs of people in health care, housing, disability, et cetera. There are many competing needs and this has to be recognized. This will be heard by the Committee on Economic, Social and Cultural Rights when it hears complaints and by courts around the world.

I think a right has to mean something to the person who holds it. At the moment, the fact that Canada has ratified the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and recognized that housing is a fundamental human right does not mean anything to the 300,000 homeless people in Canada.

The standard is not that you have to be able to go to court. Under international law, there should be an effective remedy — a place to go — whether it is a human rights tribunal, an administrative body or a tribunal that hears selective, systemic complaints.

However, on all of these fronts, all we are getting from the Government of Canada is opposition. If someone goes to court and argues it is a component of the right to security of the person or the right to life, the government says no, it is not covered and courts should not get involved.

The panel recommended the Human Rights Commission have the mandate to consider issues like the right to adequate housing within its mandate and the mandate to recognize discrimination against poor people in terms of social conditions; nothing has been done.

We have not seen anything to try to give people any place to go where they might be able to promote governments to take action on these issues. It is the same kind of thing Ms. Vandergrift was talking about in relation to the treaty monitoring bodies.

We have simply had nothing. It would be useful even if it was a children’s advocate responding effectively in a human rights framework by hearing the problems, identifying the solution and having the ear of government in the same way the Auditor General has the ear of government on financial matters. Why would we not have people with that kind of authority and review

Il importe de se rendre compte que le gouvernement n’est pas tenu de fournir un logement convenable à tous en vertu de la norme internationale. Des pays comme l’Afrique du Sud sont aux prises avec un très grave problème de sans-abrisme. Ils ont reconnu le droit au logement et ils disposent d’une importante jurisprudence à ce chapitre.

En vertu du nouveau mécanisme de règlement des plaintes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la norme découle d’une décision importante rendue sur le droit au logement en Afrique du Sud. Essentiellement, il s’agit de la norme de raisonabilité : le gouvernement doit prendre les mesures raisonnables proportionnelles à ses ressources pour garantir le droit à un logement convenable.

Rien n’interdit aux gouvernements de faire valoir qu’ils sont aux prises avec une épidémie de VIH/sida ou qu’il y a d’autres besoins dans les domaines des soins de santé, du logement, des personnes handicapées, et cetera. Il faut reconnaître qu’il y a de nombreux besoins concurrents. Les tribunaux des différents pays et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels entendront ces arguments lorsqu’ils seront saisis des plaintes.

À mon avis, le droit doit entraîner un effet positif pour la personne qui le détient. À l’heure actuelle, le Canada a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et il a reconnu que le logement est un droit de la personne fondamentale, ce qui n’entraîne cependant aucun effet positif pour les 300 000 sans-abri au Canada.

La norme, ce n’est pas que vous puissiez vous adresser aux tribunaux. En vertu du droit international, il faut offrir un recours efficace : un tribunal des droits de la personne, un organisme administratif ou un tribunal qui est saisi de certaines plaintes généralisées.

Cependant, le Canada ne fait que s’opposer à toutes ces initiatives. Si quelqu’un s’adresse aux tribunaux pour faire valoir que c’est inhérent au droit à la sécurité ou au droit à la vie d’une personne, le gouvernement répond que ce n’est pas le cas et que les tribunaux ne devraient pas trancher ce genre de questions.

Le comité de révision a recommandé que la Commission des droits de la personne ait notamment le mandat d’examiner des questions telles que le droit à un logement convenable, ainsi que de reconnaître la discrimination envers les personnes défavorisées en ce qui a trait aux conditions sociales. Rien n’a pourtant été fait.

Jamais on n’a tenté d’offrir à la population une tribune lui permettant de presser les gouvernements d’intervenir. Cela rejoint un peu ce dont Mme Vandergrift parlait concernant les organismes de surveillance des traités.

Les choses n’ont tout simplement pas bougé. Ce serait déjà utile de nommer un porte-parole pour la cause des enfants qui interviendrait efficacement dans un cadre axé sur les droits de la personne et qui serait là pour prendre connaissance des problèmes et trouver des solutions; une personne qui aurait l’attention du gouvernement, comme c’est le cas avec la vérificatrice générale

mandate to promote the notion that we can and should hold our governments accountable on these issues? If you do not have a human rights framework these days, it tends to drop off the map.

Senator Lovelace Nicholas: I believe that Ms. Vandergrift mentioned that First Nations children are poorer than non-native children. Why do you think the government is not stepping up to the plate? Would you care to explain?

Ms. Vandergrift: We are here to talk about human rights mechanisms in general so we probably could have a whole session on that one. I was using as illustrative a specific human rights aspect of the issue: Solid documentation shows discrimination in the provision of child welfare services. That documentation is largely not contested by the department.

The larger issue of Aboriginals and non-Aboriginals is a big question but there is a quite comparable situation when you can show the amount of resources allocated to an Aboriginal child in child welfare compared to the resources allocated to a non-Aboriginal child in child welfare. It is a clear case of discrimination. This is something that could be looked at and remedied if that is the case.

The sad part is that we have more Aboriginal children in care today than we had in residential schools, for which we just apologized. These are not Aboriginal children in care because of abuse. It is because of neglect. When non-Aboriginal children come into child welfare from neglect, in most cases resources are given to the family, but that does not happen with Aboriginal children.

We have a clear analysis and there is good documentation. If the government thinks that the documentation is wrong, then it should step up to the table and say it is wrong. Do not throw it into the courts for another 10 years after saying it believes Jordan's principle that the best interests of Aboriginal children should be the priority of the government. That is so frustrating. Let us resolve it.

Senator Lovelace Nicholas: I agree with you that it is very frustrating. I live in a First Nations community where some children go to school without any breakfast. It is about time for the government to step up to the plate.

Ms. Vandergrift: I agree.

Senator Poy: All of the witnesses have mentioned the implementation gap, which is a violation of the right to life. We have heard about how the government has procrastinated in showing to you, or not shown at all, the reports of what they are doing. Is it lethargy or simple opposition to doing anything?

pour les questions financières. Pourquoi ne pourrions-nous pas conférer ce genre de pouvoir et confier ce mandat à quelqu'un, afin de faire valoir que nous pouvons et devons demander des comptes à nos gouvernements? En l'absence d'un cadre visant à garantir le respect des droits de la personne, ces derniers peuvent facilement tomber dans l'oubli.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Si je ne m'abuse, Mme Vandergrift a indiqué que les enfants des Premières nations étaient plus pauvres que les enfants non autochtones. Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas selon vous? Pouvez-vous nous l'expliquer?

Mme Vandergrift : Nous pourrions consacrer une séance entière à cette question, mais nous sommes ici aujourd'hui pour parler de mécanismes visant à protéger les droits de la personne en général. Je voulais seulement illustrer de manière concrète comment les droits de la personne interviennent dans la problématique : des documents sérieux montrent qu'il y a discrimination dans la prestation de services d'aide sociale à l'enfance. Le ministère ne dément pas d'ailleurs la majeure partie des informations qui y figurent.

La situation est encore plus complexe lorsque l'on tend à comparer la population autochtone et la population non autochtone. Il est toutefois possible de faire un important parallèle quand on compare la quantité de ressources d'aide sociale allouées aux enfants autochtones et celles allouées aux enfants non autochtones. C'est de la discrimination pure et simple. En présence d'éléments probants, il serait plus qu'indiqué de faire enquête et de remédier à la situation.

Ce qui est plus triste encore, c'est que davantage d'enfants autochtones sont aujourd'hui placés sous les soins de l'État que du temps des pensionnats, pour lesquels le gouvernement vient de présenter des excuses. Ces enfants-là ne sont pas victimes de violence, mais de négligence. Quand on réclame de l'aide sociale pour un enfant non autochtone victime de négligence, des ressources sont généralement données à la famille. Ce n'est toutefois pas le cas pour les enfants non autochtones.

Nous disposons d'une analyse claire et d'une solide documentation. Si le gouvernement croit que la documentation est erronée, il devrait le dire haut et fort. Tâchons de ne pas renvoyer l'affaire devant les tribunaux pendant encore une dizaine d'années, et ce, après avoir dit adhérer au principe de Jordan selon lequel le gouvernement devrait accorder la priorité aux meilleurs intérêts des enfants autochtones. Tout cela est tellement frustrant. Laissez-nous réparer cette injustice.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Vous avez raison, c'est très frustrant. J'habite dans une communauté des Premières nations où des enfants se rendent à l'école le matin le ventre vide. Il est grand temps que le gouvernement réagisse.

Mme Vandergrift : Je suis d'accord.

Le sénateur Poy : Le gouvernement semble tergiverser, car il tarde à vous montrer les rapports sur le travail qui a été fait. Peut-on parler de léthargie ou carrément de refus d'agir?

Mr. Porter: It is always fun to speculate. There are a number of factors that involve not only the elected government but also the bureaucracy. Those of us working in the human rights area need to do a better job of explaining the value added of this kind of human rights framework.

Senator Poy: They must know that.

Mr. Porter: I find that when I go to the UN and see Canada being reviewed, I wish everyone could be there. It is a moving experience to hear your country being held to account against reasonable standards and to hear the shock expressed when they look at Canada's resources and the data about growing social and economic inequality and homelessness in the midst of the greatest economic growth, until the last year.

There is a way in which we have to integrate better this international perspective with the domestic policy-making. For example, on the question of whether Canada should ratify the new complaint mechanism for the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, a consultation took place among deputy ministers. If you are the Deputy Minister of Health, for example, and someone asks you what you think of the idea that all of your decisions about health care could be reviewed by some committee in Geneva that does not understand Canada's health care system, you would not think it a good idea. If you understood how bringing in a human rights framework has proven to be a valuable way of ensuring that health care responds to emerging needs and that it is not micromanaging but rather looking at the outcomes in the way that Ms. Vandergrift described in respect of children, then you would have a different answer. Some of the people that went from the Canadian government to the Universal Periodic Review found the entire process more meaningful than they expected. They can try to sell it within the bureaucracy.

Similarly, we need to do a better job of integrating our international promotion of human rights. We tend to think of it as a problem elsewhere. We have to become a bit more humble and realize that if we are asking other countries to sign onto conventions so that they can be criticized for violating civil and political rights, then we have to take it seriously when the international community asks whether we could do more about homelessness and hunger in Canada than we are doing. We have to take that seriously and show leadership. It is part of the human rights accountability internationally. We need to show leadership in more ways than simply telling other countries what to do. We need to show leadership in being self-critical.

Ms. Vandergrift: On another dimension to that, in the last 10 years in Canada, some of the discourse around human rights has become more narrowly focused on specific issues.

M. Porter : Il est toujours intéressant d'avancer des hypothèses. Différents facteurs entrent en jeu, et pas seulement au niveau du gouvernement élu, mais aussi de la bureaucratie. Les gens qui, comme moi, œuvrent dans le domaine des droits de la personne doivent mieux faire valoir l'importance que revêt un tel cadre.

Le sénateur Poy : Il est important de le savoir.

M. Porter : J'aimerais que tout le monde puisse venir à l'ONU avec moi pour assister à l'examen des politiques du Canada. C'est toute une expérience de suivre une séance où votre pays doit rendre des comptes à l'égard de normes raisonnables, et d'entendre les exclamations de stupéfaction des intervenants lorsqu'ils prennent connaissance des ressources du Canada et qu'ils voient les données sur les taux accrus d'inégalités socioéconomiques et d'itinérance dans une période où, jusqu'à l'an passé, on avait enregistré la plus forte croissance économique à ce jour.

Il y a moyen de mieux intégrer cette perspective internationale dans l'élaboration de nos politiques nationales. Ainsi, pour déterminer si le gouvernement devait ratifier le nouveau mécanisme de plaintes pour le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, on a consulté différents sous-ministres. Par exemple, si on demandait au sous-ministre de la Santé s'il est d'accord pour que toutes ses décisions en matière de santé soient révisées par un comité qui est établi à Genève et qui ne comprend pas le régime de soins de santé du Canada, il s'y opposerait probablement. Par contre, il serait sans doute plus ouvert à cette idée si on arrivait à lui démontrer qu'un cadre visant à garantir le respect des droits de la personne est utile pour veiller à ce que les soins de santé répondent aux besoins émergents; il faudrait lui faire comprendre qu'il n'est pas question de microgestion, mais, comme l'a expliqué Mme Vandergrift en parlant des enfants, d'une façon de se concentrer sur les résultats. Des représentants du gouvernement canadien qui se sont rendus à l'Examen périodique universel ont admis avoir trouvé l'ensemble du processus plus pertinent qu'ils ne s'y attendaient. Ils peuvent maintenant essayer d'en faire la promotion au sein de la bureaucratie.

De la même façon, nous devons mieux intégrer notre promotion des droits de la personne dans le monde. Nous avons tendance à croire que le problème se situe ailleurs. Nous devons faire preuve d'un peu plus d'humilité et réaliser que si nous demandons aux autres pays d'adhérer à des conventions qui leur vaudront peut-être des critiques pour leur non-respect des droits civils et politiques, nous devons aussi prendre la communauté internationale au sérieux lorsqu'elle nous demande d'intervenir davantage devant l'itinérance et la faim au Canada. Il faut considérer sérieusement ces avertissements et faire preuve de leadership. Cela fait partie des comptes que nous devons rendre à l'égard du respect des droits de la personne sur la scène internationale. Le Canada doit montrer son leadership autrement qu'en disant aux autres pays quoi faire. Être un chef de file, c'est aussi être capable de regarder la réalité en face.

Mme Vandergrift : Il faut également souligner que depuis deux ans, le discours que l'on tient au Canada à propos des droits de la personne porte de plus en plus sur des questions précises. C'est

Perhaps that is why social and economic aspects of rights have lagged so far behind. We have not thought through as much about what progressive realization means. If they are deemed entitlements such that people will come and make an absolute claim, then they might sound fearful.

We have had a gap in our human rights discourse, and your committee might consider addressing it by raising that aspect of human rights.

Senator Poy: You are saying that historically, we have that problem with the Canadian bureaucracy and the government?

Ms. Baroni: If I may add, you were talking about lethargy and an unwillingness to act. In looking at this table in consideration of the recommendations, I see that women are grouped with violence. Women's equality rights are grouped with violence in the Department of Justice and if you look across, CEDAW would touch Aboriginal peoples, Aboriginal rights, trafficking and sexual exploitation. It goes across the board. Implementing women's human rights cannot be put into a separate silo, as you know. This is really lacking. I see that someone wrote in, "gender analysis" and "where is status of women?"

Senator Poy: We noticed that too when we were given this. It is extremely narrow.

Mr. Estey, you mentioned that there is a shifting idea of disability. Can you expand on that, please, to give us a better understanding?

Mr. Estey: Certainly. Thanks for the question but before I respond, with regard to your previous question about lethargy and the bureaucracy, I want to share with you a relevant experience.

I was very involved with the development of the new Convention on the Rights of Persons with Disabilities. I sat as an adviser to the Canadian government delegation for four years at the UN meetings through the whole development of the convention. There are a number of ways that I might choose to characterize the engagement of the bureaucracy but lethargic is not one of them. They are very engaged. Many Canadian bureaucrats and many people who are involved in the development and elaboration of Aboriginal treaties feel strongly about the strength and the value of the Canadian contribution to this process.

It is somewhat perplexing to me to have gone through that process and seen the high esteem in which Canada is held in those negotiations and seen the solid contribution that the Canadian delegation makes over and over again in the development of these things, on the one hand, and then to see the other talk about implementation and so on. Something is not connecting there. I

peut-être pourquoi les aspects socioéconomiques ont autant été négligés. Nous ne nous sommes pas suffisamment demandé en quoi consiste une réalisation progressive. Cela pourrait sembler effrayant si la société s'appropriait ces droits d'emblée, des droits qu'elle verrait comme un dû.

Notre discours sur les droits de la personne est quelque peu décousu, et votre comité pourrait vouloir remédier à la situation en mettant en lumière les aspects socioéconomiques des droits de la personne.

Le sénateur Poy : Vous dites que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons ce problème avec la bureaucratie canadienne et le gouvernement du Canada?

Mme Baroni : Permettez-moi d'ajouter quelque chose; vous parlez de la léthargie et du refus d'agir du gouvernement. J'ai étudié le tableau en ce qui a trait aux recommandations, et je vois qu'on y parle de la violence faite aux femmes. Pour le ministère de la Justice, les droits à l'égalité des femmes sont associés à la violence, et si on regarde de l'autre côté, la CEDAW toucherait les peuples autochtones, les droits autochtones, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. On couvre tout. Comme vous le savez, la mise en œuvre des droits de la femme ne peut pas s'effectuer en vase clos. Il s'agit d'une grosse lacune. Je vois que quelqu'un a noté quelque chose ici à propos d'une analyse comparative entre les sexes et de l'absence de la situation de la femme.

Le sénateur Poy : Nous l'avons aussi remarqué lorsqu'on nous a remis ce document. C'est une vision extrêmement étroite des choses.

Monsieur Esley, vous avez indiqué que les mentalités commencent à changer à propos des personnes handicapées. Pourriez-vous préciser votre pensée pour que nous comprenions bien ce que vous entendez par cela?

M. Estey : Certainement. Merci de me poser la question. Par contre, pour revenir à votre question sur la léthargie et la bureaucratie, j'aimerais juste avant vous parler de mon expérience personnelle.

J'ai participé activement à l'élaboration de la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pendant quatre ans, j'ai agi comme conseiller au sein de la délégation du gouvernement canadien aux rencontres des Nations Unies, tout au long du processus d'élaboration de la Convention. Je pourrais employer plusieurs adjectifs pour qualifier l'engagement de la bureaucratie, mais « léthargique » n'en est pas un. Les bureaucrates font preuve d'un grand dévouement. Beaucoup des bureaucrates canadiens et des nombreuses autres personnes qui participent à la conception et à l'élaboration des traités autochtones sont convaincus de la force et de la valeur de la contribution du Canada à ce processus.

Cela me rend quelque peu perplexe d'entendre parler de ce déficit de mise en œuvre. À voir toute l'estime qu'inspire le Canada dans le cadre de ces négociations, et compte tenu de l'énorme contribution que la délégation canadienne apporte jour après jour dans l'élaboration de ces conventions, je comprends mal de quoi on parle. Quelque chose ne cadre pas. J'ignore quelle

do not know what the answer is to that, but I just wanted to say to you that I have seen the other side of this, and I think it is important that we understand that and recognize it.

In terms of a shifting understanding of disability, thank you for the question. In the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and all of the work that has gone into that, people constantly talk about a paradigm shift in the way that we understand disability issues. Candidly, if we look historically at the situation of people with disabilities, we are seen to be dependent people who need to have assistance, who need to have a hand up, who need to have special this, special that, and all kinds of things. The value of a convention that talks squarely about human rights as they apply to people with disabilities is to say: No more. These are not special rights. These are not special things. These are simply things that human beings need.

Having a disability is part of the continuum of life experience. Some people are deaf; some people are not. Some people wear glasses; some people do not. There is an arbitrary distinction. At some point, your deafness is no longer able to be accommodated with a hearing aid, so all of a sudden you have a disability, but does that mean all of a sudden you do not have the same rights that you had before you were able to use a hearing aid?

The conceptualization, the way we understand disabilities, is what I am trying to get at here. It is not about the special needs that we have; it is about the fact that we are all human beings together, and some of us realize and experience our human rights in ways that are slightly at the end of a continuum, but that does not mean for a second that we have any less right to those things.

When we begin to understand that and recognize it and legislate around it and sign international treaties around it, then we begin to change the way that we understand disability and, I venture to say, we begin to change the way that disabled people understand their own situation. Really, that is a big part of the issue here, is it not? I need, as a person with a disability, to see that I have the right to participate. Once I see that I have that right, I begin to act as though I have that right. However, if I come from a history and a background where I do not think I have the right to participate in an education because I am deaf or because I am blind or whatever, then it is very easy to push me off to the side, to marginalize me and so on.

The value of the convention and the value of the work that we do there is to recognize that we are all the same, and that is what we mean when we talk about a paradigm shift. It is not a question of us, them, able-bodied people or disabled people. We are all the same, and we are just simply trying to live our lives. That is what I meant by that.

Senator Poy: Do you think that signing onto the convention will really make a difference? We have heard the other three panellists say that we have signed onto many things and nothing is happening.

conclusion il faut en tirer, mais je tenais à préciser que j'avais vu l'autre côté de la médaille, et qu'il est important de comprendre et de reconnaître ce qui se passe de l'intérieur.

J'en reviens à la perception des personnes handicapées. Je suis heureux d'ailleurs que vous me posiez la question. Dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et dans l'ensemble du travail qui y est effectué, on fait sans cesse allusion au changement de paradigme qui s'est opéré par rapport à la perception des handicaps. Si on examine candidement la situation des personnes handicapées, on comprend que celles-ci sont perçues comme des personnes qui ont besoin d'aide, d'un coup de main et de toute une panoplie de mesures particulières. Une convention qui traite sans détour des droits de la personne et qui s'applique aux personnes handicapées nous permet de dire : « C'est assez. » Il ne s'agit pas de droits particuliers. Nous ne faisons aucune demande spéciale. On parle uniquement des besoins fondamentaux de l'homme.

Les handicaps font partie du continuum de la vie. Certaines personnes sont malentendantes, d'autres pas. Certaines personnes portent des lunettes, d'autres pas. La distinction est somme toute arbitraire. Si votre appareil auditif ne suffit plus pour corriger votre surdité, vous devenez soudainement une personne handicapée. Mais est-ce que cela signifie pour autant que vous devez perdre tous vos droits?

J'aspire à changer notre conception des handicaps. Cela n'a rien à voir avec les besoins particuliers que nous avons; nous sommes tous des êtres humains, même si certains d'entre nous exercent des droits qui se situent au bout du continuum. Rien ne devrait nous empêcher de profiter des mêmes droits que tout le monde.

Il suffit de le comprendre et de le reconnaître, puis de bâtir des lois et de signer des traités internationaux à cet égard, pour que nous commencions à comprendre autrement les handicaps. J'oserais même dire que cela nous permettra de changer la façon dont les personnes handicapées comprennent leur propre situation. Et c'est extrêmement important, n'est-ce pas? J'ai besoin de voir, en tant que personne handicapée, que j'ai le droit de prendre part à la société. Quand j'ai compris que ce droit me revient, j'agis en conséquence. Par contre, si le milieu dans lequel j'évolue me laisse croire que je n'ai pas droit à l'éducation parce que je suis malentendant ou non voyant, peu importe, il est très facile pour moi d'être mis à l'écart ou marginalisé.

La valeur de la convention et du travail que nous y faisons est de reconnaître que nous sommes tous égaux, et c'est ce que nous voulons dire lorsque nous parlons d'un changement de paradigme. Il n'est pas question des uns et des autres, des personnes handicapées et des personnes non handicapées. Nous sommes tous égaux; nous tentons simplement de vivre notre vie. C'est ce que j'ai voulu dire.

Le sénateur Poy : Croyez-vous qu'adhérer à la convention fera une grosse différence? Les trois autres témoins ont affirmé que nous avons adhéré à différentes choses, mais que rien n'avait changé.

Mr. Estey: Sure, I do. I get asked that question more by disabled people than I do by senators, to tell you the truth. They look at me and they say, “Steve, why would we bother about that? We can’t get on the bloody bus. We can’t get into school, so why do I care about a convention on the rights of people with disabilities?” Care about it because social change is a long-term process. It is not about what I could not do last Tuesday that I can do today. It is about what my grandfather could not do that I might be able to do now. People with disabilities are beginning to come into our own, not just in Canada but around the world. The convention is a part of that process. It is not a panacea. It will not change everything, and it will certainly not happen overnight.

We did a consultation around the convention a few years ago, and one of the senior lawyers from the Department of Foreign Affairs came and talked about international human rights law. That question about what good is a convention was put to him. He talked about international human rights law, and he compared it, in a most Canadian way, to a glacier. He talked about glacial retreat. You think about the fact that 10,000 or 5,000 years ago, David Suzuki might say two and a half years ago, glaciers were here, and they moved back. They retreat slowly, and you cannot actually see the retreating, but you can see the massive impact that is left behind when they move back.

International human rights law, the Convention on the Rights of Persons with Disabilities is like a glacier. It is slow, it is painful, and it will not change things quickly at all, but it is part of inevitable change. I think it tremendously important that Canada ratify this convention, and I think it tremendously important that Canada do so quickly.

Senator Poy: Thank you very much. I guess you are a believer.

Senator Nancy Ruth: Following on that, Mr. Estey, what are the factors that you think make the government reluctant to ratify your convention quickly?

Mr. Estey: My colleagues have talked about transparency and a process. We have been trying to get our heads around that as a disability community. Why is there a slowness around ratification? Canada signed the convention when it opened for signature in March of 2007. At that time, the Canadian government said, “We need to engage in a process of consultation with the provinces and with government departments and so on to ensure that we can meet our obligations.” These are not new words to anyone around the table. The point was that we recognized that there would be a consultation process.

I told you I was an adviser on the Canadian government delegation. I went to all of the meetings, and I sat in with the Canadian officials. Unless they met secretly behind my back, I was there for all of the meetings. I say that facetiously, but I was there, but all of a sudden, when we moved from the negotiation around the text where there seemed to be some import or value in

M. Estey : Oui, je le crois. À vrai dire, ce sont généralement des personnes handicapées qui me posent cette question, pas des sénateurs. Ils me regardent dans les yeux en me disant : « Steve, pourquoi se donner autant de mal? On ne peut pas prendre l’autobus, on ne peut pas entrer à l’école, alors qu’est-ce qu’on en a à faire d’une Convention relative aux droits des personnes handicapées? » Il faut s’en préoccuper, car le changement social est un processus de longue haleine. Il ne s’agit pas de se demander si notre situation s’est améliorée depuis la semaine dernière, c’est de voir si elle s’est améliorée depuis l’époque de nos grands-parents. Les personnes handicapées commencent à se prendre en main; pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. Et la convention fait partie de ce processus. Il ne s’agit pas d’un remède universel. Elle ne bouleversera pas tout, et le changement ne s’opérera certainement pas du jour au lendemain.

Nous avons mené une consultation au sujet de la convention il y a quelques années, et un des avocats chevronnés du ministère des Affaires étrangères est venu nous parler du droit international en matière de droits de la personne. On lui avait alors demandé ce que pouvait nous apporter une convention. Il a comparé le droit international en matière de droits de la personne à un glacier, une comparaison digne d’un vrai Canadien. Il a fait allusion au recul glaciaire. Il faut penser à toute l’étendue qu’occupaient les glaces il y a 5 000 ou 10 000 ans, et à celle qu’elles occupent aujourd’hui; David Suzuki vous dirait qu’elles ont aussi reculé depuis deux ans et demi. Le retrait glaciaire s’effectue lentement, et même si on ne peut pas observer le recul lui-même, on peut voir la grande trace qu’il laisse derrière lui.

Le droit international en matière de droits de la personne est comme un glacier, et c’est la même chose pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées. C’est long, pénible, et rien ne changera dans l’immédiat, mais tout cela fait partie d’un changement inévitable. Selon moi, il est extrêmement important que le Canada ratifie cette convention et qu’il le fasse rapidement.

Le sénateur Poy : Merci beaucoup. Vous semblez y croire profondément.

Le sénateur Nancy Ruth : Pour rester dans la même veine, monsieur Estey, quels sont les facteurs qui, à votre avis, font que le gouvernement hésite à ratifier rapidement cette convention?

M. Estey : Mes collègues ont parlé de transparence et d’un certain processus. Nous, les personnes handicapées, tentons de comprendre ce qui se passe. Pourquoi est-ce qu’on attend autant pour ratifier la convention? Le Canada l’a signée lorsqu’elle a été présentée en mars 2007. À ce moment-là, le gouvernement canadien avait affirmé qu’il devait entreprendre un processus de consultation auprès des provinces et des ministères pour s’assurer qu’il était en mesure de remplir ses obligations. Ce discours n’est nouveau pour personne. On avait cependant reconnu qu’il y aurait un processus de consultation.

Je vous ai dit plus tôt que j’avais agi comme conseiller au sein de la délégation du gouvernement canadien. J’ai assisté à toutes les réunions en compagnie des représentants canadiens. À moins qu’ils ne se soient réunis en secret, j’ai pris part à toutes les rencontres. Blague à part, je vous dirais que le vent a tourné subitement quand est venu le temps de débattre du texte, un

having a disability expert into the intergovernmental discussions, we moved from a situation where I was meeting and dining with this group of colleagues over the course of four years to a situation where I could not get them to return emails from me. I am not sure what that was all about. I am still not sure what that was all about. Certainly, I understand that there needs to be discussion within government. I would not want to foreclose that at all. However, it does not seem to me that there is much advantage to turning back on all of the goodwill that had been built up in terms of the discussion and consultation and collaboration with the community. We certainly understand that it will take some time. I think it is pretty likely that very soon the convention will be ratified, but I do not know any more about that than anyone else around the table. It is all shrouded in mystery. I am not sure I am really responding to your question except to say I am not sure of the answer.

Senator Nancy Ruth: Is this others' experiences when other conventions were coming up for ratification?

When you tell your story, I think of the moratorium on section 15 of the Charter, but at least it was signed. Then you had a moratorium for three years and then you got it. This is not even signed.

Is the kind of process that Mr. Estey described common in the process of ratifying other conventions? Does ratification happen first and then they deal with interprovincial stuff? This is all about money, right; how much will it cost us if we give them a convention, they can sue against something else?

Ms. Vandergrift: In the case of the Convention on the Rights of the Child, ratification did happen quite quickly. It has been 20 years since then. It was ratified quite quickly; it is the most ratified convention, I think. It was also a different time period. It was post-war and there was a lot of optimism. We are in a different time now. It was ratified quite quickly but implementation has been exceedingly slow. There is probably a bit different trajectory to each one.

I still think there is value in having the convention so I am glad Canada ratified it. Let us move on with implementation.

Mr. Porter: The Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights is the other major ratification issue — I should mention the other one around the Convention on the Rights of Persons with Disabilities. It is the optional protocol to the convention.

Part of the paradigm shift that Mr. Estey was describing was evidenced in the fact that the convention and a complaints mechanism under an optional protocol were adopted together. They really should be seen as a package because it does not make sense to adopt a convention based on this new notion of the participatory rights of persons with disabilities and not ratify the optional protocol to allow people with disabilities to have a voice in situations where they have been denied any domestic remedy.

moment où la présence d'un expert en la matière dans les discussions intergouvernementales aurait pris tout son sens. En effet, après avoir passé quatre ans à discuter et à partager des repas avec ce groupe de collègues, je n'arrivais plus à obtenir des réponses aux courriels que je leur envoyais. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé. Je m'explique mal encore aujourd'hui la tournure des événements. Je comprends certainement que certaines discussions doivent avoir lieu entre les représentants du gouvernement. Je ne le nie pas du tout. Je ne vois toutefois pas comment il pourrait être utile de tourner le dos à toute la bonne volonté dont on a fait preuve dans les discussions, les processus de consultation et les activités en collaboration avec le milieu. Nous sommes conscients qu'il faudra du temps. J'ai bien l'impression que la convention sera ratifiée très rapidement, mais je ne suis pas dans le secret des dieux. Tout le processus est enveloppé de mystère. J'ignore si j'ai vraiment répondu à votre question, mais c'est tout ce que je peux vous dire.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce déjà arrivé que la ratification d'une convention prenne autant de temps?

Votre histoire me fait penser au moratoire sur l'article 15 de la Charte. Mais dans ce cas-ci, au moins, on avait eu la signature. Il avait fallu attendre trois ans pour que prenne fin le moratoire et que la Charte soit ratifiée. Votre convention, elle, n'a pas encore été signée.

Arrive-t-il souvent que les choses se passent comme M. Estey l'a décrit? Doit-on procéder à la ratification avant de traiter des affaires interprovinciales? C'est toujours une question d'argent, n'est-ce pas? On vérifie les coûts associés à la convention et si la population a d'autres recours pour tenter des poursuites.

Mme Vandergrift : Dans le cas de la Convention des droits des enfants, nous n'avons pas eu à attendre très longtemps pour la ratification. Depuis, 20 ans se sont écoulés. Si je ne me trompe pas, il s'agit de la convention qui a été ratifiée par le plus de pays, et cela s'est fait très rapidement. Mais c'était à une autre époque. C'était au temps de l'après-guerre, et l'optimisme était à son paroxysme. Nous sommes aujourd'hui entrés dans une ère nouvelle. La ratification de la Convention des droits des enfants a été très rapide, mais la mise en œuvre tarde encore à venir. J'imagine que la trajectoire de chacune est quelque peu différente.

Je suis encore persuadée que cette convention a beaucoup de valeur, et je suis heureuse que le Canada l'ait ratifiée. Il s'agit maintenant de la mettre à exécution.

M. Porter : La ratification du Protocole facultatif accompagnant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pose un autre grand problème. J'ajouterais que c'est aussi le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées que l'on tarde à ratifier.

Preuve du changement de paradigme dont parlait M. Estey, on a adopté simultanément la Convention et un mécanisme de plaintes incorporé à un protocole facultatif. Ces deux éléments sont indissociables, car il serait illogique d'adhérer à une convention fondée sur cette nouvelle notion des droits à la participation à la société des personnes handicapées, sans ratifier le protocole facultatif permettant à celles-ci de se faire entendre dans des situations où on leur a refusé tout recours interne.

With the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, there are different relationships with constituencies around different areas of human rights. Some are more positive. For some reason, the relationship with poor people and trying to promote their economic and social rights and their appearance before the committee has been much more adversarial. I worry about that because part of the whole new model in all of these areas has to be a more collaborative, constructive relationship between the rights holders and their governments, so that they start to work together to implement rights rather than seeing it as an oppositional thing.

With the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, there was a consultation a number of years ago. Unfortunately, it has been a matter that government decides without really consulting with the groups that would reap the benefits.

Senator Nancy Ruth: I know many of us around this table are interested in outcomes and the measurement of outcomes, too, and remain as frustrated perhaps.

One of our jobs as senators is to hold governments accountable. It is supposed to be part of our task and that is why we have you here and we will try to use your testimony back against those it needs to be.

Can you four think of other things that we, as senators, could do to push ratification, measurement of outcomes, reinstatement of international documents on government websites or any number of things? Poverty is a bit big, so possibly something a little smaller that might be manageable.

Ms. Baroni: With regards to what senators can do, I have a question that goes back to the comments you made after I was speaking about the parliamentary committee. We recommended that someone actually look at the recommendations coming out of the UPR and how they could be implemented, if Canada should be signing on, opening up the process — opening it up to the a parliamentary committee. Right now who, at the end of the day, decides which recommendations Canada will implement?

Right now, we have looked at so many recommendations that have come and gone and have done communications pieces on new CEDAW recommendations. It is an easy editing job because nothing is really happening. My comment about the parliamentary committee, be it Senate or House of Commons, it is more so about having a body to specifically look at the UPR recommendations, how they can be implemented, what can be implemented and what can be done, much as what Ms. Vandergrift mentioned concerning the accountability and transparency of the conventions.

Le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels suscite des rapports différents avec les divers milieux selon le domaine concerné en matière de droits de la personne. Certains sont plus positifs que d'autres. Pour une raison qui m'échappe, il est beaucoup plus difficile d'établir un contact avec les personnes défavorisées et de les inciter à témoigner devant le comité pour faire valoir leurs droits économiques et sociaux. Une situation qui me préoccupe, car le nouveau modèle repose principalement sur l'établissement d'une relation d'aide constructive entre les titulaires des droits et leurs gouvernements, dans le but qu'ils travaillent ensemble, plutôt que l'un contre l'autre, à la mise en œuvre des droits.

Il y a quelques années, on a mené une consultation sur le Protocole facultatif accompagnant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Malheureusement, le gouvernement a la fâcheuse habitude de prendre des décisions sans vraiment consulter les groupes qui en récolteraient les avantages.

Le sénateur Nancy Ruth : Je sais que beaucoup d'entre nous ici présents s'intéressent aux résultats et à la mesure de ceux-ci. J'ai bien peur qu'il nous arrive d'être peut-être aussi déçus que vous.

Notre mandat de sénateurs consiste notamment à exiger des comptes des gouvernements. C'est pourquoi nous vous avons invités aujourd'hui, afin que nous puissions utiliser vos témoignages pour obtenir des réponses auprès de ceux qui ont des comptes à rendre.

Est-ce qu'un de nos quatre témoins a une idée de ce que nous, les sénateurs, pouvons faire de plus pour, entre autres, accélérer la ratification de la Convention, favoriser la mesure des résultats et encourager le rétablissement des documents internationaux sur les sites Web du gouvernement? Réduire la pauvreté est peut-être une tâche qui dépasse notre mandat, mais nous pouvons certainement prendre en charge des missions un peu plus modestes.

Mme Baroni : Avant de vous répondre, j'aimerais revenir aux commentaires que vous avez formulés lorsque j'ai parlé du comité parlementaire. Nous avons recommandé que quelqu'un se penche sur les recommandations issues du rapport défavorable pour déterminer comment on pourrait les mettre en œuvre, et si le Canada devait adhérer au processus et le mettre en branle, c'est-à-dire de le confier à un comité parlementaire. J'aimerais donc savoir qui, en fin de compte, décidera des recommandations que le Canada va mettre en œuvre?

Jusqu'à présent, beaucoup de recommandations ont défilé sur nos yeux, et nous avons préparé des documents d'information sur les nouvelles recommandations de la CEDAW. C'est un travail de rédaction peu exigeant, puisque rien ne se passe. Quand j'ai parlé d'un comité parlementaire, que ce soit un comité du Sénat ou de la Chambre des communes, c'était davantage pour savoir si un groupe pouvait se pencher expressément sur les recommandations issues du rapport défavorable, cerner des façons de les mettre en œuvre, décider lesquelles doivent être appliquées et ce qui doit être fait. Finalement, faire un peu tout ce qu'a mentionné Mme Vandergrift concernant la responsabilisation et la transparence à l'égard des conventions.

As far as holding them to account, I am at a loss, beyond what is being done.

Senator Nancy Ruth: You read last week's testimony of bafflegab.

Ms. Baroni: Yes.

Ms. Vandergrift: This committee did a good report on the rights of children in 2007. In 2008, you received a totally inadequate response from the government. I suggested at that time this committee call the officials back. I think an election and other things got in the way. There would be nothing wrong with this committee calling them back now and asking where that report is that was due in January. What happened with the 2003 recommendations? What has happened with the recommendations this committee made?

We will give you good information to use because the government's response was totally inadequate. This Senate committee spent three years, did a very good job and heard from 300 people across the country. There are people who are interested.

They just "dead-ended" it. It does not need to hit a dead end. There is a good reason to call them back. They are four months behind in issuing a report. They have never told us what they have done with the 2003 recommendations. They have not involved us.

The Chair: For the record, I should indicate that this committee has sought to continue that order and that we will call back the officials and follow up with that report.

Ms. Vandergrift: Let us know.

The Chair: It is not a dormant issue. It is an active issue but you are quite right: On Parliament Hill, things like elections do delay things. We are not forgetting that nor accepting that answer; it is an ongoing scrutiny we will have.

Senator Martin: Mr. Estey, I appreciate you commenting on the fact of Canada being at the table in the development of the document and that, on the world stage, Canada performs well and that we are highly regarded. In terms of the implementation of the ratification, you are wondering why there is a gap. It was nice to hear the positive feedback.

In terms of this report, I understand we have to be critical and look at what we are not doing and what we can do better. I guess I am wondering, when we talk about national strategies — all these recommendations look at a national approach — there is great expectation from people to look at the federal government to present, create or implement national strategies. I am not saying that we should not because, in many cases, the leadership has to be there.

However, I am also coming from the classroom. I was a teacher of 21 years. I am looking at the community. I have been a part of non-profit for a number of years and over the past few years, I have seen a lot of good work being done by people on the ground.

Je n'ai malheureusement pas d'autres moyens à vous suggérer pour exiger des comptes des gouvernements.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez lu le compte rendu des sottises qui ont été dites la semaine dernière.

Mme Baroni : Oui.

Mme Vandergrift : Ce comité a produit un excellent rapport sur les droits des enfants en 2007. En 2008, le gouvernement y avait répondu de façon totalement inadéquate. J'avais proposé à l'époque au comité de convoquer de nouveau les fonctionnaires. Je crois que cela n'a pas pu se produire en raison du déclenchement des élections ou d'un autre empêchement. Le comité pourrait très bien les reconvoquer aujourd'hui pour leur demander où est le rapport qui était attendu en janvier. Que s'est-il passé avec les recommandations de 2003? Que s'est-il passé avec les recommandations formulées par ce comité?

Nous allons vous donner amplement de matière à utiliser contre le gouvernement, car sa réponse était tout simplement inappropriée. Ce comité sénatorial a travaillé trois ans pour produire ce rapport et a entendu quelque 300 témoins provenant des quatre coins du pays. C'est un dossier qui intéresse la population.

Le gouvernement a carrément placé le dossier dans une impasse, ce qui était injustifié. Il s'agit là d'une bonne raison pour convoquer les responsables de nouveau. Ils auraient dû présenter leur rapport il y a quatre mois. Ils ne nous ont jamais dit ce qu'ils avaient fait des recommandations de 2003. Ils ne nous ont pas consultés.

Le président : Je tiens à souligner que ce comité a convenu de maintenir cet ordre et qu'il convoquera les responsables de nouveau pour assurer un suivi à l'égard de ce rapport.

Mme Vandergrift : Tenez-nous au courant.

Le président : Le dossier n'est pas clos. Mais il est vrai que des élections peuvent parfois retarder les choses sur la Colline du Parlement. Nous n'avons pas oublié ni accepté la réponse que nous avons eue; nous allons poursuivre notre étude à ce sujet.

Le sénateur Martin : Monsieur Estey, je suis heureux que vous ayez parlé de la participation du Canada à l'élaboration du document et de l'estime que nous portent les autres pays pour notre bon travail. Vous vous demandiez également pourquoi on parlait d'un déficit dans l'exécution de la ratification. C'est agréable d'entendre des commentaires positifs.

Pour ce qui est de ce rapport, je comprends que nous devons user de sens critique et voir ce que nous pouvons faire de plus et de mieux. Quand on parle de stratégies nationales — toutes ces recommandations préconisent une approche nationale —, on s'attend généralement à ce que le gouvernement fédéral prenne en main leur présentation, leur élaboration et leur mise en œuvre. Je ne prétends pas qu'il faille s'attendre à moins, il incombe dans bien des cas au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership.

Toutefois, ayant été enseignante pendant 21 ans, je porte un autre regard sur la communauté. J'ai fait partie d'un organisme à but non lucratif pendant un certain temps et j'ai pu voir au cours des dernières années que les gens sur le terrain font de l'excellent

I have seen community groups with funding from government or in partnership with provinces, and the people on the ground are the most in tune with what is happening. I see a lot of good work being done. My husband works in an alternate school with children youth at risk. The number of liaisons that work for one child can be one to 10 or 12 adults. I see a lot of support for these kids in certain school districts. That is not to say that happens across Canada, which is such a large country.

What would be your opinion on these recommendations perhaps being reorganized or re-examined? What would be some national strategies that would be the best for certain recommendations and others that would perhaps be best handled by the provinces or the regions? We do live in such a large country, and I think any time we try to look at national strategies, the process takes so much time.

I was involved in “open-skies” discussions; and the process of bringing people to the table, anything where you are dealing on a national level or international level, takes a lot of time.

I understand the urgency, and I absolutely agree that, as Canadians, we must lead. I do not know if my question has come through clearly, but it was a huge document, and in looking at all these recommendations, they all seem like priorities, so where do we begin? I am looking at national, provincial and regional. If the question did come through in there, I thank you for understanding.

The Chair: I think it did come through.

Ms. Vandergrift: When it comes to the rights of children, it starts from the home and on out, right? The government has an enabling role, and that moves down.

As a good example, we recently had a conference looking at best interests of children and how to implement that in Canada. We had representatives from all those areas together. That is the way to look at this issue. Then we can look at what we can do at different levels.

There were many teachers there, along with lawyers and professionals in child welfare services. Those kinds of fora can help; then we do take pieces away. We are a country that learns by good practices in one place or another.

I should correct my previous statement. Saskatchewan has a very good report out, not Manitoba.

The Chair: I will tell Mr. Bernstein.

Ms. Vandergrift: New Brunswick also has a very good report. If those two provinces are showing a way, perhaps we can replicate that elsewhere.

travail. J'ai vu des groupes communautaires œuvrer grâce au financement du gouvernement ou en partenariat avec les provinces, et les gens qui travaillent sur le terrain sont ceux qui sont le plus en phase avec ce qui se passe. On fait beaucoup d'excellent travail. Mon mari travaille dans une école parallèle auprès de jeunes enfants à risque. Les enfants sont suivis par un adulte, mais ce nombre peut parfois grimper à 10 ou 12 intervenants. Certains arrondissements scolaires offrent beaucoup de soutien à ces enfants. Je ne dis pas que c'est le cas partout au Canada, car c'est un grand pays après tout.

Croyez-vous que l'on pourrait réorganiser ou réexaminer ces recommandations? Quelles sont les recommandations qui seraient mieux servies par des stratégies nationales, et quelles sont celles qui seraient mieux gérées par les provinces ou les régions? Il faut se rappeler que le Canada est un grand pays, et qu'il faut toujours traverser un long processus pour mettre en place des stratégies nationales.

J'ai déjà participé à des discussions publiques et je peux vous dire que les consultations prennent beaucoup de temps quand il est question d'une approche nationale ou internationale.

Je comprends l'urgence et je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devons, en tant que Canadiens, montrer la voie. Je ne sais pas si ma question était claire. C'est un énorme document, et quand on regarde toutes ces recommandations qui ressemblent à des priorités, il y a lieu de se demander par quoi commencer. Je pense qu'il faudrait intervenir aux niveaux national, provincial et régional. J'espère que vous avez bien compris ma question. Merci de votre compréhension.

Le président : Je crois que nous avons bien compris votre question.

Mme Vandergrift : En ce qui concerne les droits des enfants, c'est d'abord à la maison que cela se passe, non? Le gouvernement doit indiquer le chemin à suivre, mais c'est ensuite à nous de prendre les rênes.

Je vais vous donner un exemple qui illustre bien mes propos. Nous avons récemment tenu une conférence examinant les meilleurs intérêts des enfants et la façon de répondre à leurs besoins au Canada. Nous avons reçu des représentants de tous les ordres de gouvernement. C'est ainsi qu'il faut traiter la question. On peut ensuite voir ce qu'on peut faire précisément à chacun des niveaux.

Beaucoup d'enseignants étaient présents, de même que des avocats et des professionnels des services d'aide à l'enfance. Il peut être utile de tenir ce genre de forum, avant de fragmenter le travail à effectuer. Au Canada, nous tirons leçon des pratiques exemplaires appliquées ici ou ailleurs.

Permettez-moi de me corriger, j'ai fait une erreur un peu plus tôt. C'est la Saskatchewan qui a produit un excellent rapport, pas le Manitoba.

Le président : Je le dirai à M. Bernstein.

Mme Vandergrift : Le Nouveau-Brunswick a aussi produit un excellent rapport. Peut-être pourrions-nous prendre exemple sur ces deux provinces et reproduire leur façon de faire.

Canada has provided good international leadership on the rights of children and I want to recognize that, too. I worked internationally and that is where my first love is, working with children in armed conflict; but I became aware that unless we did a better job at home, we would lose our credibility. We do provide good leadership but we need to bring the two together.

Mr. Estey: Like you, when I looked at the report and all those recommendations, I was a bit overwhelmed. I did not know where to start or where to end. However, as I started out saying, for people with disabilities, it is an important step to be at this table. To begin with understanding our issues as human rights issues is an extremely significant thing.

If you are looking for one specific thing to do, then as I tried to make clear, look at the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, ratify it and begin to implement it. It is a process; it is a direction that we take.

We are not going to address all of the recommendations that come out of the Universal Periodic Review at this table or in the next two months, but we can set directions. We can say this is how we want to proceed. We say how we want to proceed is we want to ratify our international treaty obligations. We want to begin to deal with disability issues in that framework. I think that is a tremendous step forward.

Mr. Porter: I think the question came through very clearly and it is a really fundamental question that comes out of the UPR. A number of the states we met with raised the question of federalism. They, and I think we, need to see federalism as a really important opportunity to implement human rights as opposed to just an obstacle.

If you look at the recommendation and remarks from the United Kingdom, you will see a nice framing of how Canada needs not to be making or seeing federalism as an obstacle, but rather as a vehicle for implementing human rights.

When I talk about a national strategy around housing or poverty, I do not mean the federal government will be even playing the primary role eventually. However, it is the federal government that ratifies the treaties and appears usually in Geneva. It is much better to have the provinces there and we do need a lot more provincial engagement with this. That is one of the critical issues that come out of the UPR.

However, the federal government can exercise real leadership. For example, one of the big concerns that did not get reflected a lot in the UPR, but was key to the NGOs across the country, was the growing inadequacy of welfare rates leading to hunger and homelessness. The federal government could say that is a provincial responsibility, or it could respond to the concerns from treaty monitoring bodies about that and take a real leadership role. The federal government could take some of the

Le Canada a fait preuve d'un bon leadership sur la scène internationale, et je tiens à le reconnaître. J'ai travaillé ailleurs dans le monde, et la cause qui me tient le plus à cœur, c'est d'aider les enfants victimes de conflits armés, mais j'ai compris que nous pourrions perdre notre crédibilité si nous n'arrivions pas à faire mieux chez nous. Nous savons faire preuve de leadership, mais nous devons aussi améliorer nos politiques.

M. Estey : Comme vous, j'étais un peu découragé lorsque j'ai consulté le rapport et toutes ces recommandations. Je ne savais pas par quoi commencer, ni par quoi finir. Mais, j'en ai d'ailleurs glissé un mot plus tôt, pour les personnes handicapées, il est très important de participer à ce processus. Il est primordial que nous commencions à comprendre que nos droits doivent aussi être vus comme des droits de la personne.

Si vous voulez faire une chose précise, alors, comme j'ai tenté de le faire valoir, il faut examiner la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la ratifier et entreprendre son exécution. C'est un processus, une voie à suivre.

Nous ne pourrions pas appliquer toutes les recommandations issues de l'Examen périodique universel aujourd'hui, ni au cours des deux prochains mois, mais nous pouvons toujours établir certains paramètres. Nous pouvons décider de la façon dont nous voulons procéder. Nous pouvons décider de ratifier nos obligations à l'égard des traités internationaux. Nous pouvons aussi décider de commencer à examiner les questions relatives aux personnes handicapées en fonction de ce cadre de travail. Je crois que ce serait déjà un énorme pas dans la bonne direction.

M. Porter : Je crois que nous avons très bien saisi votre question, et c'est d'ailleurs un élément important qui ressort du rapport défavorable. Certains des représentants d'État que nous avons rencontrés ont soulevé la question du fédéralisme. Ceux-ci doivent comprendre, tout comme nous, que le fédéralisme peut s'avérer un important tremplin, et non pas un obstacle, pour faire respecter les droits de la personne.

La recommandation et les remarques formulées par le Royaume-Uni montrent bien pourquoi le Canada ne doit pas percevoir le fédéralisme comme un obstacle, mais bien comme un moyen de faire respecter les droits de l'homme.

Quand je parle d'une stratégie nationale en matière d'aide au logement et de lutte contre la pauvreté, je ne prétends pas que le gouvernement fédéral devra nécessairement assumer le rôle principal au bout du compte. Par contre, c'est le gouvernement fédéral qui ratifie les traités et qui compare généralement à Genève. Il serait de loin préférable de pouvoir compter sur la présence des provinces et de les impliquer davantage dans le processus. C'est un des principaux problèmes soulignés dans le rapport défavorable.

Le gouvernement fédéral peut cependant exercer un véritable leadership. Par exemple, un des grands problèmes qui a pratiquement été occulté dans le rapport, mais qui a été signalé par les ONG du pays, c'est que les taux de prestations d'aide sociale sont de plus en plus inadéquats, une situation qui entraîne la faim et l'itinérance. Le gouvernement fédéral pourrait choisir de jeter le blâme sur les provinces, ou bien de faire preuve de leadership et de prendre des mesures pour remédier aux

information and the data from the National Council of Welfare and start to work with the provinces and figure out how to meet, collaboratively and together, our international human rights obligations.

Instead of coming in with the big stick and saying, these are national standards that the federal government will impose on you and getting into jurisdictional squabbles, there is a new model saying these are international human rights standards to which we are jointly accountable, more in the model of section 36 of the Constitution. Around human rights, we need a kind of Jordan's principle in general, that we should never be letting people's human rights fall through the cracks because of jurisdictional squabbling.

The point is not it is your fault or your fault; it is how to work together in a federal state to implement our human rights responsibilities and to govern according to our fundamental Canadian values. That is the challenge. International human rights and the UPR provide new opportunities for the federal government to say we are not taking over the jurisdiction here, but we will exercise some leadership in order to fulfil our international responsibilities.

Ms. Baroni: As I mentioned during my talk about the jurisdictional issues, it has come up — especially with the social assistance issue with rates being adequate across the board. We have looked at how transfers to provinces can be tied to international standards of human rights, international standards of adequacy, ensuring that people's rights are met. That is tied to transfers going to the provinces. That is a thought.

In addition, a leadership role that the federal government can take, especially in this process, is the monitoring process. The federal government could ensure a national mechanism in place where rights are recognized, where people can go if their rights are not being met. Canada signed on to this treaty; what can I do at this point? It is much like the general Jordan's principle to have that in place. At least Canadians can have a place to go to say their rights are not being met and then perhaps look at ways to remedy that.

Currently, the coordinating committee that is in place has a really broad mandate. No one, as far as I know, is looking at the recommendations I mentioned earlier. No one is looking at the UPR recommendation as something that is doable — yes, we can implement this; these are the steps we can take. Nobody is looking at that, except for perhaps some bureaucrats from Justice or

problèmes signalés par les organismes de surveillance des traités. Le gouvernement fédéral pourrait s'appuyer sur les données du Conseil national du bien-être social et commencer à travailler en collaboration avec les provinces pour trouver un moyen de remplir, ensemble, nos obligations internationales en matière de droits de la personne.

Plutôt que de brandir le fouet pour imposer des normes nationales et de se lancer dans des guerres de clocher, le gouvernement fédéral peut adopter un nouveau modèle selon lequel les différentes administrations sont conjointement responsables d'appliquer les normes internationales en matière de droits de la personne, à la manière de l'article 36 de la Constitution. Nous avons besoin d'une sorte de principe de Jordan qui maintient que nous ne devons jamais négliger le respect des droits de la personne en raison de querelles intergouvernementales.

Rien ne sert de jeter la faute sur les autres; il faut travailler ensemble au sein d'un État fédéral pour assumer nos responsabilités en matière de droits de la personne, et gouverner selon nos valeurs fondamentales canadiennes. C'est le défi que nous devons relever. Les normes internationales en matière de droits de la personne et le rapport défavorable donnent au gouvernement fédéral l'occasion de montrer qu'il n'a pas l'intention de jouer dans les platebandes des provinces, mais qu'il entend faire preuve d'un certain leadership pour que nous puissions remplir nos obligations internationales.

Mme Baroni : Cette possibilité a été soulevée, et je l'ai d'ailleurs indiqué quand il a été question des problèmes liés aux champs de compétence des ordres de gouvernement, particulièrement en ce qui a trait à remédier à l'insuffisance des prestations d'aide sociale dans l'ensemble du pays. Nous avons tenté de déterminer comment les transferts aux provinces peuvent être associés aux normes internationales relatives aux droits de la personne, ou à des normes internationales de vie adéquate, pour s'assurer que l'on respecte les droits de la population. Les transferts aux provinces sont associés à des responsabilités. C'est une façon de faire les choses.

Le gouvernement fédéral peut également assurer le leadership du processus de surveillance, un processus particulièrement important dans le cas qui nous occupe. Le gouvernement fédéral pourrait mettre en place un mécanisme national permettant de reconnaître les droits, et auquel les gens pourraient faire appel quand on a porté atteinte à leurs droits. Le Canada a signé ce traité; que puis-je faire à ce stade-ci? Cette solution se rapproche beaucoup du principe de Jordan. Les Canadiens auraient au moins des recours en cas de besoin.

Le comité de coordination qui est actuellement en place s'est vu confié un mandat très vaste. À ce que je sache, personne n'examine les recommandations dont j'ai parlé plus tôt. Personne n'envisage de mettre en œuvre les recommandations du rapport défavorable; rien n'indique que telle ou telle recommandation pourrait être mise en œuvre, ni que certaines

Heritage. Maybe Mr. Porter has heard of people who are actually looking at it recommendation by recommendation as to how to move forward with this.

As far as I understand, the Continuing Committee is largely a communicative body and not so much an analysis body that looks at the recommendations and how to implement them.

Senator Jaffer: We have a chart that says, for example, on women and violence, Justice is looking after recommendations 27 and 33 to 38. Each recommendation is assigned to a department.

Ms. Baroni: Bureaucrats are considering them.

Senator Jaffer: That is right.

Senator Peterson: While the discussion goes on, it appears to me that the stumbling block is financial. It is not a lack of caring because you said yourself there has been all-party agreement that we should do something, and nothing happens — lots of talk and no action.

Has there been any effort to try to quantify what the costs would be to move forward in some of these areas? Is that the proper thing to do? Is the fear of the unknown putting it back into jurisdictional disputes — not wanting to face the reality of dealing with the issue head on?

We are certainly doing it with the Aboriginal people in specific and comprehensive land claims because it goes on every five years. They review it again and talk about the same issues.

Are we running into the same thing here?

Ms. Vandergrift: You can speak to the others as well. Some of it is financial, but what puzzles me also is good research is coming out of the social determinants of health that will tell you it is a good financial investment to be upfront, and, of course, that starts with children. We have had those studies, and we have brought forward that data. The Head Start Program for young children from less advantaged circumstances has documented and proven a return six times on the investment. That has been well documented. Nobody doubts it any more. Yet, we still do not see a willingness to put that investment there.

We can do more of that; we can try to quantify and show the cost-benefit of it. Somehow that is not bringing us either to the actions. It is acknowledged that it is beneficial and cost-effective to deal with some of these things early, and that is why we are particularly interested in children's situations.

mesures pourraient être prises. Personne ne s'y attarde, mis à part peut-être quelques bureaucrates du ministère de la Justice ou de Patrimoine canadien. Peut-être que M. Porter sait si quelqu'un examine le rapport recommandation par recommandation pour déterminer quelles seront les prochaines étapes.

Si je comprends bien, le comité permanent a plutôt le mandat de communiquer des informations, et non d'analyser les recommandations et de déterminer comment les mettre en œuvre.

Le sénateur Jaffer : Nous avons un tableau qui indique, par exemple, que le ministère de la Justice s'occupe de la recommandation 27 et des recommandations 33 à 38 concernant les femmes et la violence. Chacune des recommandations est ainsi assignée à un ministère.

Mme Baroni : Les bureaucrates en tiennent compte.

Le sénateur Jaffer : Tout à fait.

Le sénateur Peterson : Pendant que les discussions se poursuivent, il m'apparaît que la pierre d'achoppement est de nature financière. Ce n'est pas une question de simple indifférence, car vous avez dit vous-même que tous conviennent qu'il faut agir, mais que rien ne se passe — beaucoup de paroles, mais peu d'action.

Est-ce que quelqu'un a essayé d'évaluer les coûts à engager pour aller de l'avant dans certains de ces secteurs? Est-ce la façon de faire appropriée? Est-ce que la peur de l'inconnu confine ces questions au créneau des querelles de compétences, personne ne voulant regarder les choses en face pour s'attaquer directement au problème?

C'est assurément la façon dont nous agissons avec les Autochtones dans le dossier des revendications territoriales particulières et globales où la situation se répète à tous les cinq ans. On procède à un nouvel examen et on discute des mêmes questions.

Sommes-nous en train de réitérer le même schéma ici?

Mme Vandergrift : Vous pourrez voir aussi ce que les autres en pensent. C'est en partie une question financière et je trouve cela d'autant plus étonnant que d'excellents travaux de recherche sur les déterminants sociaux de la santé nous indiquent qu'il s'agit d'un excellent investissement au départ et que cela commence, bien évidemment, par les enfants. Nous avons pris connaissance de ces études et nous avons mis en valeur ces données. Le programme d'aide préscolaire aux enfants des milieux défavorisés a produit un rendement équivalant à six fois les sommes investies. Tout cela est bien documenté. Plus personne n'a de doute à ce sujet. Pourtant, on ne constate toujours pas une volonté de consentir ces investissements.

Nous pourrions en faire davantage dans le même sens; nous pourrions essayer de quantifier ce rendement et d'en établir le ratio coûts-avantages. Mais cela ne va pas nécessairement non plus faire avancer les choses, car on sait déjà que ces investissements sont profitables et qu'il est avantageux d'intervenir rapidement, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est particulièrement intéressant de s'occuper de la situation des enfants.

That is where we get a little perplexed because we have tried putting some of those dollar figures there. It is an immediate dollar now, but the return on investment is great.

Senator Peterson: I agree that you have to make investments to get returns, but how big is that investment? Are we talking billions, hundreds of millions? How big is the number? Something must be scaring someone because they all agree that it has to be addressed, but nothing happens. I do not know whether it is such a large number that they shy away from it. Do you then narrow it down and work it in smaller modules to get it moving?

Ms. Vandergrift: It is not just numbers. either. One thing that bothers me about the reports is it tends to say that we spend a billion here, a billion here and a billion there.

The value of the rights-based outcome reports is you find out whether people actually benefited from it because sometimes we are spending money and it is not necessarily benefiting the outcome. That is the value of the rights-based approach. It starts from where the person is rather than just how many billions because there are big figures in the government's report. However, it does not necessarily tell us whether children are better off than they were five years ago, and where, and how to target those dollars to make sure that is the case.

It is more than just a dollar, but the dollars may be part of an inhibiting factor.

Mr. Estey: I am glad you asked the question about money. It is a question that never gets asked when people with disabilities start talking about their rights because everyone is thinking to themselves, "Yeah, sure, it would be good if we could do something about the rights of people with disabilities, but boy, that will cost an awful lot. We don't have the cash."

That is an important discussion to have. I started out by mentioning that the ILO, the International Labour Organization, in a recent report estimated that the lost part of GDP around the world every year is in excess of \$1.37 trillion because people with disabilities are not attached to the labour market.

Sure, it will cost money to get people with disabilities into the labour market. There is no question about that. However, it is a question of how we frame it to some degree, and it is a question of saying there are costs attached to people not realizing their human rights. Will we invest our money in ways to try to get them to have jobs, in this case, or will we accept the fact that if we do not do that, then we continue to have \$1 trillion a year that are not going into gross domestic product around the world?

C'est ce qui nous rend un peu perplexes, car nous avons tenté de faire intervenir ces sommes d'argent. Ce sont des montants qu'il faut investir immédiatement, mais les rendements sont énormes.

Le sénateur Peterson : Je conviens avec vous qu'il faut faire des investissements pour obtenir des rendements, mais à combien se chiffrent ces investissements? Parlons-nous de milliards ou de centaines de millions de dollars? À quel point la somme est-elle astronomique? Il doit bien y avoir quelque chose qui fait peur à quelqu'un, car tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut agir, mais rien n'est fait. Je ne sais pas si les sommes nécessaires sont considérables au point où les gens font marche arrière. En pareil cas, est-ce que vous subdivisez le coût pour travailler à partir de modules réduits afin de faire avancer les choses?

Mme Vandergrift : Ce n'est pas non plus simplement une question de chiffres. Je n'aime pas voir ces rapports qui disent que nous dépensons un milliard ici, un milliard ici et un milliard là.

Les rapports sur les résultats axés sur les droits fondamentaux ont pour avantage de nous indiquer si les gens ont effectivement profité des investissements, car il arrive parfois que nous dépensons sans nécessairement que les résultats suivent. C'est l'avantage de l'approche axée sur les droits. On se concentre sur la situation des personnes, plutôt que de chercher à savoir simplement combien de milliards ont été investis comme l'indiquent les rapports gouvernementaux. Cependant, ces chiffres impressionnants ne nous disent pas nécessairement si les enfants sont en meilleure posture qu'il y a cinq ans, ni à quelles fins et de quelle manière il faut cibler ces investissements pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

Ce n'est pas simplement une question financière, mais cet aspect peut contribuer à un facteur inhibant.

M. Estey : Je suis heureux que vous ayez posé cette question au sujet du financement. C'est une question que l'on n'entend jamais lorsque les personnes handicapées commencent à parler de leurs droits parce que chacun garde pour lui-même ses réflexions : « Oui, c'est sûr qu'il serait bon que nous fassions quelque chose au sujet des droits des personnes handicapées, mais ça risque de coûter vraiment très cher. Nous n'avons pas tout cet argent. »

C'est une discussion importante qu'il faut tenir. J'ai mentionné au départ qu'un rapport récent de l'Organisation internationale du travail indique que l'OIT estime à 1,37 billion de dollars la perte annuelle de PIB à l'échelle planétaire attribuable à la participation insuffisante des personnes handicapées au marché du travail.

Il va de soi qu'il faudra investir pour faciliter l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi. Cela ne fait aucun doute. Il s'agit toutefois de voir de quelle manière on va structurer ces interventions, en n'oubliant pas qu'il y a des coûts à assumer lorsque certaines personnes ne peuvent pas s'épanouir dans la mesure où elles y auraient droit. Allons-nous investir notre argent de manière à les aider à trouver un emploi, ou bien acceptons-nous le fait qu'en restant inactifs, nous continuons à renoncer à 1 billion de dollars par année en produit intérieur brut à l'échelle du monde?

That is the point with people for disabilities, and we recognize that there are costs attached to it, but we also recognize that there are significant costs attached to our not having access to human rights. It is not just the 650 million disabled people that inhabit the planet, but it is also the families of those people — the mothers, fathers, sisters and brothers who stay home and take care of them because there is no place for them to go.

Indeed, there are financials to be considered, but it is much larger than saying, “Just how much will it cost to create a program?” There are costs that are already on the table that we need to consider when we start to ask those questions.

The Chair: Mr. Porter, when the United Nations started and the Human Rights Commission came into place and the two basic covenants were put into place, namely, the political and civil, followed by the economic, social and cultural, we recognized that it was a political environment we were in, first. It was the states representing the people. Very quickly, one side of the argument was with respect to the civil and political — the right to life, the right to speak, freedom of expression, et cetera. Religion is a new debate. The economic and social side was with respect to how the state looks after, and that was sort of the communist-Soviet position. We would be arguing civil and political rights, and they would be arguing economic, social and cultural rights. Therefore, it was taboo in many ways to explore the economic, social and cultural rights, as we would see them because we were trapped in an ideology we did not want to be in.

When the Cold War ended and we got into the 1990s, people quickly started to pick up the economic, social and cultural aspects, but we have not had that discourse in Canada at all.

When we looked at the political and civil rights, it was easy for Canadians to embrace because it almost mirrored our criminal laws and our sense of justice, fairness, democracy and rights.

When you get to economic and social rights, they were policy in Canada. One party would say, “I’m going to do it this way,” and the other party would say, “I’m going to do it this way.” You gained your rights by turfing one government out and putting another in, or at least you worked at that process.

We then moved into the economic, social and cultural areas to put it into the rights-based area and now say it is measurable, but we have not identified how that would be. We say that we might put it into human rights commissions, and I believe you used many examples of how we could test it. You ended up by saying that there has to be a test of reasonableness. It is not an absolute right to housing of the standard I envision, but it is the right to

C’est la question à trancher dans le cas des personnes handicapées; nous savons qu’il y a des coûts à engager, mais nous sommes également conscients que nous perdons beaucoup si nous les privons de leurs droits fondamentaux. Les répercussions ne touchent pas seulement les 650 millions de personnes handicapées que compte la planète, mais également les familles de ces personnes — ces mères, pères, sœurs et frères qui doivent demeurer à la maison pour s’en occuper parce qu’elles n’ont nulle part où aller.

Il y a certes des considérations financières à prendre en compte, mais elles ne se limitent pas à déterminer les coûts à assumer pour la création d’un programme. Il y a des coûts déjà existants que nous devons prendre en considération lorsque nous posons ces questions.

La présidente : Monsieur Porter, lorsque les Nations Unies et leur Commission des droits de l’homme ont vu le jour et que les deux pactes fondamentaux ont été mis en place, soit celui relatif aux droits civils et politiques, puis celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, nous avons reconnu que nous travaillions d’abord et avant tout dans un contexte politique. Ce sont les États qui représentaient les gens. Très rapidement, un camp s’est formé pour défendre les droits civils et politiques : le droit à la vie, le droit de parole, la liberté d’expression et tout le reste. La religion s’est ajoutée par la suite au débat. Le camp économique et social s’intéressait aux interventions de l’État, et c’était en quelque sorte la position des communistes du bloc soviétique. Nous faisons valoir les droits civils et politiques, pendant qu’ils revendiquaient les droits économiques, sociaux et culturels. Il était donc tabou à bien des égards d’explorer les aspects liés aux droits économiques, sociaux et culturels, car on aurait ainsi pu considérer que nous étions piégés dans une idéologie dont nous ne voulions pas.

Avec la fin de la guerre froide et l’arrivée des années 1990, les gens ont commencé rapidement à s’intéresser aux aspects économiques, sociaux et culturels, mais nous n’avons rien entendu en ce sens au Canada.

Lorsque nous nous préoccupions des droits politiques et civils, il était facile d’obtenir le soutien des Canadiens, car ces droits se reflétaient presque parfaitement dans nos lois pénales et notre sens de la justice, de l’équité, de la démocratie et du respect des droits fondamentaux.

Pour leur part, les droits économiques et sociaux relevaient davantage de politiques au Canada. Un parti vous disait : « Je vais le faire de cette manière »; l’autre parti déclarait : « Je vais plutôt procéder ainsi. » Vous pouviez faire valoir vos droits en montrant la porte à un gouvernement et en plaçant un autre parti au pouvoir, ou vous pouviez tout au moins voter dans ce sens-là.

Nous avons ensuite adopté une approche axée sur les droits dans les secteurs économique, social et culturel en soutenant que tout cela est désormais mesurable, mais nous n’avons toujours pas déterminé la manière de procéder pour ce faire. Il a été question de confier la tâche aux Commissions des droits de la personne, et vous nous avez fourni de nombreux exemples de la manière dont nous pourrions tester cette approche. Vous avez fini par indiquer

some housing and the right not to be homeless. However, what has never been debated or discussed is who translates that into reasonableness and who determines the reasonableness.

If you look at our first report, *Promises to Keep: Implementing Canada's Human Rights Obligations*, we did outline how we think the debate could be from the point of starting a new treaty to ending a treaty. However, we have some treaties that are in midstream. Some have been ratified; some have been signed; some have been signed and ratified but not fully implemented. It seems to me if we get to the social, economic and cultural side, we must have a debate as to how we implement those rights, what is reasonable and where to go.

There is a growing discourse in Canada that says it is a right equal to the political, and that one should be able to go to court and sue. Then, of course, governments back off from that and others.

How do we get a reasoned debate on that side of human rights which is the economic and social, which in my judgment will be a long debate that needs to be structured by a government to engage citizens and get them to understand the difference? Therefore, the expectations will meet the government's capabilities, which is that whole dialogue you mentioned about the ability to pay, balancing health care against education, housing, women's rights and court systems working effectively. That was always policy. Now, we will move it into rights with an international aspect.

You opened up the discussion and said we need to do that and I agree with you. How would we go about that? I think the short cut is adversarial instead of productive.

Mr. Porter: That is a very large question.

The Chair: My apologies, I do not know how to condense it.

Mr. Porter: What is happening internationally, and domestically in Canada as well, is that the prolonged debate is over. We deal with it by realizing that we are already dealing with it. In other words, the distinction between the social and economic rights claims and the civil and political rights claims have basically evaporated. It is not only that increasingly more countries are protecting social and economic rights; it is with the paradigm shift, for example, around disability as Mr. Estey mentioned.

qu'il fallait appliquer un critère de caractère raisonnable. Je n'ai pas le droit absolu d'obtenir un logement d'un certain niveau correspondant à mes aspirations, mais plutôt le droit d'avoir accès à un logement et le droit de ne pas être sans abri. On n'a toutefois jamais cherché à déterminer qui devait établir ce qui est effectivement raisonnable.

Dans notre premier rapport intitulé *Des promesses à tenir : Le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne*, nous avons indiqué la façon dont nous envisageons le débat à partir de l'amorce d'un nouveau traité jusqu'à sa conclusion. Nous avons toutefois certains traités qui sont en cours de processus. Certains ont été ratifiés; d'autres ont été signés; certains autres ont été signés et ratifiés, mais pas entièrement mis en œuvre. À mon sens, si nous devons nous intéresser aux aspects sociaux, économiques et culturels, il nous faut nous pencher sur la manière dont les droits à cet égard seront appliqués afin de déterminer ce qui est raisonnable et d'établir une marche à suivre.

On entend de plus en plus souvent au Canada des gens faire valoir que ces droits doivent être traités sur le même pied que les droits politiques et que l'on devrait pouvoir s'adresser aux tribunaux pour les faire appliquer. Il va de soi que de telles perspectives font reculer les gouvernements.

Comment pouvons-nous parvenir à tenir un débat raisonné sur cet aspect des droits de la personne qui touche les facteurs économiques et sociaux? Ces questions nécessiteront selon moi un long débat qui devra être structuré par le gouvernement de manière à mobiliser les citoyens et à les aider à mieux comprendre les différentes distinctions. Par conséquent, les attentes seront arrimées aux capacités du gouvernement, ce qui nous ramène à toutes ces discussions que vous avez mentionnées concernant la capacité de payer, en assurant la conciliation entre soins de santé, éducation, logement, droits de la femme et fonctionnement efficace des systèmes judiciaires. Tous ces éléments ont toujours relevé de l'application des politiques. Nous allons maintenant les faire passer dans le champ des droits en y adjoignant un aspect international.

Vous avez indiqué dès le départ que c'est ce que nous devons faire et je suis d'accord avec vous. Comment allons-nous nous y prendre? Je crois qu'en bout de ligne il faut faire un choix entre confrontation et productivité.

M. Porter : C'est une très vaste question.

La présidente : Veuillez m'en excuser, je ne sais pas trop comment condenser mes réflexions à cet égard.

M. Porter : On constate actuellement à l'échelle internationale, tout comme au Canada d'ailleurs, que le débat qui perdurait est maintenant terminé. Nous composons avec la situation en nous rendant compte que le processus est déjà enclenché. Autrement dit, la distinction entre les revendications relatives aux droits sociaux et économiques et celles touchant les droits civils et politiques s'est pratiquement estompée. Il n'y a pas uniquement le fait que les pays sont de plus en plus nombreux à protéger les droits économiques et sociaux; il y a aussi notamment ce changement de paradigme au sujet de l'incapacité que M. Estey a souligné.

In Canada, we have the famous *Eldridge* case where the question was whether governments are obligated to provide interpreter services for the deaf and hard of hearing in accessing health care. In South Africa, that probably would have been framed as a right to health case because South Africa includes social and economic rights in its constitution.

In Canada, it is framed as an equality claim. The standard that the court uses in deciding whether resources should have been allocated, it described explicitly as “reasonableness.” It was not reasonable for British Columbia to refuse to pay \$300,000 for the interpreter services in light of competing needs. It was not enough money to justify the infringement of the rights.

In British Columbia, we now have a case of homeless people challenging a bylaw that prohibits them from putting plastic over themselves in any permanent way, even to protect themselves from the elements.

I am worried about the Canadian approach. We saw the same thing in the *Chaoulli* case regarding the right to health care. We seem to think the only way to protect rights is the negative rights paradigm to which you referred. We need to stop doing that to people — stop tearing down their plastic shelters and stop kicking them out of the park. If we do not involve ourselves in the question of what are the positive things you need to do along with that, then we do not end up having effective remedies.

In British Columbia, we have a remedy that allows people to put plastic over their heads overnight in parks. However, the court does not suggest that maybe the government should also be solving the problem of available space in shelters and the inadequate housing problem, et cetera.

Similarly, in the *Chaoulli* case, in my view, the federal government should have argued that it agreed the right to health is protected under the right to security of the person in the Charter, but that the place to remedy it is in the public health system. If people are waiting too long for a hip replacement surgery, give us the opportunity to remedy it in the court system.

However, our courts are reluctant to involve themselves in that issue. They strike down the prohibition to private health care. They order the wrong remedy. They provide an intrusive remedy because they have not recognized that the new model for rights protection is to recognize that governments have negative and positive obligations. Some involve resources and some save money. It is a standard that has to look at the appropriate remedy in every circumstance.

Au Canada, il y a eu la célèbre affaire *Elbridge* où il s’agissait de déterminer si les gouvernements sont tenus d’offrir des services d’interprétation pour les sourds et les malentendants aux fins de l’accès aux soins de santé. En Afrique du Sud, on aurait probablement invoqué le droit à la santé dans cette cause, car les droits économiques et sociaux sont inscrits dans la Constitution de ce pays.

Au Canada, c’est une revendication en faveur de l’application du droit à un traitement équitable. La norme dont s’est servi le tribunal pour déterminer si des ressources devraient être allouées à cette fin est désignée explicitement sous l’appellation de « caractère raisonnable ». Il n’était pas raisonnable pour la Colombie-Britannique de refuser de payer 300 000 \$ pour des services d’interprétation, compte tenu des besoins à combler. L’investissement requis n’était pas suffisant pour justifier une atteinte aux droits fondamentaux.

En Colombie-Britannique, il y a maintenant une cause dans laquelle des sans-abri contestent un arrêté municipal qui leur interdit de se couvrir de plastique de façon permanente, même pour se protéger des éléments.

L’approche canadienne m’inquiète un peu. La même chose s’est produite dans l’affaire *Chaoulli* concernant le droit aux soins de santé. Nous semblons croire que la seule façon de protéger les droits fondamentaux réside dans le paradigme des mesures négatives auquel vous avez fait référence. Nous devons arrêter de traiter les gens de cette manière — cesser de détruire leurs abris de plastique et de les expulser des parcs. Si nous ne nous interrogeons pas sur les mesures positives à prendre parallèlement à tout cela, nos solutions ne seront jamais vraiment efficaces.

En Colombie-Britannique, il est maintenant permis pour les gens de se protéger avec du plastique lorsqu’ils doivent passer la nuit dans un parc. Le tribunal n’a toutefois pas fait valoir que le gouvernement devrait par ailleurs régler le problème du manque de place dans les refuges et des difficultés d’accès à un logement adéquat.

J’estime ainsi que dans l’affaire *Chaoulli*, le gouvernement fédéral aurait dû faire valoir qu’il était d’accord pour que le droit à la santé soit protégé en vertu du droit à la sécurité de la personne que procure la Charte, mais que cela devait se faire dans le cadre du système public de santé. Si les gens attendent trop longtemps pour une chirurgie de remplacement de la hanche, donnez-nous l’accès à une solution via le système judiciaire.

Pendant, nos tribunaux hésitent à se mêler de ces questions. Ils ont invalidé l’interdiction touchant les soins de santé privés. Ils ont ainsi choisi la mauvaise solution. Ils ont procédé de manière intrusive, car ils ne se sont pas rendu compte que le nouveau modèle de protection des droits consiste à reconnaître que les gouvernements ont des obligations négatives et positives. Certaines de ces obligations exigent l’investissement de ressources et d’autres permettent d’en économiser. C’est une norme qui oblige à déterminer la solution qui convient dans toutes les circonstances.

The discussion in Canada can come out of the meaning of security of the person. Justice Arbour has said it is all in our Charter; it is only a matter of interpreting our Charter fairly.

The right of security to the person surely protects people trying to sleep in a park with adequate protection in a cold climate. Once you get to that point, we can start understanding the right means and the right obligations. There is much happening internationally that gives courts and human rights institutions guidance on this. The international experience is that we argued about it for 40 years. Then we started doing it and it did not end up being as tough as we thought. This is not that different.

Courts are used to considering what is reasonable. How much is a reasonable accommodation of a disability? These are issues that have been dealt with by our human rights tribunals for years. They involve resource allocation decisions.

It is not a matter of entering into a new type of adjudication. In my view, it is more about bringing excluded groups and people into the human rights framework.

Senator Lovelace Nicholas: My question is about disabilities. Were there any First Nations people at the convention?

Mr. Estey: There were not any participants from Canada. I do not know why. I was in charge of organizing community consultations over the course of three years on the convention and the development of the text. Each time there was a consultation, we invited First Nations people to come to those meetings. They never responded to us. The discussion I had with people on this issue did not yield anything. I did not know what to do beyond asking the question.

Other countries did have participation from Aboriginal people, particularly Australia and New Zealand where there was strong participation. However, there was none from North America at all and it is a tremendous shame because of the convergence of issues around disability and being a person of Aboriginal background.

As we move forward with implementation, it is an area that we can certainly open ourselves to. I look forward to doing that. We have had some tentative and interesting discussions in the context of the Universal Periodic Review with First Nations people around the disability convention. We continue to try, but, so far, we have not been successful.

Au Canada, le débat peut s'articuler autour du sens que l'on donne à la notion de sécurité de la personne. Le juge Arbour a fait valoir que tout cela se retrouve déjà dans notre Charte; il s'agit seulement d'interpréter celle-ci de façon équitable.

Il est évident que le droit à la sécurité de la personne protège ces gens qui essaient de dormir dans un parc en se mettant à l'abri du temps froid. À partir de cette interprétation, on peut commencer à mieux comprendre ce qu'il convient de faire au chapitre des moyens et des obligations. Les tribunaux et les instances responsables des droits de la personne peuvent s'inspirer amplement de ce qui se passe actuellement à l'échelle internationale. À ce niveau, nous avons discuté de la question pendant 40 ans. Nous avons alors commencé à agir pour constater que ce n'était pas aussi difficile que nous le croyions. La situation actuelle est assez semblable.

Il est courant pour les tribunaux d'avoir à déterminer le caractère raisonnable. Jusqu'où peut-on aller pour un aménagement raisonnable au bénéfice de la personne handicapée? Voilà des années que nos tribunaux des droits de la personne se penchent sur des questions similaires. Ce sont des décisions qui touchent l'allocation des ressources.

Il ne s'agit pas ici d'adopter un nouveau type de règlement des causes. À mon avis, c'est davantage une question d'intégrer les personnes et les groupes exclus dans le cadre d'application des droits fondamentaux.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'ai une question concernant les personnes handicapées. Y avait-il des représentants des Premières nations à la convention?

M. Estey : Il n'y avait aucun participant du Canada. Je ne sais pas pour quelle raison. J'étais responsable de la tenue des consultations communautaires au cours des trois années qui ont mené à la convention et à l'élaboration du texte. Nous avons convié des représentants des Premières nations à chacune des rencontres de consultation tenues. Ils ne nous ont jamais répondu. Les discussions que j'ai eues à ce sujet n'ont jamais rien donné. Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que de poser la question.

D'autres pays pourraient compter sur la participation de représentants autochtones, laquelle était particulièrement marquée dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il n'y avait toutefois aucun représentant autochtone pour toute l'Amérique du Nord et c'est une véritable honte compte tenu de la convergence des problèmes associés à la situation de personne handicapée et de ceux pouvant découler des origines autochtones.

Au fil de la mise en œuvre, il s'agira certainement d'un aspect pour lequel nous pourrions faire montre d'une plus grande ouverture. J'espère bien que nous y arriverons. Nous avons eu quelques discussions préliminaires fort intéressantes avec les gens des Premières nations dans le contexte de l'Examen périodique universel aux fins de la convention sur les droits des personnes handicapées. Nous poursuivons nos efforts en ce sens, mais nous n'avons toujours pas obtenu de résultat.

Senator Lovelace Nicholas: I ask that question because there are definitely different circumstances between First Nations disabilities and non-First Nations.

Senator Nancy Ruth: Such as?

Senator Lovelace Nicholas: Many of them probably could not make it because they do not have vehicles. They would not be able to drive themselves or they do not have the money because they are on social assistance.

The Chair: I would like to thank all of the presenters. It has been a long evening and I think you have covered a lot of territory.

We will be in that position that you suggested. The government has many issues to face and address. We do not necessarily think that is a negative; we think that is a positive. We are touching many of the issues that the Human Rights Council dealt with in the Universal Periodic Review, and in Canada's development, if I may say, in the human rights field.

I thank you for your insights and expertise. We hope that you will see some of it filtering through into our report. You will know that your time was well spent with this committee.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Lovelace Nicholas : Si je pose la question, c'est parce qu'il y a assurément des différences importantes dans la situation d'une personne handicapée selon qu'elle soit membre ou non des Premières nations.

Le sénateur Nancy Ruth : Comme par exemple?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Bon nombre de ces personnes n'ont probablement pas pu participer parce qu'elles n'ont pas de véhicule. Elles ne pouvaient pas conduire ou n'avaient pas l'argent nécessaire parce qu'elles vivent de l'aide sociale.

La présidente : J'aimerais remercier tous nos témoins. Ce fut une longue soirée et je crois que nous avons traité d'un large éventail de sujets.

Nous nous retrouvons un peu dans la position que vous indiquez. Le gouvernement a de nombreuses questions à examiner et à régler. Nous ne croyons pas nécessairement que cela soit négatif; nous pensons même que c'est positif. Nous abordons bon nombre des dossiers traités par le Conseil des droits de la personne dans le cadre de l'Examen périodique universel, et dans le contexte de l'évolution de notre pays, si je puis m'exprimer ainsi, en matière de droits de la personne.

Je vous remercie de nous avoir fait profiter de votre expertise et de votre connaissance approfondie de ces questions. Nous espérons que vous pourrez voir une partie de vos points de vue se refléter dans notre rapport. Vous saurez ainsi que le temps que vous nous avez consacré a été utilisé à bon escient.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

National Council of Visible Minorities in the Federal Public Service (NCVM):

Igho Natufe, President;

Catherine Kizito, Chief Administrative Officer;

Marcel Kabundi, Chair of the NCVM Committee at the Correctional Service of Canada;

Waheed Khan, Member of the Visible Minority Advisory Committee at Environment Canada.

Canadian Coalition for the Rights of Children:

Kathy Vandergrift, Chair.

Council of Canadians with Disabilities:

Steve Estey, Chair, International Development Committee.

Social Rights Advocacy Centre:

Bruce Porter, Executive Director.

Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA):

Nancy Baroni, Program Director.

TÉMOINS

Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale (CNMV):

Igho Natufe, président;

Catherine Kizito, agente administrative principale;

Marcel Kabundi, président du Comité du CNMV au Service correctionnel du Canada;

Waheed Khan, membre du Comité consultative sur les minorités visibles à Environnement Canada.

Coalition canadienne pour les Droits des Enfants:

Kathy Vandergrift, présidente.

Conseil des Canadiens avec déficiences:

Steve Estey, président, Comité de développement international.

Centre pour la défense de droits sociaux:

Bruce Porter, directeur exécutif.

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI):

Nancy Baroni, directrice de programme.